François de Saint-Pé

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1629

Né à Vallegrand, le 28 février 1599

Mort à Paris (S^t Honoré), le 6 janvier 1678

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Odry : T. V. page 73-74.

Batterel : T. II. p 193-220 notice.
T. I. p. 318, 337, 355, 414, 451.
T. II. p. 39, 56, 57, 126, 137, 341, 353, 460.
T. III. p 102, 134, 180
T. IV p. 141, 451

Bicaïs : T. I. p. 495

Bonardi, p. 735

Bougerel : T. I. p. 232

Cloyseault : catalogue, 508
" Maisologe, p. 117
" Vies : T. I. p. XXX, 70, 220, 236, 416, 444
T. II p. 13, 156, 279, 336, 346, 358, 360
T. III. p 11, 213, 230
" Vie du P. de Saint Pé, Paris, 1696, in 24 de 4, IV, 393 p et 2 ff. achevé d'imprimer le 10 février 1696

Faillon : Vie de M. Olier : T. I, p XI, XLV
T. II, p. 30

Dictionnaire de théologie catholique, XIV 766-767 article Molien

Dossier du P. de Saint-Pé.

Lettre de M l'Abbé H. Sempé, à Pau
au P. Ingold. 24. I. 1851.

+

Pau 24 janvier 1881.

Mon Révérend Père

Je vois, par le Bulletin Critique, que vous publiez les vies des PP. de l'Oratoire et que par conséquent vous faites des recherches sur leurs familles.

Seriez-vous assez bon pour me dire si vous avez pu remonter jusqu'au berceau de la famille du P. de St Pé ?

Quand j'étais à St Sulpice, Mr Icard me demanda si ma famille ne serait pas la même que celle de ce pieux oratorien. Je ne pus répondre à sa question, n'ayant pas constaté dans ma famille de tradition à cet égard, et je supposais d'ailleurs que le P. de St Pé n'avait pas une origine méridionale. — Depuis, j'ai vu que

son père avait un emploi plus ou moins modeste à la Cour d'Henri IV, ou dans son administration. — Il est donc possible qu'il fût venu du Béarn, à la suite du Roi.

Au XVIIe siècle et même au commencement du XVIIIe, mon nom s'écrivait indifféremment Saint-Pé, St-Pé ou Sompé. C'est la dernière orthographe qui a prévalu dans les actes de l'état civil, depuis 3 ou 4 générations.

Si donc le P. de St-Pé est originaire du Béarn, par ses ancêtres, il se pourrait que ces ancêtres nous fussent communs. Vous voyez l'intérêt de la question que je me suis permis de vous poser.

Je vous serais donc reconnaissant si vous pouviez me donner quelques renseignements sur la généalogie de ce pieux personnage.

Veuillez agréer, Mon Révérend Père

avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en N. S.

L'abbé H. Semper

Dir. de la Ruche Catholique

Mascaron

Chartres 17. février 1886

Monsieur l'Abbé

J'ai l'honneur de vous adresser par ce courrier le volume du Docteur Leglay. Je suis bien sensible à tout ce que votre lettre me dit d'aimable. J'espère bien vous voir un jour à Chartres car il me semble que vous devez être curieux d'examiner les manuscrits de Mascaron qui appartiennent à la bibliothèque du grand séminaire où l'honorable et très érudit Abbé Clerval l'a découvert il y a quelques temps. Votre visite nous réjouirait tous les deux et marquerait une date heureuse dans nos existences casanières

livrer aux jouissances intimes
de la science la plus étendue,
et la mienne tout simplement
à la plus modeste flânerie
littéraire. Je crains comme
vous le supposez que les quelques
lettres du P. André publiées
par Laglay n'aient pas
échappé à l'attention si
éveillée de Cousin et que
dès lors elles ne vous apprennent
rien de nouveau; je
pense toutefois que le livre
ne sera pas sans intérêt
pour vous et que vous
y trouverez quelques pièces
qui ajouteront au
trésor de vos connaissances
si justement appréciées.
Je n'ai malheureusement
aucune pièce concernant
l'oratoire; les autographes
que je possède sont tous

ex[...]ments Bénédictins.
J'avais dans le temps commu-
-niqué le tout à notre
Ami Tamizey de Larroque qui
comptait publier une série de
Religieux Bénédictins analogue
à ses Correspondants de Peiresc.
Feu M. Dantier qui en a été
averti par Dom Piolin proba-
-blement a demandé à M.
Tamizey de Larroque commu-
-nication de toutes ces pièces
et a retenu les plus importantes
pour les insérer dans le recueil
en préparation de la Correspondance
inédite des Bénédictins de la
Cong. de S. Maur. Tamizey de
la Roque ne s'est réservé que
les lettres provenant de Bénédictins
d'origine Gasconne ou dont les
travaux de recherches intéressaient
l'histoire de nos provinces
méridionales. C'est ainsi qu'a été
formé le petit recueil que
vous avez reçu et qui est un
tirage à part de la Revue

de Gascogne il s'est glissé quelques
fautes d'impression dans cette publication
et même un fragment de phrase a
été omis dans l'autobiographie de Dom
Malherbe; de plus quelques notes ont été
un peu écourtées, notamment celle relative
au séjour de Dom Malherbe en Alsace.
J'ai lieu de supposer que la mission du
D. Malherbe était relative aux difficultés
~~[illegible]~~ entre les jésuites de Fribourg
en Brisgaw et la France à propos
de la propriété du Prieuré de S. Morand
et d'Oelenberg, difficultés qui furent
réglées par la convention intervenue
le 29 Août 1774 entre le Roi de France
et l'impératrice Reine de Hongrie
et de Bohême. Monsieur votre
père si j'ai bonne mémoire a
publié dans le temps un document
relatif à cette affaire, mais je ne
l'ai pas sous la main parce que
toute ma bibliothèque était restée
en Alsace. Permettez-moi de vous
offrir la lettre incluse datée de Dijon
mais non signée; il y est question de
D. Jeannin de l'oratoire et de quelques
unes des questions agitées autrefois dans
les Écoles Ecclésiastiques; cette lettre
n'est sûrement pas d'un Bénédictin
et peut-être me découvrirez-vous

l'auteur. En tout cas elle fera meilleure figure dans vos Collections que dans
les miennes et vous me honorez beaucoup en l'acceptant. Sur ce Monsieur
l'Abbé je vous dis encore l'espoir de vous voir bientôt, votre très respectueux et
très obéissant serviteur et compatriote. H. Wilhelm

Bougerel

POLYBIBLION
REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE
SOCIÉTÉ ANONYME
195, B. SAINT GERMAIN

L'Administrateur délégué
à M le R. P. Ingold,

Paris, le 12. 2. 1886

Mon révérend père,
Pourriez vous me dire si votre bibliographie oratorienne donne d'autres renseignements sur les mss. du P. Bougerel et leur possesseur actuel, que ceux très sommaires de la B. n. fr. 25.681 fol. 179, v°.
Comme l'exemplaire de la B. n. en n'indique pas exactement des pages

qui contiennent v. notice sur
le P. Bougerel, j'ai pensé que
vous auriez l'obligeance
de me fournir le petit renseigne
ment bibliographique.
Je suis, mon révérend père,
votre très humble et obligé
serviteur
Aumale.

Le nouvel adam ou
l'excellence de la
redemption des hommes
par Jesus christ l'obligation
qu'ils ont de l'aimer
et la necessité de renoncer
a eux mêmes expliquées
en deux dialogues par un
prêtre de l'oratoire de J. C. N. S.
genoble, a. giroud 1687
in 32.

la duchesse
d'orleans

l'epitre a madame
est signée

F. M.

M 219

le P. François de Saint Pé

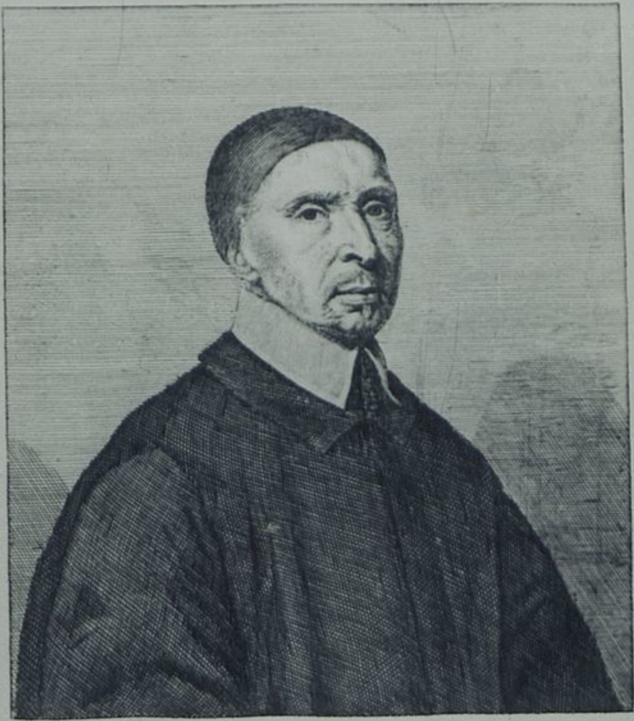
portrait carré 3/4 à sa gauche
pas de mains, barbiche et moustache, calotte

au bas :
Le P. François de Saint Pé
de l'Oratoire, décédé en odeur de grande
piété à Paris le 9 janvier 1678
âgé de 78 ans

P. Brissart fecit

H 17 1/2
L. 15,2
le cliché seul sans marge

Son portrait à Juilly



LE PERE FRANÇOIS DE S^{T} PÉ, P. de l'Ora. Decedé en odeur de Grande Pieté, a Paris le 9^{e} Janvier 1678, agé de 78 ans.

P. Brissart fecit

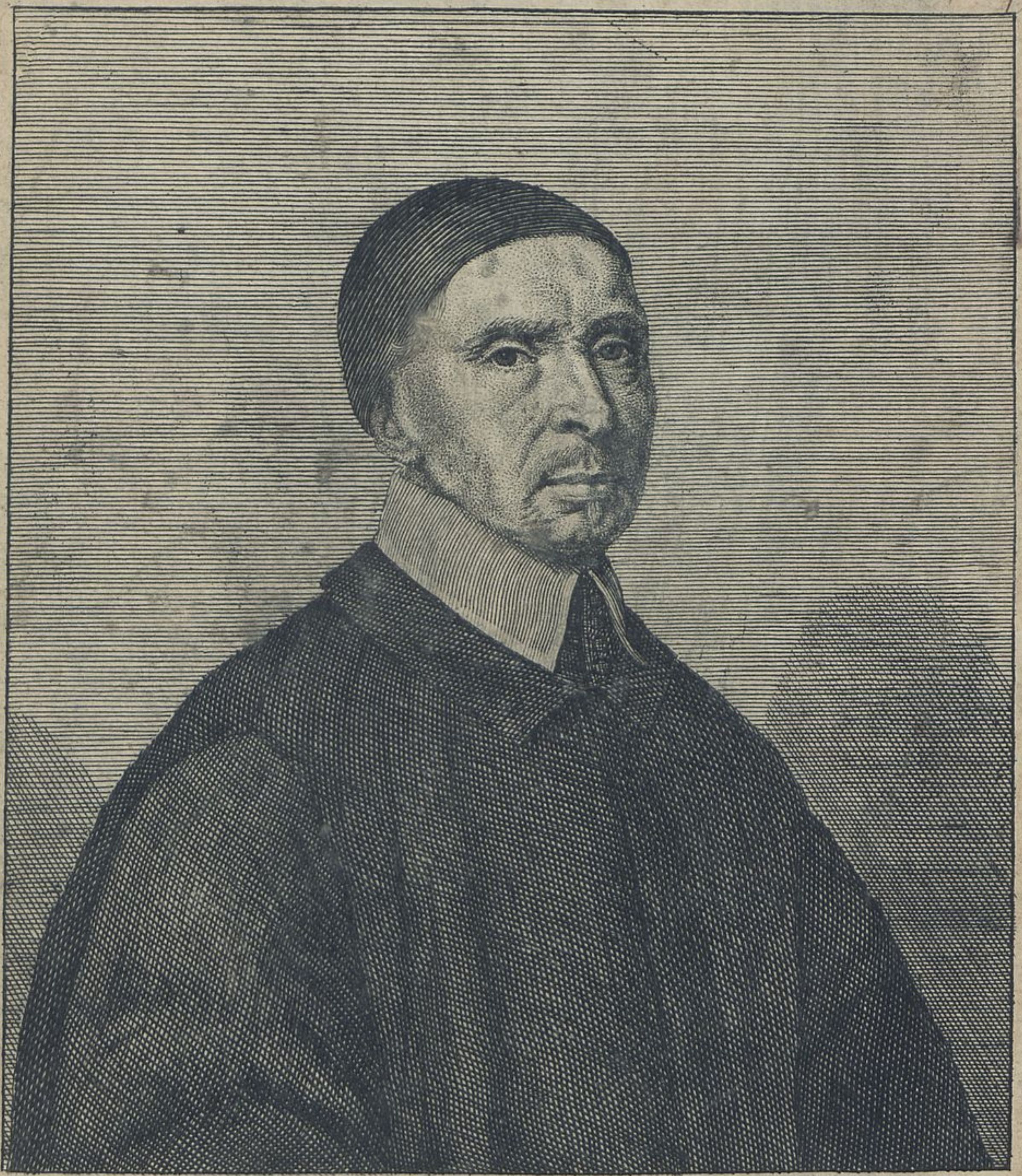
EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES



LE PERE FRANÇOIS DE S^T^ PÉ P. de l'Ora. Decedé en odeur de Grande Piete, a Paris le 9^e^ Janvier 1678. agé de 78 ans.

P. Brissart fecit

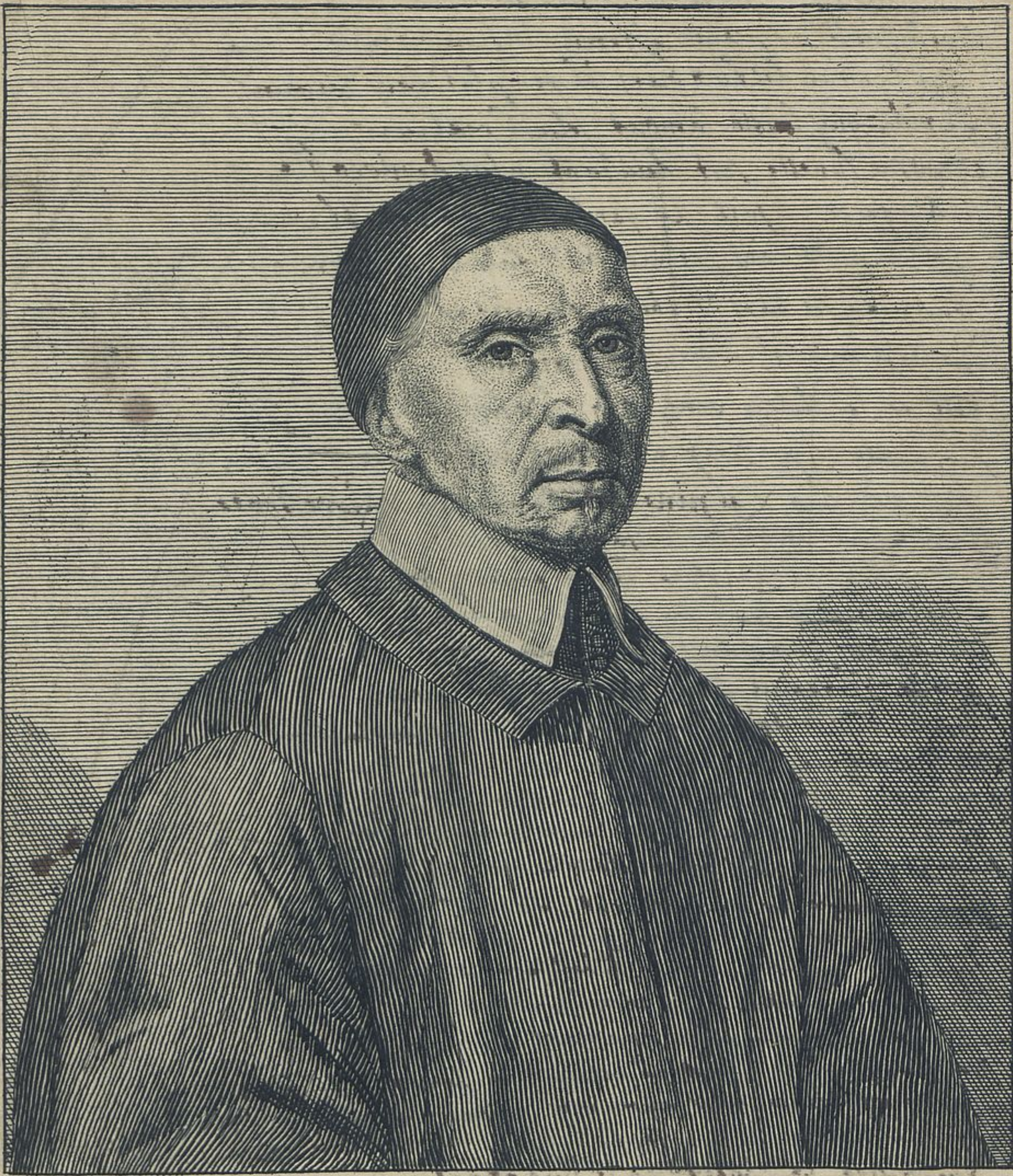
EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GENERALE DES ARCHIVES



LE PERE FRANÇOIS DE S^T. PÉ. P. de
l'Ora^e. Decedé en odeur de Grande Pieté,
a Paris le 9^e. Janvier 1678. agé de 78. ans.

P. Brisart fecit

IESVS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD



LE PERE FRANÇOIS DE S.T PÉ, P. de l'Or.a Decedé en odeur de Grande Pieté, a Paris le 9.e Janvier 1678. agé de 78. ans.

P. Brissart fecit

lhome depuis ce jour n'aporte a sa Naissance
Que la pante au peché Lerreur & lignorance
Par lamour des faux biens il remplit dans son Cœur
Le vide quy laissa lamour du Createur
Dans son funeste sort dautant plus deplorable
quil y gnore le poix du fardeau qui laccable
quil se plait dans ses maux & fuit la gueritson
quil aime ses liens & cherit sa prison
pouroit on a le voir conoire son origine
Este ce la direz vous cette ymage divine
sans doute le portrait n'ait pas tout effacé
quelque coup du pinceau demeure encore tracé
vn de conoire vn raion de sa gloire perdue
Cest vn Roy qui du Trone en la foulle jettée
Conserve sur son frond vn trait de majesté
vne secrete voix a toute heure luy crie
que la Terre nest point son heureuse patrie
quau Ciel il doit attendre vn estat plus parfait
Et luy mesme y cy bas quand est il satisfait
digne de posseder vn bonheur plus solide
plein de bien & dhonneur il reste toujours vide
il forme encore des voeux dans le sein du plaisir
\+ il nest jamais en fin quun eternel desir
Dou vient tant de force avec tant de foiblesse
pour quoi tant de grandeur [illegible] tant de bassesse
Reveillez vous mortels dans la nuit absorbée
Et reconnoissez du moins dou vous estes tombée
Non je ne suis point fait pour posseder la terre
quand ne seray plus avec moy mesme en guerre
Qui me delivra de ce corps de peché
qui brisera la chaine ou je suis attaché
Mon cœur toujours rebelle et contraire a luy mesme
Fait le mal quil deteste et fuit le bien quil aime

monsieur racine poeme sur la grace

Pierre François de St. Pé (1599-1678)

+ Aspirations pour les agonisants tirées de l'Ecriture Ste
Paris, 1696, in 18

+ Lettre à Mme Périer (suppl. français N 1485 mss

+ Traité sur les obligations qu'un chrétien contracte au baptême

+ Le nouvel Adam, où sont expliquées les cérémonies du baptême en forme de dialogue Paris 1669 petit in 12

Fiches de L. Rochas.

1) Traité du devoir
des évêques. 91 ff.

2) Lettre sur la vocation à l'état
ecclésiastique (par M. Duguet)
sur les études
à un supér. de sémin.

3) Règlement pour une personne qui se
voulait convertir.

traduit sur ~~de l'italien~~ le manuscrit
original qui est à Ferrare dans
la biblioth. de M. M. de Bentivoglio.
Important, sévère pour Noailles,
va jusqu'à la mort de Louis XIV.

Droit. N° 32 Règlement
(rien de nouveau)

593 Thomassin

502 Recueil - Duguet

Histoire 289 Recueil. Lettre du
cardinal de Lyon à Richelieu
avec la réponse de celui-ci; c'est la même
que celle de Munich.

Théologie. 1057 Bentivoglio - Unigenitus.

539 Examen pour les séminaristes.

542 Abrégé de Morin

555 Tractatus...

686 Jansénisme.

417 413

Corresp. de S. Vincent
d'Or. de Genette
" de S. Martin } rien

Le Camus 461

E.153

502

— Le nouvel Adam, édition de Grenoble. Dédicace à S. A. R. Madame la duchesse douairière d'Orléans. « Le livre que... a été conçu dans votre palais ; ... il est né dans votre cabinet, il ... a été, pour ainsi dire, reçu dans le cœur de V. A. R. aussitôt qu'il est sorti de celui de son auteur... » signé F. M.

BIBLIOTHÈQUE

MÉDAILLES

ET

ANTIQUES

DE LA

Ville de Grenoble

N°

Grenoble, le 15 mars 1885

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remercier du don [1] que vous venez de faire à la Bibliothèque de la ville de Grenoble, et je vous prie de vouloir bien, avec mes remerciements, agréer,

Monsieur,

l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Conservateur,

Maignien

1- Essai de bibliographie oratorienne — par le Père Ingold. Paris. 1880–1882 — in 8°

Je vous remercie

à Monsieur le Rd Père Ingold à Paris —

12471. — Grenoble, Impr. Dupont.

Je vous remercie de votre aimable lettre — Je crois que l'auteur du petit livre signalé n'est pas le M. G. Hugues Bouchard. —

en voici le titre :

Le nouvel adam, ou l'Excellence de la Redemption des hommes par Jésus Christ par un père de l'oratoire de J. C. N. S. Grenoble, Giroud 1687 in 12.

La dédicace à « Mme la duchesse douairière d'orléans » nous apprend que l'auteur devait être son confesseur. (Ce livre est dit, composé dans votre palais, - né dans votre cabinet ». elle est signée : F. M. Cardinal [illegible]. Tous ces détails et [illegible] bien que si vous avez besoin de mon faible concours pour vos travaux je suis entièrement à votre disposition.

Veuillez agréer très cher Père l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Maignien



IESVS
MARIA
COLLECTION
DU P. INGOLD

L

Francois de St pé





S.Pé.





MONOGRAPHIE

DE SAINT-PÉ,

PAR

GUSTAVE BASCLE DE LAGRÈZE,

Conseiller à la Cour impériale de Pau, Chevalier de l'Étoile Polaire
Correspondant de la Société des Antiquaires de France,
du Comité historique et du Comité des Arts près
le Ministère de l'Instruction publique.



PARIS,

VICTOR DIDRON, Place Saint-André-des-Arts, 30.

1858.

MONOGRAPHIE

DE SAINT-PÉ,

PAR

GUSTAVE BASCLE DE LAGRÈZE,

Conseiller à la Cour impériale de Pau, Chevalier de l'Étoile Polaire,
Correspondant de la Société des Antiquaires de France,
du Comité historique et du Comité des Arts près
le Ministère de l'Instruction publique.

PETIT SÉMINAIRE
A L
OCT 1880
DE SAINT-PÉ



PARIS,
VICTOR DIDRON, Place Saint-André-des-Arts, 30.
1853.

A Sa Grandeur

MONSEIGNEUR LAURENCE,

ÉVÊQUE DE TARBES,

ANCIEN SUPÉRIEUR DE SAINT-PÉ.

Respectueux hommage de l'auteur.

MONOGRAPHIE

DE SAINT-PÉ.

CHAPITRE I^er^.

Les miracles du hameau de Générès. — Origine du Monastère. — Charte de fondation.

A l'entrée du département des Hautes-Pyrénées, non loin de Notre-Dame de Betharram, s'élève au pied des montagnes, dans une étroite vallée que le Gave arrose, une petite ville nommée Saint-Pé (1). Sa population atteint

(1) Sanctus Petrus de Generoso. Pé ou Pée ou Pey, en langue romane, est la même chose que Pierre.

à peine le chiffre de trois mille ames; une vieille église, un séminaire renommé par l'excellente éducation qu'on y donne à la jeunesse, sont les seules curiosités que l'étranger y remarque.

Là cependant fut jadis une célèbre abbaye (1). Nous allons raconter son histoire : ce sera raconter en même temps l'histoire de la ville à laquelle le monastère donna naissance. En fouillant avec nous les chartes oubliées de ce recoin des Pyrénées, peut-être trouvera-t-on quelque charme à faire revivre les souvenirs presque éteints des temps écoulés.

Dans ces lieux déserts, jusqu'au XI^{me} siècle, ne s'élevait qu'un pauvre hameau que les chartes nomment *Geyres* ou *Générès*. Il dépendait de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Lassun. Ce lieu, dont le site avait quelque chose de sauvage mais de pittoresque, semblait béni du ciel. On disait que la bonté de Dieu s'y manifestait par des miracles (2), et le bruit s'en répandit au loin.

(1) Elle appartenait à la Congrégation de St-Maur; elle était la 153^{e} au chapitre général et la 25^{e} au provincial.

(2) Tempore hujus (Raymond, évêque de Gascogne) locus Generensis qui erat et est infra terminos episcopatus Lascurrensis, in parrochia sancti Hilarii de Lassu, cœpit florere miraculis. Hæc fama venit ad aures Sancii, comitis Gasconiæ, qui, quia gravi detinebatur infirmitate, locum eumdem adiit et sanitatem per Dei gratiam obtinuit...

(Charte de Lescar.)

Voilà que Sanche, duc de toute la Gascogne, ouït parler de ces merveilles. Sa santé affaiblie avait épuisé vainement tous les remèdes de la science humaine; il voulut recourir à la miséricorde divine. Ce prince puissant se rendit, en simple pélerin, à Geyres, avec les dispositions nécessaires pour obtenir l'accomplissement de ses vœux, c'est-à-dire, avec la volonté de donner des preuves de son amour pour Dieu, et de sa charité envers les hommes.

Sa foi fervente, la sainte poésie de la solitude, quelques heures d'oubli des choses de la terre dans la contemplation des choses du ciel, lui rendirent sa santé perdue. *Sanitatem per Dei gratiam obtinuit.*

Ces lieux tranquilles, où le bruit des villes ne pouvait pénétrer, et dont le vaste silence n'était interrompu que par la voix du torrent, offraient un propice refuge aux ames souffrantes fatiguées du monde, et que le monde ne savait guérir.

Sanche, voulant consacrer par un monument de sa reconnaissance le souvenir de sa miraculeuse guérison, résolut de fonder une abbaye, qui attirât des serviteurs à Dieu et des bienfaiteurs au pays.

Jamais, avant ni depuis cette époque qui remonte à huit siècles, plus imposante solennité n'eut lieu dans ce vallon naguère ignoré.

La charte qui consacre cet événement est parvenue jusqu'à nous.

Cette charte sans date doit être voisine de l'année 1032, époque de la mort de Sanche-Guillaume. En voici l'analyse : « Moi, Sanche, par la grâce de Dieu, duc et prince de toute la Gascogne, désirant obéir aux préceptes évangéliques qui ordonnent de se faire au ciel des trésors impérissables, je vous ai convoqués, mes vassaux, dans ce lieu de Générès, afin d'établir un monastère en l'honneur de saint Pierre (1), prince des apôtres, pour la rédemption de mon ame et de celle de mes parens. Ce lieu, et ce hameau et tout ce qui en dépend aux environs, je l'affranchis et le déclare quitte de toute espèce de servitude, en présence des seigneurs de la Gascogne, ici rassemblés. »

Sanche déclare ensuite qu'il achète les droits que les seigneurs Arnaud Raymond de Bas (Coarraze) et Guillaume de Bénac pouvaient avoir sur le territoire concédé. A celui-ci il donne quatre chevaux à son choix et sa propre cuirasse; à celui-là l'opulent domaine de Séméac, à l'un et à l'autre l'exemption de tout hommage, et le privilége de ne pouvoir jamais être con-

(1) La ville de Saint-Pé prend son nom de saint Pierre l'apôtre, auquel et à saint Paul est consacrée l'église de l'abbaye, qui est en icelle ville, car auparavant le lieu s'appelait Geyres. *Amadis.*

traints à le suivre, lui et ses successeurs, dans leurs expéditions.

Alors, élevant les mains au ciel, il offre le monastère à Dieu et à saint Pierre, et l'absout de tout vasselage. Le vicomte de Béarn lui cède par un contrat d'échange, le village de Lassuns; à ce don fait au couvent, il ajoute des immunités nombreuses et choisit pour le gouverner un saint personnage, Arsius, abbé de St-Sever-de-Rustan. Le duc prend sous sa protection tous ceux qui viendraient en ces lieux y adorer le Seigneur, prononçant une amende de 500 livres d'or contre ceux qui oseraient méfaire aux pélerins.

Aussi prudent que libéral, le fondateur voulut assurer l'avenir de son œuvre. Il invita par ordre ou par prière, selon son droit, tous les *consuls* et *proconsuls* présens, à venir confirmer par leur seing et leur serment le maintien des priviléges du monastère : « Oui! oui! nous le voulons! » s'écrièrent-ils tous ensemble.

Le comte de Bigorre, de son chef, et le vicomte de Béarn, au nom du duc, furent constitués patrons et défenseurs du couvent.

Tous les comtes, vicomtes ou consuls et proconsuls, comme la charte du temps les nomme, vinrent successivement prêter serment, ainsi que les nobles seigneurs du pays.

L'ordre dans lequel ils furent appelés indique

leur rang. Forto (1), vicomte de Lavedan, vient immédiatement après celui de Béarn.

Le duc de Gascogne offrit encore au bienheureux saint Pierre, comme témoignage de sa dévotion et de sa reconnaissance, de riches présens. Ce furent 25 vases d'argent, 14 de cristal, sa propre table tout argentée, 4 candelabres (deux d'ivoire et deux d'argent), des ornemens sacerdotaux, une petite croix d'or et deux d'argent, ses armes admirablement travaillées en or, son bouclier et sa lance, diverses seigneuries pour l'entretien des moines, une pêcherie et deux maisons à Salies avec une poèle à faire le sel, et comme *symbole de tradition, il fit délivrance de toutes ces choses par sa ceinture qu'il déposa sur l'autel.*

Garsias (Arnauld), comte de Bigorre, s'associant à la pensée pieuse du duc, donna aussi à saint Pierre, moyennant de légères redevances, le tiers du marché de Lourdes et quelques terres du village d'Adé. Il fit jurer au vicomte de Lavedan, sur l'autel du saint, de ne jamais rien réclamer à raison de son vicomté.

Ainsi s'éleva cette abbaye sous la protection des plus puissans seigneurs de nos contrées.

(1) M. Faget de Baure a traduit *vice comes Levitanensis* par vicomte de Louvigny, au lieu de vicomte de Lavedan. Cette erreur est si évidente et a été si vivement relevée que nous ne croyons même pas devoir la combattre.

CHAPITRE II.

—

Premiers temps de l'Abbaye. — Rapides progrès.

Ce n'est pas sans intérêt qu'on lit dans les chartes du moyen-âge les premiers progrès d'une abbaye naissante. La générosité du fondateur est communicative ; ses successeurs, ses vassaux, pour s'associer à son œuvre, s'empressent de suivre l'exemple de ses largesses pieuses.

Nous rencontrons toujours à la tête des bienfaiteurs du couvent les comtes de Bigorre et les vicomtes de Béarn. Quelquefois leurs dons étaient si considérables que leurs héritiers les reprenaient ; mais rarement l'heure du repentir et de la restitution manquait d'arriver, et les moines de Saint-Pé recouvraient avec usure ce qui leur avait été momentanément enlevé.

Ainsi, après la mort de son père le comte Centulle, Gaston jura la confirmation des liber-

tés du monastère. Les gentilshommes de sa terre et le comte d'Armagnac imitèrent son exemple. Il fit donation d'une maison libre que Regina, une de ses tantes, lui avait cédée, et de trois paysans. Il rendit un autre paysan donné par son aïeul et repris par son père. Il abandonna aussi, en faveur de l'abbaye, toutes ses prétentions sur Beaudreix.

Une autre charte du XI[e] siècle nous apprend encore que Gaston, sur la demande de l'abbé et les observations de Regina, restitua treize vases d'argent, qu'il avait appliqués à son usage quoiqu'ils eussent été légués au couvent.

Gaston fut le bienfaiteur et le protecteur du monastère, dont il accrut les richesses et défendit les droits. Il voulut que le corps de Raymond Centulle, son frère, reçût à St-Pé les honneurs de la sépulture. Enfin il fit legs à l'abbaye d'un paysan de Pardies, pour en jouir jusqu'à ce qu'il pût être racheté par quelqu'un de sa famille moyennant 300 sols.

Il paraît qu'à cette époque les habitans étaient rares autour de St-Pé. Aussi les chartes portent-elles souvent donation pure et simple ou conditionnelle d'un ou de plusieurs paysans.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les actes de pieuse libéralité envers le couvent qui en conservait religieusement le souvenir dans son cartulaire.

Que de braves chevaliers de Béarn et de Bigorre, après avoir éprouvé les orages de la vie, vinrent chercher un refuge dans ce port tranquille sous la protection du saint! La réputation de miracles qu'une antique tradition attribuait à ces lieux attirait de riches offrandes au bienheureux St Pierre (1). Plus d'un grand pécheur (2) voulait imiter sa pénitence, et faisait des donations aux religieux afin que leurs prières profitassent au salut de son ame.

Plus d'un père consacrait au prince des apôtres son fils dès le berceau; plus d'une mère venait l'implorer pour la guérison d'un enfant chéri (3).

On se donnait soi-même au couvent; on donnait ses enfans pour les vouer à l'étude (4) des lettres ou au service de Dieu.

Les franchises (5) accordées à l'abbaye en fai-

(1) Moriens reliquit... dedit moriens beato Petro... laborans in ultimis, etc. *Diverses chartes.*

(2) Oriolus miles Bearnensis veniens ad conversionem. *Cart.* 387. — Arnaldus Willermi de Sals veniens ad conversionem. *Cart.* 395. — Notum quod Raymundus de Caudarasâ dedit pro redemptione suorum peccaminum. — p. 399. — 400.

(3) Oblationes debent fieri et solent ex antiquâ consuetudine à parentibus pro filiorum incolumitate, etc., p. 402. Oblationes pro sanitate, etc.

(4) Dedit filium litteralibus studiis, p. 403.

(5) Centullus... dedit... quamdam villam ingenuam ac liberam ab omni.

saient un lieu de refuge sous le régime (1) féodal ; et si les riches allaient y chercher le pardon de leurs fautes, les pauvres, en devenant les serfs de St Pierre, conquéraient leur liberté. C'est ainsi que grandit le couvent. Pendant que sur les monts voisins se dressaient fièrement les tourelles de quelque châtelain, oppresseur de ceux qu'il aurait dû protéger, le monastère prêchait la paix au milieu des armes, la charité au milieu des vengeances. Et en récompense de ses bienfaits, il recevait des richesses considérables, toujours à condition de faire une large part au pauvre, et de répandre dans le sein du peuple les doctrines libérales et la morale de l'Evangile.

(1) Voir encore les ruines menaçantes du château de Geü.

CHAPITRE III.

L'Eglise du Couvent. — Sa dédicace. — Description archéologique.

Le premier soin d'une abbaye naissante était l'édification de son église.

Le duc Sanche avait cherché, pour présider au monastère qu'il fondait, un homme de sagesse et de sainteté, propre à faire bénir et prospérer son œuvre. Il choisit Arsius, qui gouvernait déjà l'abbaye de St-Sever de Rustan, et dont la réputation de vertu s'étendait au loin. Ce fut cet abbé qui jeta les fondemens de St-Pé et dirigea les premières constructions.

On sait avec quel élan, au onzième siècle, de tous côtés on s'empressait de rebâtir les vieilles églises ou d'en construire de nouvelles. « Il se fit, dit Radulphe Glaber, un renouvelle-
» ment presque général de tous les édifices reli-

» gieux du monde chrétien. » Cela est si vrai que, dans nos Pyrénées, la majeure partie des anciennes églises sont du style roman.

Ces monumens d'un grave caractère s'élevaient lentement, et les populations voisines rivalisaient de zèle pour en augmenter la magnificence. Puis, lorsque tout était achevé, une grande et imposante cérémonie, longtemps préparée et annoncée au loin, célébrait la dédicace de la nouvelle église.

C'était une occasion aussi d'exciter un redoublement d'ardeur en faveur du couvent.

Les cirques, les théâtres du paganisme étaient à cette époque fermés de toutes parts. Les pompes de l'église étaient le seul spectacle du peuple. La religion, en parlant surtout au cœur de l'homme, n'avait pas dédaigné de parler à ses yeux. L'ordre majestueux des cérémonies, la magnificence des tentures dont les temples, jonchés de fleurs et d'herbes odoriférantes, étaient décorés, la richesse des vêtemens ecclésiastiques et les chants sacrés présentaient un charme attrayant pour la multitude (1). Aussi fut-ce une grande fête dans nos montagnes et nos vallées que la dédicace du monastère fondé par le duc de toute la Gascogne.

Un demi-siècle s'était écoulé depuis sa fon-

(1) Cartulaire de N.-D. de Paris. T. 1. p. XIII.

dation. L'abbé Odon voulant ranimer le souvenir des franchises qui lui avaient été accordées, convoqua, pour la consécration de l'église, les prélats les plus illustres et les seigneurs les plus puissans de nos contrées pyrénéennes.

Le 20 octobre 1096, sous le pontificat d'Urbain II, et sur la demande d'Odon II, troisième abbé de Saint-Pé et en même temps évêque d'Oloron, l'archevêque d'Auch, l'évêque de Bigorre, l'évêque de Lescar et l'évêque d'Aire dédièrent l'église aux apôtres saint Pierre et saint Paul, en présence du peuple et des princes de toute la Gascogne. Ils firent ensuite renouveler l'immunité accordée à St-Pé par Sanche, son fondateur. Béatrix, comtesse de Bigorre, s'avança la première pour prêter serment ; puis vinrent Gaston, vicomte de Béarn, Astnova, comte de..., Auger, vicomte de Miremont, et ses fils, Bernard de Castelbajac, Raimond de Bénac et tous les principaux barons et seigneurs du pays.

Acte en fut dressé dans le cloître de Saint-Pé de Générest.

L'église de Saint-Pé n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois : toute la nef centrale a été renouvelée. Il reste cependant, du côté du nord, une apside véritablement romane ; le vieux clocher, à demi détruit, conserve encore de précieux témoignages de l'époque à laquelle il fut bâti, et dans la cour du séminaire de St-Pé

on trouve plusieurs arcades qui soutiennent un balcon. Ces arcades ont dû appartenir au cloître qui n'existe plus.

CHAPITRE IV.

Les funérailles du chevalier de Bartrès. — Séparation de Saint-Pé du diocèse de Lescar.

Saint-Pé, dans sa solitude, ne resta pas étranger sans doute aux événemens qui s'accomplirent autour de lui; mais son histoire n'offre pas de nombreux incidens. Nous allons rapidement en rapporter quelques-uns que les chartes locales ont pris soin de constater.

Voici un fait qui se passa en l'année 1077; son antiquité lui donne de l'intérêt. Quoiqu'il ait été bien des fois raconté, nous allons le redire d'après le cartulaire du couvent, en traduisant le titre latin jusqu'à présent inédit.

Un chevalier, nommé Raymond de Bartrès, sentant sa fin prochaine, appela sa famille,

et lui fit jurer sur son lit de mort qu'elle transporterait ses restes à Saint-Pé, pour leur donner la sépulture dans les lieux consacrés à saint Pierre. Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, sa femme, voulant obéir au dernier vœu d'un mourant, se hâta d'envoyer au monastère un messager pour inviter les moines à venir chercher, avec toutes les pompes de l'église, les dépouilles mortelles de son noble époux.

Les religieux, conduits processionnellement par leur prieur Placide, avec la croix et l'encensoir, les cierges et les bannières, se rendirent à Ludux, où Raymond venait d'expirer. Pendant toute la nuit ils veillèrent en prières autour du lit funèbre. Le jour venu, ils se disposaient à faire la levée du corps, lorsque tout à coup ils furent troublés dans ce pieux devoir. Un archidiacre de Tarbes, Bernard d'Azereix, survint avec des gens armés pour leur disputer le cercueil; il l'enleva malgré leur résistance, et le fit transporter sur la place de Lourdes. L'évêque de Tarbes l'y attendait; il avait donné lui-même les ordres, profitant de l'absence de l'abbé Odon, qui était allé faire un voyage à Rome avec Amatus, évêque d'Oloron. Le corps du gentilhomme fut ensuite transféré à Tarbes.

Les moines, justement indignés, protestèrent avec énergie contre cet acte de violence. Ils

cherchèrent appui parmi les hauts personnages catholiques, et adressèrent leurs plaintes à Guillaume-Bernard, archevêque d'Auch, et au comte Centulle. Le comte, homme plein de sagesse, attendit le retour de l'abbé. Ensuite il l'assigna, ainsi que l'évêque, à comparaître devant la cour des grands du pays, appelés à juger leurs différends. En conséquence, en l'année 1083, une nombreuse assemblée d'illustres personnages, clercs et laïques, se réunit au château de Lourdes en présence de Centulle. Parmi les notabilités convoquées à ce plaid, nous ferons remarquer Amatus, évêque d'Oloron et depuis archevêque de Bordeaux et légat du Saint Siége, Ebrard, abbé de Saint-Savin, Grégoire, abbé du célèbre monastère de Lareule, à Bigorre. Les débats furent très animés; la preuve testimoniale fut admise. Les juges déclarèrent à l'unanimité les moines de Saint-Pé non coupables. Cependant comme les religieux ne se souciaient plus du cadavre, objet de ces disputes, et qui déjà, sans doute, était consumé dans la tombe, ils profitèrent de la circonstance pour terminer par une transaction toutes les contestations avec l'évêque. Ce prélat leur abandonna le quart de la dexme de Séméac, et les religieux, en échange, lui cédèrent le cazal de Saint-Martial, qu'ils possédaient près de l'Eglise de Sainte Marie de la Sède. Nous voyons dans

cette charte les prétentions de l'évêque de Tarbes sur Saint-Pé.

Saint-Pé dépendait primitivement du Béarn. Le vicomte Centulle IV, dont le mariage avec Glisa sa parente avait été dissous par ordre du pape Grégoire VII, convoitait la main de Béatrix, comtesse de Bigorre. Il promit le monastère à Ponce, évêque de Tarbes, s'il pouvait faire réussir ses projets. Le prélat remplit sa mission avec un plein succès et obtint la récompense promise. Bernard, évêque de Lescar, fut doublement irrité de ce mariage, d'abord parce qu'il y avait fait opposition, ensuite parce qu'il lui coûtait le couvent de Saint-Pé. Il lança des interdits contre Centulle, et Centulle le chassa de son siége. Il mourut en exil, mais ses prétentions lui survécurent; les successeurs les relevèrent. Marca nous a conservé les détails de ce grand procès, plaidé devant plusieurs papes et devant plusieurs conciles. Nous ne déroulerons pas aux yeux de nos lecteurs les pièces, peu intéressantes aujourd'hui, de cette volumineuse procédure. La preuve testimoniale fut admise. La vie paisible des moines retirés aux pieds des montagnes où ils respiraient un air pur, favorisait leur longévité. Seize témoins contemporains de l'acte de fondation, et qui avaient assisté aux contestations et reconnaissances des limites, furent entendus. Ils devaient

avoir, d'après Marca, au moins 108 ans chacun, d'après d'autres auteurs, 112 ans (1).

L'évêque de Lescar sollicita longtemps une décision définitive qu'il ne put jamais obtenir. Las, enfin, de l'inutilité de ses efforts, il mit un terme à ses réclamations.

(1) Cela n'a rien d'incroyable. Près de nous, en Espagne, dans le dernier siécle, on vit à St-Jean-le-Payo, ville de Galice, communier ensemble treize vieillards, dont le plus jeune avait 110 ans et le plus âgé 127. Leurs années réunies formaient un total de 1499 ans. Haller, dans ses *Elementa physiologiæ corporis humani*, et Gaston, dans son ouvrage anglais sur la longévité, donnent de curieux détails sur des centenaires, qui ont atteint près de 200 ans.

PETIT SÉMINAIRE A L OCT 1880 DE SAINT-PÉ

CHAPITRE V.

Libéralités et procès, aux XIV^{me} et XV^{me} siècles. — Pouvoir des Abbés et pouvoir Royal.

PENDANT le XII^{me} et le XIII^{me} siècles, le couvent de Saint-Pé, comme tous les monastères du pays, jouit d'une prospérité croissante. Les libéralités abondèrent encore, quoique plus rares chaque jour.

Vers 1131 (1), Centulle, qui venait de perdre son père Gaston, tué en Espagne en combattant les Maures, se rendit à Saint-Pé en pieux pélerinage avec Talèze, sa mère.

Après avoir pris conseil de ses barons, *cum consilio baronum suorum*, il fit donation à saint Pierre, *pour la rédemption de son âme*, du ter-

(1) Centullus. Cart. p. 375. Gl. T. 14, p. 245.

roir d'Exèse, terroir sans habitans, près de Coarraze et d'Igon.

Il confirma cette donation (1) en touchant le missel sur l'autel, en présence et avec le consentement de tous les hommes d'Asson et d'Igon. Plusieurs de ses vassaux et des bourgeois de Morlaàs assistèrent à l'acte comme témoins. Centulle et Talèze, pour l'âme de leurs parens et leur propre salut, donnèrent encore à saint Pierre et à ses serviteurs un setier de sel sur le marché de..... pendant tout le temps qu'eux et leurs successeurs percevraient les setiers qui leur étaient dus.

Vers cette époque, Odon, vicomte de Montaner, fit au couvent présent d'un paysan du lieu de Pontacq.

Un autre bienfaiteur vint encore enrichir Saint-Pé : c'était Gaston de Béarn, le premier des cinq maris de Pétronille (2). Il se rendit au monastère, accompagné d'une foule considérable de hauts personnages *(cum multitudine sublimium personarum.)* Là, d'après une charte du XII^{me} siècle, il déclare à l'un et l'autre sexe,

(1) Posteà veniens ante altare cum missali firmavit hoc donum coram cunctis, præsentibus et consentientibus hominibus de Asso et Igon. Testes fuerunt..... et multi Barones ipsius terræ et de Burgensibus Morlanis.... *Ibid.*

(2) On sait que Pétronille eut cinq maris. Le père de Gaston avait eu trois femmes.

à tous présens et à venir, qu'il a résolu, à l'exemple de ses prédécesseurs, d'accroître les priviléges et libertés du monastère. Après en avoir délibéré en conseil, et par une inspiration divine, il affranchit dans tout le Béarn les hommes qui relevaient de Saint-Pé, de l'obligation de le suivre à la guerre, dans quelque expédition que ce fût, ou dans la poursuite soudaine des ennemis, ce qui vulgairement était connu sous le nom d'*ordée* (1). Comme symbole de la confirmation de cette donation, le vicomte pose, selon l'usage, un livre sur l'autel de saint Pierre, et ratifie ensuite cet acte dans la cour de Béarn pour lui et ses successeurs.

Près d'un siècle plus tard, en 1281, un autre Gaston, vicomte de Béarn, par acte passé à

(1) Notum sit utrique sexui..... orto honestæ deliberationis consilio..... absolvit idem Gasto in Bearnio et in toto vicecomitatu Bearnensi suo, omnes homines ad dominium sancti Petri Generensis pertinentes, ab exercitu, et ab omni expeditionis genere, et à repentinâ hostium insecutione, quod vulgus consuevit *ordeam* appellare. Ad confirmationem hujus donationis prædictus vicecomes librum in altari sancti Petri, sicut moris est, posuit et eamdem donationem in Bearnensi curiâ confirmavit pro se et pro omnibus suis successoribus..... *Cart.* 376.

Un passage de cette charte est précieux comme définition du mot *ordea* ou *orde*.

Dominicus (*lib. de Prærog. allod. C.* 22, § 5) dit que ce mot signifie « cette convocation tumultueuse et soudaine des troupes, qui se fait au son du beffroi pour s'opposer à l'ennemi qui est aux portes de la ville. » D'après notre charte, l'*ordée* était encore toute poursuite

Morlaàs, donnait le territoire de *Trescrouts* au couvent et à la communauté *(vesiau)* de Geyre, représentés par les moines et bourgeois. Ceux-ci promettaient à leur tour de faire célébrer chaque année une messe, et de distribuer aux pauvres trois livres tournois, le troisième jour après la Toussaint, au nom dudit comte. Ils déclarent l'absoudre et lui accorder le pardon de tout le mal que ses prédécesseurs ou lui auraient pu leur faire, et d'obtenir la ratification de leurs engagemens par l'abbé de Saint-Pé.

Des réserves de quelques droits sont stipulées en faveur des hommes d'Asson, d'Igon et de Lestelle. Ce titre a été l'objet d'innombrables contestations sur son interprétation et sa portée. Ces procès séculaires durent encore (1).

soudaine et imprévue d'un ennemi. *Ordea* ou *vuardea* est un terme qui se retrouve dans les lois Wisigothiques et même dans les capitulaires. Les glossaires de Pithou et de Linderbroch traduisent *vuardea* par *la garde*. C'est un sens trop restreint que l'on donne à ce mot. Dans un passage du code du pays de Mixe en Navarre, passage rapporté par Oyhenart *(Notitia utriusque Vasconiæ, p.* 127), on remarque le mot *ab orde sonade*. Nos paysans Béarnais disent encore *souna l'orde*, pour sonner la cloche. *Ordeam pulsare* signifiait battre le beffroi, *sonner le tocsin*. C'était l'obligation enfin de se lever en masse en cas d'une prise d'armes prompte et soudaine.

(1) Voir le Trésor de Pau. L'archiviste M. Ferron a inventorié et rassemblé plus de 80 pièces anciennes et curieuses sur les démêlés de St-Pé avec les communes voisines, relativement à ses forêts. Les parties intéressées à les connaître pourraient s'adresser à lui.

Les actes des anciens notaires du pays, malgré le luxe des formules et des précautions employées, ne préservaient pas les moines des difficultés que leur suscitaient des voisins jaloux ou des usurpateurs puissans.

Au commencement du XIIe siècle nous voyons naître des contestations sérieuses contre le couvent. Les seigneurs de Samadet du nom de St-Julien lui disputèrent des droits nombreux. Deux évêques intervinrent comme arbitres et terminèrent le différend.

Cependant les moines n'avaient pas toujours besoin d'une décision arbitrale; ils obtenaient quelquefois un désistement volontaire. Un haut seigneur, Bernard de Castelbajac, avait usurpé des biens considérables; puis, il consentit à les rendre et, comme signe de cette restitution, il posa la main sur l'autel avec le livre de messe. *(Reddens cum libro missali manu super altare positâ).*

Nous nous garderons de secouer ici la poussière qui recouvre tant de dossiers oubliés depuis des siècles. Mais nous ne pouvons refuser un hommage aux premiers abbés de St-Pé qui furent presque tous des hommes distingués par leurs vertus, et haut placés dans le clergé du temps.

C'était une pépinière d'évêques. Nous avons vu Odon II rester dans notre abbaye quoiqu'il

fût évêque d'Oloron. Bernard Ier devint évêque du même diocèse, et puis archevêque d'Auch. Garsias de Lort fut appelé à l'évêché de Comminges, et plus tard aussi à l'archevêché d'Auch.

CHAPITRE VI.

Priviléges et droits féodaux. — Droit d'albergue et de chasse. — Epreuve de l'eau bouillante. — Pouvoir de l'abbé. — Priviléges. — Paréage avec le Roi de France. — Pouvoir populaire.

Dans les premiers temps l'abbé était le seigneur et maître de St-Pé. Il relevait du saint siége *sinè ullo medio*.

Son pouvoir était grand. Une charte qui énumère ses prétentions remontait, suivant les moines, jusqu'au duc Sanche, *toujours bon et magnifique père du couvent* (1). Le jour anniversaire de sa mort on nourrissait douze pauvres : touchante manière de célébrer la mémoire d'un homme que de continuer longtemps après qu'il n'est plus, l'aumône qu'il aimait tant à faire pendant sa vie!

(1) Cœnobii constanter bonus et magnificus pater.

retenu à Nay. » Le cartulaire de Saint-Pé a conservé encore des stipulations d'archif qu'il nomme *procuration* dans deux titres relatifs à Raymond d'Anoye et Guillem de Livron.

Quelle est l'origine de l'*arciut*, d'où vient le mot *albergue?*

Le mot d'*albergade* ou *aubergade* se retrouve fréquemment dans le censier de Bigorre. Son étymologie est italienne ou espagnole (*albergo, alvergo, hébergé*), et il a servi à son tour d'étymologie au mot français *auberge*. Le droit seigneurial qu'il exprime porte dans des actes anciens des noms excessivement nombreux et divers : *arcentum, archif, arciut, arceut, arcentum seu prandium, arcentum comestionis, comestio, convivium, magistratus, magistragium, commeatus, discursus, procuratio, receptus, receptio, albergimentum, albergata, aubergate, hospitalitas, repparium.*

Nous pouvons épargner à nos lecteurs l'énumération des chartes où ces qualifications différentes ont été recueillies.

Quelle était l'origine de ce droit?

Il appartenait au seigneur, qu'on était obligé de loger avec sa suite.

Chopin rapporte que les premiers rois de France avaient anciennement acquis le privilége d'être nourris par les évêques, lorsqu'ils faisaient leur tournée dans les provinces. Ce n'était

d'abord qu'une civilité, une politesse. Mais elle se tourna bientôt, dit Mezerai, à la fin de la vie de Clotaire, en un droit nécessaire, de sorte qu'on l'exigeait d'eux avec rigueur quand ils la refusaient. Ces refus devinrent une source de procès fréquens.

Catelan, (l. III, ch. XXXIII), nous raconte que l'évêque de Cahors avait attaqué devant la justice le sieur d'Espanel pour qu'il fût tenu de l'héberger avec trente chevaux, sans fixer la durée de l'hébergement. D'Espanel, de son côté, prétendait ne devoir qu'une collation en passant. Un arrêt du 16 mai 1651 le condamna à deux repas et une couchée.

Les évêques, comme on vient de le voir, avaient usurpé aussi l'archif. L'évêque de Tarbes, quand il visitait Saint-Pé, recevait cinquante livres tournois (1). S'il ne faisait pas sa visite, le monastère ne lui devait rien.

Les comtes avaient imité les rois ; les vicomtes, les comtes, les abbés devaient bien suivre l'exemple des évêques. Les abbés lays des Pyrénées avaient le droit d'archif. Les abbés des monastères, également. Nous avons cité le cartulaire de Saint-Pé.

Cette hospitalité, d'abord volontairement offerte aux premiers rois de France, était donc

(1) Cart. de Saint-Pé, p. 399.

devenue une hospitalité forcée, dont il fallait se racheter à prix d'argent. Ce droit féodal s'était tellement répandu, et il était si rigoureusement exigé, que lorsque dans nos contrées une commune ou un monastère en étaient exemptés, la charte d'affranchissement ou de fondation faisait mention de la dispense.

Ainsi la donation faite vers 1230, par un seigneur de Talazac en Bigorre à l'abbaye de la Casedieu, porte exemption de l'archif pour le monastère : *Sinè omni gravamine de arciut.*

Le comte d'Armagnac, dans l'article XI des coutumes de Fezensac, promit de ne point demander d'archif, excepté ceux qui seront dus pour les fiefs tenus de lui.

Les titres de libéralité pieuse fournissent surtout de nombreux exemples de ces dispenses.

Il est vrai de dire aussi qu'une fois l'albergade admise au rang des redevances féodales les plus usitées, elle eut souvent une origine très légitime dans certains cas particuliers.

Les bienfaiteurs d'un pays, d'une abbaye, en faisant des donations importantes, ne se réservèrent que le droit essentiellement noble de l'archif.

Le cartulaire de l'église d'Auch rapporte qu'un nommé Raymond obtint du comte de Fezensac la ville et l'église de Vic, sous la promesse d'un repas tous les ans. *Annuum*

censum scilicet convivium. D'Olive, l. II, ch. V, dit que la Somme de Toulouse de 1297 fait foi que Jourdain de l'Ile donna à Arnaud Bertrand la vallée de Montégut, à l'albergue annuelle de bailler à manger, une fois l'an, vers carême prenant, au seigneur de l'Ile avec trois chevaliers et quatre écuyers.

C'est ainsi que nous condamnons d'anciens usages, dont nous ne connaissons que les conséquences abusives, sans songer à la légitimité des motifs qui les avaient fait primitivement établir.

Dans l'acte que nous avons cité, où l'on parle de l'albergue dont jouissait l'abbé de Saint-Pé dans le vallon de Nay, on a remarqué que cet abbé avait le droit de chasse.

Nous ne ferons pas ici une dissertation sur la manière dont ce droit s'exerçait dans les Pyrénées, au moyen-âge. Les peuples des temps héroïques avaient la passion de chasser, ainsi que les poètes et les historiens se sont plu à le raconter. Ce goût, très-vif chez les grecs, le fut aussi chez les romains ; on sait que Pompée, Jules César et Cicéron étaient d'excellens chasseurs. Dans un pays couvert de forêts comme la Gaule, la principale nourriture du peuple fut longtemps le gibier. Aussi nos pères avaient-

ils la prétention d'exceller dans l'art de le détruire (1).

Les maîtres de la Gaule se réservèrent plus tard ce plaisir comme un droit féodal. Diverses ordonnances royales l'interdirent à tous ceux qui n'étaient pas nobles, sous peine du carcan, des verges, et même du dernier supplice.

Le concile de Tours, tenu sous Charlemagne en 813, défendit aux ecclésiastiques d'aller à la chasse et au bal.

Malgré cette défense, notre abbé avait l'habitude, à ce qu'il paraît, de chasser en grand seigneur. Plusieurs ecclésiastiques, en ce moyen-âge, étaient jaloux, comme lui, de conserver ce privilége. La déclaration du 27 juillet 1701 les obligea à commettre quelqu'un pour chasser à leur place.

Nos montagnes étaient trop riches en gibier pour que l'abbé de Saint-Pé se montrât désireux d'exercer seul le monopole de le poursuivre. Il se contentait d'exiger des chasseurs *le quartier droit de devant* de tout sanglier, chevreuil, cerf, isard ou autre venaison. Nos religieux encourageaient la pêche, mais aucun poisson ne pouvait être vendu en ville, qu'il n'eût été présenté d'abord au couvent.

(1) Vix ulla in terris natio quæ in hâc arte Francis possit æquiparari. (*Eginhard.*)

Ces priviléges n'étaient pas les seuls accordés au monastère. Il résulte d'une charte curieuse que Pérégrin (1), vicomte de Lavedan, et Tiborst, sa femme, l'avaient chargé de la garde du fer destiné aux épreuves de l'eau bouillante.

L'Eglise de Saint-Pé ne partageait cette faveur qu'avec la cathédrale de Tarbes (2).

Cette distinction, dit un savant auteur, était aussi utile qu'honorable ; car avant que de toucher le fer on payait un droit à l'église où se faisait l'épreuve (3).

Disons quelques mots de ce que nos pères appelaient le *Jugement de Dieu*. Rien ne choque plus nos mœurs actuelles que ce mode barbare de procédure légué par la Germanie à la Gaule vers le Ve siècle.

La loi salique ne mentionne que l'épreuve par

(1) Péregrin ou Pélerin de Lavedan fut nommé, en 1251, par la comtesse Pétronille, un de ses exécuteurs testamentaires.

(2) Voici le passage textuel du cartulaire :

Peregrinus, vicecomes Levitanensis, et Tiborst, uxor ejus, statuunt ad præfatum oratorium accedentes pro controversiis ad juramentum, vel ex aquâ ferventi per extractionem bracchii dirimendis dabunt, memnum pro clave, et quatuor pro lebete, ex quibus quatuor duo cedunt in partem generensis monasterii et alii competunt ecclesiæ cathedrali, datur etiam memnus sacerdoti aquam cum lapide benedicenti.

(3) Mémoires de l'Académ. des Inscr. et Bell. T. XV. p. 625.

l'eau bouillante. Elle énumère avec soin les conditions auxquelles on pouvait racheter sa main, c'est-à-dire obtenir d'être affranchi de cette cruelle expérience.

Les nobles, les prêtres et autres personnes libres de nos vallées, étaient seuls admis à ce jugement. Or, racontons une de ces scènes étranges dont notre monastère a dû être souvent le témoin dans des temps déjà si loin de nous.

Un accusé a été ajourné à Saint-Pé. Il s'est préparé par un jeûne de trois jours au pain et à l'eau. Il entre à l'église avec recueillement et humilité. Il se prosterne et prie, tandis que le prêtre prononce des prières qui nous ont été conservées dans l'office divin consacré à de telles cérémonies. Après quelques oraisons, l'accusé se relève. Le prêtre chante la messe en sa présence. Au moment de la communion, le célébrant s'adresse à lui ; il l'adjure, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, au nom des reliques déposées sur l'autel, au nom de ce qu'il a de plus sacré au monde, de dire la vérité et d'avouer s'il a commis le crime ou s'il en connaît les auteurs.

L'accusé prête serment de son innocence. Il reçoit alors la sainte communion. L'eau bouillante est apportée : le prêtre la bénit ainsi que la pierre ou le fer ardent qui doit en être retiré.

Celui qui est assujetti à l'épreuve récite l'oraison dominicale, fait le signe de la croix, plonge la main dans l'eau et saisit la pierre ou le fer que le prêtre y laisse tomber : aussitôt sa main est mise dans un sac fermé et scellé pendant trois jours ; au troisième jour la main est visitée et vérifiée par des hommes compétens. Si elle ne porte pas de marque de brûlure, il est déclaré innocent.

Montesquieu (1) prétend que nos pères, habitués au métier des armes ou à de pénibles travaux, avaient une peau rude et calleuse qui ne devait pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante pour qu'il y parût trois jours après. D'après lui, s'il y paraissait, c'était une marque que celui qui subissait l'épreuve était un efféminé.

Je répondrai avec Sainte-Foix : « Je suis » fâché que l'auteur de l'Esprit des lois soit » persuadé que nos ancêtres avaient les mains » comme les pattes des crocodiles. » Les efféminés peuvent être de très honnêtes gens.

« Lorsqu'on faisait des épreuves par l'eau » bouillante, dit le paléographe Larcher, le » prêtre la bénissait et il en retirait un revenant » bon ; l'évêque et le seigneur y avaient leur » part. Il ne faut pas s'étonner si ces épreuves » étaient si fort accréditées. »

(1) Espr. des lois, t. 28, c. 17.

Ces plaisanteries contre la participation du clergé à des procédures bizarres et cruelles méritent une réponse. Le prêtre est homme et ne peut se séparer complétement des préjugés au milieu desquels il a toujours vécu. Sa présence, ses exhortations, ses imposantes prières provoquèrent souvent dans le cœur de l'accusé un retour à des sentiments honnêtes qui rendirent inutiles la sauvage procédure du temps. D'ailleurs, même dans le plus fort du crédit des preuves judiciaires, sous le règne de Lothaire, nous entendons dans le second concile d'Aix les évêques protester contre *ces inventions humaines qui faisaient souvent triompher le mensonge sur la vérité* (1). Enfin ce fut un Pape, Etienne V, qui, le premier, proscrivit toutes ces épreuves comme fausses et superstitieuses.

Revenons à l'histoire du couvent.

L'autorité des abbés de Saint-Pé fut grande au moyen-âge. Dans l'histoire de Bigorre nous les voyons prendre une grande part aux affaires du pays. L'un d'eux, Arnaud-Guillaume de Bénac, s'opposa, au nom des Etats rassemblés dans l'église de Ste-Marie de Séméac le 9 octobre 1292, à la défense que fit Jean de Longpérier, d'obéir à *autre que l'église et chapitre du Puy*.

(1) Has inventiones humani arbitrii in quibus sæpissimè per maleficia falsitas locum obtinet veritatis.

Cet abbé avait été un des seigneurs qui prêtèrent, en 1283, serment à Constance. A la tête de ceux qui révisèrent les anciennes coutumes locales, figure encore l'abbé de Saint-Pé.

Vers le XIV[e] siècle, l'autorité jadis absolue de l'abbé commençait à s'affaiblir à mesure que l'autorité royale grandissait partout.

Le bourg de Saint-Pé (1), comme dépendance du château de Lourdes, appartint au roi de France, devenu maître de la Bigorre. Les officiers inquiétèrent l'abbé de Saint-Pé, et lui contestèrent l'entière seigneurie de la ville, dans laquelle il s'était maintenu. Ils lui refusaient surtout le droit de haute justice. Pour éviter une lutte où la force n'était pas de leur côté, l'abbé et les religieux firent un accord avec le sénéchal de la Bigorre, dans la ville de Rabastens, le 19 février 1319; ils reçurent le sénéchal en paréage sous le bon plaisir de Charles, comte de la Marche et de Bigorre, fils de Philippe-le-Bel roi de France. L'exécution de ce traité se maintint pendant un siècle, sous les règnes de Charles-le-Bel, Philippe de Valois, Jean, Charles V, Charles VI et Charles VII, qui jouirent de la Bigorre. Lorsque le comte de Foix eut obtenu la main-levée de ce comté, il devint aussi co-seigneur de Saint-Pé. Ses succes-

(1) Histoire manuscrite de Duco.

seurs conservèrent ses droits, sans controverse, jusqu'en 1466. Quelques débats surgirent alors entre Gaston, roi de Navarre, et Bazillac, abbé de Saint-Pé; ils furent terminés par le renouvellement de l'acte de paréage du 17 octobre, en présence des évêques d'Aire, de Pamiers, d'Oloron et de Tarbes (1).

Depuis l'acte de paréage, l'abbé, de moitié avec le roi, jouit de la haute, basse et moyenne justice (2). Ils partageaient par égales parts le profit de toutes les condamnations et amendes. Le bailli était obligé, chaque année, avant d'entrer en exercice, de prêter serment entre les mains de l'abbé.

Une prison existait à Saint-Pé, et les habitans de la ville ne pouvaient être détenus ailleurs que l'abbé n'eût eu, le premier, connaissance du délit.

Tous les habitans étaient tenus de prêter serment de fidélité à l'abbé lors de son avénement.

Le monastère était clos et fermé, attenant à l'église. L'énumération de tous les droits qu'il

(1) Histoire sommaire de Bigorre, par Amadis. — Lettre de Don Beauteville, Bénédictin de Saint-Pé, à M. de Castelbajac, le 20 janvier 1750. — Manuscrit de la bibliothèque de Tarbes.

(2) Voyez Déclaration et hommage du seigneur-abbé de Saint-Pé, aux archives de Pau. Cartulaire de dénombremens divers, du folio 106 au folio 151.

percevait sur chaque maison du lieu aurait un grand intérêt local pour établir le nombre et l'ancienneté de toutes les familles originaires de la ville. Mais la longueur de ces détails nous force à y renoncer, ainsi qu'à la désignation des propriétés territoriales que le couvent possédait au loin, dans tout le comté de Bigorre et le vicomté de Béarn.

L'autorité abbatiale avait été diminuée de moitié par l'autorité royale; elle fut encore amoindrie par le développement des franchises communales, à mesure que la ville de St-Pé acquit de l'importance. Dans les chartes (1) locales, nous voyons que toutes les affaires publiques étaient traitées, délibérées, résolues en assemblée générale de la *Vesiau*, (2) c'est-à-dire de la communauté des habitans.

(1) Ainsi on lit : « Personalamentz constituits en la » ville de Senct Pée de Générés, et en la plaça publique » de ladite ville, ound la *Vesiaü*, de quère se acostume » tenir et assemblar per tractar, communicar et ordenar » de afféres publiqs de ladite ville, etc. »
Titre du trésor de Pau, du..... mai 1541.

(2) *Veziaü* ou *Béziaü* vient de Vézi, ou *Bézi;* dans le latin de nos chartes, *vicinus;* dans le français de nos anciens jurisconsultes, *voisin*. Quelle était la signification de ce mot *Bézi*? Il paraîtrait appartenir au langage Béarnais, où il s'est conservé dans le sens restreint du mot voisin en français. Cependant, en Picardie et en Normandie, plusieurs lieux sont nommés : Besu, Basiu, Baisin, qui paraissent s'interpréter par *habitation*.
Sans doute, dans les premiers temps, des voisins se

Ces réunions populaires avaient lieu sur la place de Saint-Pé, située dans la rue de Castelbajac. *In plateâ Castrabayaco ditâ*, disent les vieux titres.

C'est là aussi que se rendait la justice ; car si le Roi et l'Abbé la surveillaient par le bayle ou baillif pour en toucher les produits, ils laissaient juger le peuple par des juges élus par lui-même ou choisis dans ses rangs.

En face de l'église, au milieu de la cité, sous

réunirent et formèrent ensemble des associations, des communautés, dont ils se réservèrent l'administration et les avantages. Ils jouissaient exclusivement du droit de cité : *jus civitatis*. Ils traitaient, discutaient, résolvaient, en assemblée publique, les affaires de *la Veziaü*. Le lieu où ils se rassemblaient a retenu encore dans plusieurs communes le nom de *Camp-Veziaü*. Plus tard, et jusqu'en 89, ils conservèrent presqu'exclusivement de grands priviléges, des droits d'usage, des exemptions nombreuses, une participation complète aux franchises communales.

Lorsque les communes s'agrandirent, les voisins restèrent distincts des étrangers et même des habitans. Dans les priviléges les plus anciens concédés à nos villes pyrénéennes de France et de Navarre, on lit : « *Damus » et concedimus habitatoribus et Vicinis dictæ villæ, etc.* » Le voisin pouvait jouir du droit de voisinage dans une ville quoiqu'il fût habitant d'une autre (arrêt du Cartulaire de Pau, du 17 mars 1707). Dans un arrêt du 17 mai 1734, nous voyons qu'un nommé Pédarrieu était en même temps voisin de Pau et de Gélos.

Dans les villes, le titre de voisin était un droit personnel, attaché au sang et à la famille; il était inaliénable (arrêt du 20 février 1710). Il était transmis à l'héritier le plus proche en ligne directe et même collatérale (arrêt du

les arbres séculaires, sous l'orme ou le chêne (1), il était promptement fait droit au pauvre comme au riche; nul ne pouvait être distrait de ses juges naturels. Nous l'avons dit, il n'était pas permis d'incarcérer un habitant de Saint-Pé hors de la prison de la ville, sans la permission de l'abbé.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'antagonisme et l'association de l'élément féodal et de l'élément populaire dans la petite ville de

26 mars 1716). L'étranger devenu voisin par son mariage avec l'héritière d'un voisin conservait son titre quoiqu'il se fût remarié (arrêt du 4 février 1664). Dans les campagnes, le droit de voisinage était un droit réel; ainsi il était inséparable de la maison, malgré la réserve expresse que le vendeur avait pu en faire pour lui. (arrêt du 25 janvier 1666). Il n'était transféré qu'avec le sol même de la maison (arrêt du 19 février 1707). Enfin le droit de voisinage devenait la récompense d'éminens services rendus au pays. Il était conféré par ordonnance rendue sur requête et suivie de réception. Souvent cette réception était contestée. Un arrêt du 4 décembre 1706 débouta les jurats de Pau de leur opposition à la réception du sieur Guicharnaud, nommé voisin par ordonnance de 1663, en récompense de services extraordinaires.

(1) Plusieurs chartes apprennent que dans plusieurs pays la justice se rendait sous le grand sapin, sous le hêtre, et surtout sous l'orme, d'où vient le vieux proverbe : *attendez-moi sous l'orme*. Dans nos contrées, c'était en général sous le chêne. On lit dans le For Béarnais : « Et aixi judge lo senhor et la cort mayor » ben apérat et maü judyat per ladite cort *Deüs Cassoòs* » d'Escurées. »

Les soldats du terrible Montgommery, après avoir livré aux flammes la cathédrale de Tarbes et les plus belles églises de Bigorre, n'épargnèrent pas celle de Saint-Pé, qui fut brûlée avec la maison abbatiale et les habitations des religieux en 1569 (1).

Les moines cherchèrent plus tard à réparer ces désastres. Une délibération, prise le 7 novembre 1592, charge Destornez d'Angosse de défendre la tour et le temple de Saint-Pé contre la Ligue et les troupes du Roi.

Pendant les persécutions déplorables que la religion eut à subir, les catholiques Béarnais, privés de leurs prêtres et de leurs églises, venaient de loin pour chercher à Saint-Pé les secours spirituels qui leur manquaient chez eux, ou qu'ils ne pouvaient obtenir avec la même pompe.

Ainsi, sous l'administration de l'abbé Destornez, une brillante cérémonie eut lieu au monastère. Ce fut le baptême de messire Apollon d'Albret, fils d'Henri d'Albret, seigneur souverain de Béarn, sire de Coarraze, etc., et de dame Antoinette, dame de Pons, etc. Le parrain fut le maréchal de Roquelaure, et la marraine, M[me] Catherine, sœur unique d'Henri IV.

Un jour, un béarnais, fervent catholique, quoi-

(1) Inform. en Bigorre à la réquisition du chapitre de Tarbes.

qu'il servît sous les drapeaux du chef des huguenots, fit porter à Saint-Pé son enfant nouveau-né pour obtenir les bienfaits du baptême. En baptisant cet enfant et en lui donnant le nom de *Pierre*, le prêtre ajouta ces mots aux prières sacramentelles : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam*. Cette prédiction s'accomplit ; Pierre de Marca devint un des plus zélés défenseurs de la foi, et mourut archevêque de Paris (1).

Depuis cette époque, aucun événement important n'appelle sur St-Pé l'attention de l'historien.

Les démolisseurs de 93 achevèrent l'œuvre de destruction des Huguenots du XVI[e] siècle.

En 1821, on eut la pensée, si heureuse pour Saint-Pé, de consacrer ces ruines à un petit séminaire.

Cet établissement, grâce à une direction constamment habile, a fait de continuels progrès. Déjà un des premiers fondateurs de sa prospérité a été appelé à la dignité de l'épiscopat. M[gr] Laurence, ancien supérieur de Saint-Pé, est dans ce moment évêque de Tarbes. La mémoire de ses vertus, de son savoir, de sa piété, est chère aux lieux que nous venons de décrire. Son nom vénérable vient s'ajouter à tous ceux des saints abbés et des illustres prélats dont les souvenirs seront éternellement la gloire de Saint-Pé.

(1) Voir les Antiquités du Béarn que j'ai publiées, p. 3.

Ici nous devons déposer la plume, et ce n'est pas sans regret. Si nous avions voulu décrire le pays, qui fut peuplé et cultivé à l'ombre de la protection féodale de notre monastère, nous aurions dû parler de ces montagnes contiguës à Batsurguère (1), de ces pâturages si enviés des voisins, de ces forêts si belles, de ces mines diverses (2) encore inexploitées, de ces grottes mystérieuses (3), enfin de cette foule de curiosités naturelles, si peu connues du voyageur.

L'étude de la géologie, de la minéralogie, de la zoologie et de la flore de ce petit vallon retiré aurait eu sans doute plus d'intérêt pour les savants. Mais notre intention n'a été que d'offrir une esquisse historique du monastère de Saint-Pé à ceux qui ont quelque goût pour des recherches inédites sur l'histoire des Pyrénées.

(1) La vallée de Batsurguère ou Batsouriguère touche à Saint-Pé. *Bat*, dans notre vieux langage, devait signifier vallée. Dans nos chartes, Batsurguère se dit : *Vallis Sorgueria ou Sorigueriâ*. Dans les chartes de la Case-Dieu, *Auriébat* (canton de Maubourguet) est nommé *Aurea vallis*. *Saint Etienne de Bats*, en Fezensac, est traduit par *Sanctus Stephanus de vallibus*, etc.

(2) Une mine d'argent fut découverte, il y a quelques années, près de Saint-Pé. Des échantillons en furent remis à M. Mounic. Pendant long-temps, ces échantillons furent regardés comme peu curieux; on finit par reconnaître qu'ils étaient très riches; mais ceux qui avaient trouvé la mine sont morts, et on la cherche encore.

(3) Voir la *Chronique de Lourdes*.

CHAPITRE VIII.

—

Liste chronologique des Abbés de Saint-Pé.

L'HISTOIRE d'un couvent serait incomplète si l'histoire de ses abbés était omise. Nous avons l'espoir que notre liste chronologique des abbés de Saint-Pé, rédigée d'après les chartes locales, sera la plus exacte qui ait paru. Nous réduirons, autant que possible, les notices.

1. — ARSIUS.

Arsius, abbé de Rustang, fut le premier abbé de Saint-Pé. Il bâtit le monastère. Il fut choisi par le duc Sanche, à cause de sa réputation de sainteté et de sagesse.

2. — SANS.

Sans ou Sance, dont parle Marca, fut-il le second abbé du monastère, ou bien est-ce le fondateur lui-même? Il est difficile d'admettre

que le duc de Gascogne administrât lui-même l'abbaye. On sait d'ailleurs qu'il mourut en 1032.

3. — Odon.

Il était fils de Guillaume Auriol, de Bénac, et de Marie, fille de Raymond Garsie, vicomte de Lavedan. Son père, en le vouant à la vie monastique, lui donna l'église de Bénac, c'est-à-dire, le patronage de la cure. Odon, seigneur de Bénac, usurpa depuis cette église. Au moment d'expirer, à Jérusalem, il la légua au monastère de Sainte-Marie-Latine. Après de longues contestations devant les Conciles et les Evêques, son fils la rendit à Saint-Pé, moyennant la redevance annuelle d'une once d'or pour les moines de Sainte-Marie-Latine, qui consentirent à la restitution. Cet abbé administra le monastère pendant 30 ans. C'est sous lui que se passa l'affaire des funérailles du chevalier de Bartrès, en 1077.

4. — Odon II.

Nommé Evêque d'Oloron, il ne se dessaisit pas de son abbaye. Il fit célébrer la fête de la dédicace de Saint-Pé, en 1096.

5. — Pierre Ier.

Il était fils d'Arnaud Guillem, chevalier, seigneur des Angles.

Le nécrologe de Saint-Pé porte (1) qu'il donna la dixme de Lescun et quelques autres encore. On prétend que c'est sous lui que le monastère fut séparé du diocèse de Lescar pour être soumis à celui de Tarbes.

6. — Grégoire. — 1112.

Il était fils d'Arnaud Guillem, vicomte d'Aster. Il eut un différend avec les seigneurs de Samadet, du nom de St-Julien, au pays de Tursan. Des arbitres le terminèrent. Il eut aussi des contestations relatives à l'école et aux offrandes de l'église de Séméac.

Grégoire se distingua par ses vertus plutôt que par des faits éclatans. Les chartes l'appellent *vir bonæ memoriæ*. Son nom figure avec celui de l'Evêque de Tarbes dans la compilation des coutumes de Bigorre (2).

7. — Pierre II.

Pendant qu'il gouvernait le monastère, Centulle fit à Saint-Pé le pélerinage dont nous avons parlé. Pierre mourut en 1169.

(1) Kalendis Martii obiit R. Petrus abbas ex familià baroniæ de Angles qui dedit decimam de Lescuano et alia.

(2) Statuta Bigorritana collegit et firmavit cum Willelmo episcopo Tarbiensi, 1112.

8. — Bernard Ier de Sadirac.

Bernard de Sadirac, et non de Sédillac, fut abbé, de 1170 à 1179. Elu d'abord Evêque d'Oloron, puis Archevêque d'Auch, il ne put obtenir du pape Innocent la confirmation de ce dernier titre, et se retira d'Auch en 1195, à Oloron où il mourut en 1202.

9. — Garsias de Lort ou de Horto.

Garsias devint Evêque de Comminges en 1210, et Archevêque d'Auch en 1214.

10. — Odon III de Lavedan. — 1216-1237.

Il fut présent, en 1227, à la donation d'Hugues par la comtesse Pétronille, à Arnaud de Lanamajori. Les archives de la Case-Dieu nous apprennent qu'il fut arbitre, en 1237, entre Hugues de Pardeilhan, Evêque de Tarbes, et son chapitre, d'une part, et Sans, abbé de la Case-Dieu, et ses religieux, d'autre part, sur le patronage de la cure de Plaisance.

11. — Philippe de Bénac.

C'est par erreur qu'on le place en 1232.

Il figure dans une transaction (1) du 27 décembre 1272, passée avec Pierre de Sombrun,

(1) Voir le titre entier, cart. 405.

commandeur des templiers de Bordères, sur certains fonds de Julhac.

12. — Guillaume.

La date que l'on fixe généralement à son administration (1233-1234) est erronée. On croit qu'il fut abbé en 1272 et 1273. Il reçut, en 1281, la donation de *Trescrouts* dont nous avons parlé.

13. — Arnaud Guillaume de Bénac. — 1285.

Nous l'avons vu s'opposer, au nom des Etats de Bigorre, le 9 octobre 1292, aux exigences de Jean de Longpérier. Il figure parmi les seigneurs qui prêtèrent serment à Constance. Il envoya à Philippe-le-Bel un certificat des Etats de Bigorre, portant reconnaissance des droits de cette princesse. Les actes de la communauté de Saint-Pé attestent qu'il vivait en 1304. Il travailla à la révision des anciennes coutumes de Bigorre.

14. — Bernard II de Mulle.

L'abbaye resta vraisemblablement vacante en 1318, car il n'est parlé que du prieur dans les contestations soulevées entre le monastère de Saint-Pé et celui de la Case-Dieu.

15. — G. — A., de 1319 à 1326.

C'est en 1319, ainsi que nous l'avons dit, que fut passé l'acte de paréage avec le sénéchal de Bigorre.

16. — **Bernard III.**

Il était abbé de Ste-Benigne de Fructuaria. Il fut élu à Saint-Pé sous le pape Jean XXII. Il quitta le monastère en 1331.

17. — **Jean Ier.**

Il fut abbé de Saint-Pé en 1331 : d'autres disent en 1334.

18. — **Hugues de Laas.**

Les actes des archives de Tarbes citent Hugues de Laàs ou de Galanis, comme abbé de Saint-Pé, en 1337, 1341, 1358 et 1361.

19. — **Raymond Arnaud Ier.**

Les actes de la ville de Lourdes lui donnent le nom de Bazali en 1392. Deux ans après, il présida le chapitre général tenu à Carcassonne, et fut fait visiteur de Gascogne pour les moines noirs. En 1407, il abdiqua et se contenta du prieuré de Sainte-Marie de Barèges, où il mourut vers 1432.

20. — Raymond Arnaud II de Bazilhac.

Un vidimus du 8 janvier 1437 rapporte une sentence de Jean, vicomte d'Aster, sénéchal de Bigorre, contre les habitants de Saint-Pé, pour les obliger à payer les péages. Jean, abbé de Saint-Jean de Montolieu, diocèse de Carcassonne, conservateur des priviléges des moines noirs dans les provinces ecclésiastiques d'Auch, Toulouse et Narbonne, délégua pour agir contre ceux qui détenaient les biens de l'abbaye de Saint-Pé, en 1439, Raymond, abbé de l'Escale-Dieu, et, en 1440, Jean, abbé de Larreule.

21. — Raymond Aimeri de Bazilhac. — 1442—1466.

Il prenait le titre d'abbé, par la grâce de Dieu, du monastère de St-Pé, soumis au Saint Siége *sinè ullo medio*. Il termina par une transaction quelques difficultés soulevées par la communauté de Saint-Pé, sur des rentes réclamées par l'abbaye.

22. — Anerot de Confita. — 1483—1507.

Le 15 mars 1499, il consentit un acte en présence d'honorable homme de Confite, seigneur de Sarniguet.

Le 8 juillet 1503, noble Mathieu d'Estivaire,

habitant de Pontacq, représenta devant Aberana, notaire, qu'il avait épousé la nièce de l'abbé, qui n'avait pas rempli les conventions écrites dans l'acte de mariage retenu par Arnaud de Domec, notaire à Tarbes; en conséquence il faisait sommation à l'abbé d'avoir à les tenir. Une place monacale lui fut résignée à Saint-Sever de Rustan.

23. — Jean II de Carrère. — 1513-1538.

Il obligea les gens de Pontacq à lui rendre hommage. On assure qu'il fit faire le partage des menses en 1515.

24. — François d'Antin de Montespan. — 1540—1550.

Il était distingué par sa naissance, mais plus encore par ses vertus *(Gente nobili natus, sed bonis moribus clarior)*. Fils du baron d'Antin, sénéchal de Bigorre, il prit l'habit à Saint-Pé au mois de novembre 1522. Le 18 janvier suivant, il renonça solennellement entre les mains des vicaires généraux de Tarbes, à tous droits de succession, et fit profession le lendemain devant Jean de Carrère, abbé de Saint-Pé. Le 7 juillet 1523, le baron d'Antin, père de François, fit don à l'abbaye de Saint-Pé, par acte passé devant Aberana, notaire, de tous

les fiefs, droits et émoluments qu'il avait dans le lieu et terroir de St-Maur; il promit sa protection aux religieux, à la charge par eux de prier Dieu pour lui et les siens.

25. — Jean III de la Porte.

Il gouverna l'abbaye durant 10 ans malgré les oppositions des religieux.

26. — Jean IV Destornez.

Il était fils de *Jacques de Torneriis*, notaire à Saint-Pé. Son père avait fait, en 1511, l'acquisition de l'abbaye laïque d'Angosse. Son frère, Guillaume Destornez, prit dans un acte du 13 janvier 1568 le titre de noble, comme abbé lay d'Angossa, suivant l'ancienne coutume de Bigorre, et il conquit la vraie noblesse en combattant vaillamment pour la défense de son pays.

Le pape Paul IV donna, le 26 avril 1558, la sacristie de Saint-Pé à *Johan deus Tournés*, sur la résignation d'Antoine Jourdain. Jean devint ensuite abbé. Il figure dans plusieurs actes, notamment dans une transaction avec noble Bernard de Montesquiou, et promit de payer à son fils, sur les biens de l'abbaye situés en Béarn, 1200 livres de pension. Après avoir résigné à Arnaud de Maytie, en 1609, son

abbaye, il la garda cependant jusqu'à sa mort survenue le 10 janvier 1611.

(Obiit optimus abbas anno MDCXI.)

27. — Arnaud de Maytie.

Il était issu d'une noble famille de Mauléon en Soule. Il fut nommé abbé de Saint-Pé le 16 mars 1611. Il mourut en 1622. Il était Evêque d'Oloron, abbé aussi de Luc, et prieur de Sainte-Christie.

28. — Arnaud-François de Maytie.

Il agrégea son abbaye en 1650, à la congrégation de Saint-Maur. Il se démit en 1659 à cause de sa nomination à l'Evêché d'Oloron, et mourut en 1682.

29. — Jean V de Bartet.

Elu abbé en 1660, il mourut le 29 mai 1689. Chanoine de Lescar, il fut enterré dans cette ville le 29 mai 1689.

30. — Ramond Dalon.

Il fut nommé le 14 août 1689. Il était fils du premier président de Pau et lui-même était conseiller clerc au parlement de Bordeaux. Il était de plus chanoine de Lescar.

31. — JEAN VI DE LONS. — 1725—1745.

Il était chanoine de Lescar et prieur de Sainte-Foi de Morlaàs.

32. — JEAN-BAPTISTE DEJEAN DE LISOUS.

Chanoine et vicaire général de Lescar, chancelier de l'Université de Pau, il fut nommé abbé en 1745 et mourut le 5 juillet 1769.

33. — CHARLES DE MUN SARLABOUS.

Grand archidiacre et vicaire général de Comminges, nommé le 27 décembre 1769, bullé le 17me avant les calendes de février 1769, *anno incarnationis*.

34 (1). — L'ABBÉ DE REY.

Chanoine de Castres, remplaça l'abbé de Sarlabous et fut le dernier des abbés qui gouvernèrent Saint-Pé.

(1) Le père Laspale, *dans ses manuscrits*, ne compte que 32 abbés ; il supprime le 2me, *Sans*, et confond le 20me *Raymond-Arnaud de Bazillac* avec le 21me *Raymond Aimeri de Bazillac*.

TABLE.

Pages.

Chapitre Ier — Les miracles du hameau de Générés. — Origine du Monastère. — Charte de fondation. 1

Chapitre II. — Premiers temps de l'Abbaye. — Rapides progrés. 7

Chapitre III. — L'Eglise du Couvent. — Sa dédicace. — Description archéologique. 11

Chapitre IV. — Les funérailles du chevalier de Bartrés. — Séparation de Saint-Pé du diocése de Lescar. 15

Chapitre V. — Libéralités et procés, aux XIVme et XVme siécles. — Pouvoir des Abbés et pouvoir Royal. 21

Chapitre VI. — Priviléges et droits féodaux. — Droits d'albergue et de chasse. — Epreuve de l'eau bouillante. — Pouvoir de l'Abbé. — Priviléges. — Paréage avec le Roi de France. — Pouvoir populaire. 27

Chapitre VII. — Saint-Pé depuis le XVIme siécle inclusivement. 45

Chapitre VIII. — Liste chronologique des Abbés de Saint-Pé. 49

Bagnères, typographie de J.-M. Dossun.

OUVRAGES [illegible]ÊME AUTEUR :

1. Science morale et Code du Jury, in-8°.
2. Précis des règles relatives à la rédaction des actes de l'État civil, in-8°.
3. De la Réorganisation de la Magistrature en France, (épuisé.)
4. Chronique de la Ville et du Château de Lourdes, in-8°.
5. Antiquités du Béarn et Biographie de Marca, in-8°.

[illegible]int-Orens de Lavedan, in-8°.

[illegible]le Luz à Gavarnie, in-18.

[illegible]phie de l'Escale-Dieu, in-8°.

[illegible]phie de Saint-Savin, in-8°.

Bagnères-de-Bigorre, Typographie de J.-M. Dossun.

Solitude : Attestations touchant M. Olier p. 249.

Autogr.

Rouen
20 dec. 1642

d'une autre main. { (Il la console et lui conseille de se confesser a M. Olier dont il fait l'eloge. Cette dame paroist etre Mme Tronsons, se trouvant une lettre de M. de S. Pé ecrite a cette dame datée du 18 may 1642.)

Madame

La grace de Jes. Chr. N.S. vous soit donnee pour jamais. Je vous remercie tres humblem. du soin qu'il vous a pleu prendre en l'excés de vostre affliction de m'envoyer les papiers que ie vous avois demandez que ie receus des hier n'ayant receu vostre lettre qu'aujourdhuy. Je ~~vous~~ rens aussy graces a Dieu de ce qu'en vostre tres grand besoin il vous a consolee de la visite de Monsieur Amelotte qui est celuy qui a mon iugement a plus receu de vostre tres bon Pere. Donnez vous a Dieu & abandonnez vous a luy totalement pour le glorifier en vostre souffrance comme il luy plaist de vous l'inspirer et comme vous me temoignez par vostre lettre le desirer. Prions Jes. Ch. qui est l'espoux de toutes les ames & qui le veut estre specialem. des veuves d'estre luy mesme vostre soutien, et esperez plus de secours de sa bonté que jamais. La confiance qui procede de l'ame affligée rend une grande gloire a Dieu essayez d'en faire quelquefois des actes nonobstant la resistance des sens qui sont infidelles & mettez souvent vostre famille en sa toute puissante protection. Vous y avez plus de droit que jamais: car Dieu aime singulierement ceux qui souffrent & s'applique a eux avec grande misericorde. puisque Dieu vous a donné pour Pasteur Monsieur Olier ma pensée est que vous vous adressiez a luy pour les besoins de vostre ame, outre que c'est une devotion solide de suivre tousiours tant qu'on peut l'ordre ordinaire de Dieu et de preferer les Pasteurs aux autres celuy la

est un tres grand serviteur de Dieu et des plus zelés disciples de nostre tres bon Pere. Je ne doute point qu'il ne vous rende les charites qu'il pourra avec un soin tres particulier lorsqu'il vous connoistra. Je suis en Jesus & Marie

Madame

Vostre tres obeissant serviteur

De Saint pé /

A Rouen le 20
dec. 1642.

XIV. — Le Père François de Saint-Pé

Entré en 1629, mort en 1678

Le Père de Saint-Pé naquit au village de Vallegrand dans le diocèse de Paris, près de Villeroy, le 28 février 1599 (1). Il étudia depuis neuf ans jusqu'à quinze, quatre ans à Provins, deux à Blois. En 1611 ayant perdu son père, qui était gentilhomme et chef du gobelet chez le roi, il lui succéda en sa charge qu'il exerça dix-sept ans sous Louis XIII. Il avait aussi une compagnie dans le régiment de Navarre et fit diverses campagnes (2). L'arméeet la cour ne pouvaient guère manquer d'être un écueil pour son innocence, il l'y perdit et se débattit longtemps par de vains efforts pour se sauver du naufrage.

La Providence voulut qu'il entendît parler du Père de Condren comme d'un excellent directeur. Il courut à lui, fit une retraite sous sa conduite, après laquelle se sentant changé en un autre homme, il accepta de toute l'effusion de son cœur l'offre que lui fit ce Père de le faire recevoir dans l'Oratoire si cet état était de son goût (3). Car son humilité le lui faisait regarder si fort au-dessus de sa portée qu'il n'eut jamais osé y aspirer de lui-même, quelque désir qu'il en eût. Un des plus forts motifs qu'il eut de quitter le monde, tout flatteur qu'il était pour lui, fut l'incompatibilité de ses maximes sur ce qu'on y appelle le point d'honneur, avec celles de l'Evangile. Il comprit, selon qu'il

(1) *Déclaration de son état, donnée par lui-même.* — Cloyseault, *Vie du P. de Saint-Pé.* [Paris, 1696, in-12].

(2) Cloyseault, livre I.

(3) *Mémoire manuscrit sur sa vie.*

s'en expliqua avec une de ses parentes, que, tôt ou tard, il serait obligé de se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre et qu'il valait mieux se retirer en un lieu où l'on fit gloire de fouler aux pieds tout ce faux honneur (1).

Ceci se passait pendant le jubilé de 1626 (2). Il fallut du temps à M. de Saint-Pé pour donner ordre à ses affaires et acquitter ses dettes avant de se retirer. Il avait besoin de l'agrément du roi pour vendre ses charges et il ne l'obtint que sur la fin de 1628, après la prise de la Rochelle (3). En attendant il menait à la cour une vie chrétienne et édifiante, communiant fort souvent malgré le qu'en dira-t-on et la crainte des railleries. *Dieu*, nous dit-il lui-même, *me fit la grâce d'accepter cette humiliation et de m'offrir à lui pour porter volontiers tout le mépris qu'il lui plairait de me faire endurer pour son amour. Je fus trompé dans mon attente, il en arriva tout le contraire. Tout le monde me respectait et on m'appelait par avance le Père de Saint-Pé. Je passais alors beaucoup de temps à prier sans me lasser et même sans m'apercevoir du long temps que j'y employais ; et je me sentais si attiré à Notre Seigneur que je ne pouvais parler d'autre chose.* Il ajoute qu'un prêtre s'en trouvant importuné lui dit un jour : *Oh ! je ne puis tant spiritualiser. Laissons la piété et traitons quelque autre sujet.*

Il fut enfin au comble de ses vœux. Le Père Gibieuf lui donna l'habit de l'Oratoire, le 21 février 1629 (4). Deux jours après il reçut la bénédiction de M. le cardinal de Bérulle, à qui il fut présenté pour cela. Le Père Jean-Baptiste Gautier était alors le directeur des confrères, mais le Père de Condren fut toujours le sien, et il jugea à propos d'élever au sacerdoce son pénitent, qui depuis le moment de sa conversion, c'est-à-dire depuis cinq ans, avait fait de

(1) *Lettre d'une de ses parentes.*
(2) Cloyseault, livre I.
(3) *Mémoire manuscrit.*
(4) *Déclaration de son état.*

continuels progrès dans les voies de la perfection. Il fut donc ordonné prêtre par l'archevêque de Paris, le 23 février 1630.

Entre tous les dons éminents de grâce et de sainteté dont Dieu pénétra son âme, l'humilité fut sa vertu favorite (1). Il était si industrieux et si empressé à en exercer les actes qu'un mondain le plus orgueilleux n'ambitionne pas les honneurs avec plus d'ardeur que le Père de Saint-Pé faisait les occasions de mépris. Il disait ses faiblesses avec tant de naïveté qu'il édifiait plus ceux qui l'entendaient que s'ils lui avaient vu faire les œuvres les plus louables (2). Si, en parlant de Dieu, il lui arrivait de débiter quelque vérité lumineuse, capable de lui attirer de l'estime, il ajoutait aussitôt qu'il ne savait rien que ce qu'il avait appris du Père de Condren, son maître, et de plusieurs autres grands hommes qui avaient eu la charité de l'instruire.

Après avoir été près de sa personne jusqu'au mois de juillet 1632 (3), il fut envoyé à Lyon sous le Père Bence (4) prendre la place du supérieur (5). L'usage qu'il fit de son autorité fut de s'approprier tout ce qu'il y avait de pire, d'être le plus mal vêtu, le plus mal nourri. Dans une mission qu'il y fit en 1634 avec M. Mestuech, évêque-suffragant de Lyon, il n'usa de son droit d'ordonner et de régler le logement et les exercices des missionnaires, que pour faire coucher les autres dans de bons lits tandis que lui couchait le plus souvent sur un coffre, que pour faire à leur égard la fonction de frère servant, les accompagnant en chaire et se tenant humblement sur les degrés pendant les sermons.

Il apprit qu'un de ses frères, curé d'Etampes, était à l'extrémité. Il quitta Lyon, au mois d'octobre 1636, de

(1) *Lettre d'une religieuse, sa parente.*

(2) *Mémoires manuscrits sur sa vie.*

(3) *Déclaration de son état.*

(4) *Registre du Conseil.*

(5) Cloyseault, Liv. 2.

l'agrément ou plutôt de l'ordre de ses supérieurs, pour le venir assister. L'espérance de son rétablissement lui fit accepter le soin de sa cure pendant le cours de la maladie (1), mais il le perdit le 2 février 1637. Le fruit sensible qu'il avait fait à Etampes fit trouver bon au Père de Condren qu'il se chargeât comme titulaire de la cure de Chancueil (2) à neuf lieues de Paris, dans le diocèse de Sens. La peste ayant pris à un des hameaux dépendants de cette paroisse, il s'y alla aussitôt renfermer avec tous les soulagements nécessaires aux habitants, laissant son vicaire dans son église avec le reste de la paroisse, et par ses soins et ses attentions charitables, médecin tout à la fois et pasteur, pansant lui-même les plaies, le mal n'eut d'autres suites et cessa bientôt (3). Le Père de Condren, effrayé du péril qu'un si saint prêtre avait couru de sa vie, lui persuada de résigner son bénéfice, et au bout de près de deux ans de fonctions curiales, exercées soit à Etampes, partie à Chancueil il le renvoya, en 1638 (4), à sa supériorité de Lyon, mais ce ne fut pas pour longtemps, parce que, ayant été député cette même année à la troisième assemblée générale, qui se tint à Saumur, il fut, au sortir de là, fait supérieur d'Orléans (5).

Champcueil arrondissement de Corbeil (S.-et-Oise)

La mort de sa mère l'obligea de s'en venir à Paris, en 1640. Le Père de Condren l'y retint pour être sous lui directeur de

(1) Le P. Cloyseault (Liv. 3, p. 84) prétend qu'il en eut soin près de deux ans parce que la maladie traîna. Il s'est trompé. Le P. de Saint-Pé dit lui-même qu'il partit de Lyon en octobre 1636, pour venir assister son frère, et que celui-ci mourut le 2 février 1637.

(2) Le P. Cloyseault (Liv. 3, p. 85) l'appelle *Champenville*, mais c'est sûrement Chancueil. Le P. de Saint-Pé la nomme ainsi.

(3) *Mémoires manuscrits.*

(4) *Déclaration de son état.*

(5) L'ordre du Conseil pour se rendre à Lyon, continuer à régir la maison en qualité de supérieur, est du 22 décembre 1637. Il dit qu'il partit en 1638, c'est-à-dire au commencement, il ne fut donc que quinze mois en tout dans ses deux cures.

(6) *Registre du Conseil*, du 20 octobre 1638.

l'Institution, qui était à Saint-Honoré (1). Il ne pouvait choisir un sujet plus propre à former Jésus-Christ dans le cœur des nôtres puisqu'au jugement du prince de Conti, le Père de Saint-Pé respirait ce divin modèle par tous les pores du corps.

On remarqua qu'à la mort du Père de Condren, son intime ami, quoiqu'il fut d'un naturel tendre et très facile à pleurer, il ne versa pas une seule larme; mais se contenta de dire lorsqu'il le vit expirer ; *Ah ! que voilà une vie heureusement consommée !* (2). Ce fut cependant pour lui un sacrifice bien plus sensible que s'il lui avait fallu immoler sa propre vie, tant était forte l'union que la grâce avait mise entre ces deux cœurs.

On prétendit même dans ce temps-là que le P. de Condren l'avait désigné peu avant sa mort comme le sujet le plus digne de lui succéder (3), et que s'entretenant pendant sa maladie avec le P. Desmares de celui dont il croyait que la Congrégation devait faire choix, il lui avait dit que si nos Pères agissaient par l'esprit de Dieu ils ne jetteraient point les yeux sur d'autres que sur lui, mais qu'ils n'en auraient ni la liberté ni la force, et que le sort tomberait sur le P. Bourgoing, qui fut en effet élu par notre assemblée en 1641. Aussi le P. Courtot dans sa Remontrance à nos Pères, publiée treize ans après, ne feint pas de dire au sujet du P. Bourgoing qu'ayant été désigné pour supérieur général par le cardinal de Richelieu, il fut préféré par notre assemblée au P. de Saint-Pé que le P. de Condren avait jugé plus capable de lui succéder.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, le P. Bourgoing

(1) Le P. Cloyseault (Liv. 3, p. 95) dit qu'il fut retiré de sa cure pour être fait directeur. Cela n'est pas exact. Il fut entre deux supérieur d'Orléans. Le P. de Saint-Pé le dit et les *Registres du Conseil* aussi.

(2) *Mémoires manuscrits.*

(3) Hermant, *Histoire manuscrite du Jansénisme*, part. II, p. 352.

l'envoya en 1642 pour régir la maison de Rouen et y faire l'ouverture d'un séminaire (1), ou, comme on parlait alors, d'une institution ecclésiastique qui ne subsista que deux ans, à cause de la mort trop prompte du cardinal de Richelieu qui fournissait seul à la subsistance (2). L'année suivante, 1643, le P. Bourgoing lui fit résigner par le P. Maignard, alors en butte dans Rouen à beaucoup de contradictions, sa cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et quoique ce fut sans la participation du P. de Saint-Pé que cette affaire se fut traitée, il se soumit en véritable enfant d'obéissance à tout ce qu'on avait sans lui ordonné de lui et fut curé jusqu'en 1650. Bien plus, aimé, révéré, se plaisant même dans cette paroisse où il voyait la bénédiction sensible sur son ministère, quand le P. Bourgoing jugea à propos de l'en retirer, quoique ce fut contre son inclination propre, et le désir de son prélat et de son peuple, non seulement il obéit aussitôt, mais il lui fournit encore des moyens au R. P. Général pour l'aider à se défendre des instances de l'archevêque de Rouen, qui ne pouvait consentir à sa sortie. Il fallut en effet le remettre trois fois à Rouen (3), comme il en sortit trois fois au premier ordre,

(1) *Déclaration du P. de Saint-Pé.*

(2) Lettre de Saint-Pé à M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, de Rouen, 14 mai 1644, où il dit que le cardinal de Richelieu avait donné 3000 écus au P. Bourgoing pour faire commencer cette institution en trois de nos maisons, qu'il avait fait visiter celle qu'on commença à Saint-Magloire par le P. Léon, lequel lui en rendit si bon compte qu'il résolut d'assurer le fonds de toutes les trois ; que sa mort l'ayant surpris avant l'exécution, des secours inopinés que la Providence nous a fait trouver à Rouen, nous ont donné moyen d'y continuer deux ans les mêmes exercices, mais qu'ils vont tomber si M. de Chavigny ne soutient l'œuvre de son crédit auprès du roi, et même de ses propres facultés, lui qui aime à les employer à de bonnes œuvres ; qu'à la vérité le goût de ce seigneur est pour les missions mais qu'il ose l'assurer que former des prêtres propres à les bien faire et contribuer à élever de bons ministres de l'Eglise est une œuvre bien plus excellente. La lettre est aussi belle que longue, mais il n'obtint que 200 écus et il lui en fallait 1000 par an pour continuer. (*Manuscrits Bouthillier*).

(3) *Registre du Conseil* du 4 juin 1648. Prié aussitôt après la mission de Dijon finie, de se rendre à Lyon, de là à Bourg ou à Joyeuse pour y

quoique titulaire de son bénéfice qu'il pouvait et devait ce semble garder dans l'incertitude de la volonté de Dieu sur lui en cette occasion, ayant même de fortes raisons de croire, par les grands biens qu'il y faisait, que Dieu voulait qu'il continuât ; mais il sacrifia toutes ses lumières et tous ses penchants les plus légitimes au désir de son supérieur, disant à cette occasion qu'il fallait non seulement obéir mais aller au devant de l'obéissance.

L'intention du P. Bourgoing était de mettre le P. de Saint-Pé sur un plus grand théâtre. Il le fit donc en 1651 supérieur du séminaire de Saint-Magloire (1), où les disputes de l'Eglise lui firent apparemment souhaiter d'avoir alors un homme de cette trempe qui en était tant pour la paix et la soumission: et c'est, peut-être, pour la même raison qu'il se le fit donner pour assistant par notre septième assemblée, qui se tint cette même année aux Vertus (2).

Ses trois ans finis, il l'envoya supérieur à Toulouse au mois de décembre 1654 (3). Il eut bien souhaité l'engager aussi à se charger de la cure de la Dalbade, mais il ne crut pas devoir le contraindre à vaincre la répugnance qu'il lui trouva. D'ailleurs il fallut lui envoyer ordre, au mois de mai 1655, de se rendre à Blois auprès de M^{me} la duchesse d'Orléans pour la confesser (4).

Cette vertueuse princesse devant qui il avait prêché l'avent de 1653, voulut se mettre sous sa conduite par estime pour son éminente piété (5). Le P. de Saint-Pé fit

faire la visite, ensuite à Avignon où le P. Bourgoing le prie de s'arrêter quelque temps pour juger ce qui s'y peut faire de bien pour notre établissement, l'y commencer, pacifier tout et mettre l'ordre nécessaire en qualité de visiteur ou de son vicaire.

(1) *Déclaration du P. de Saint-Pé.*

(2) *Actes de la 7e Assemblée.* — Morin, *Libelle.*

(3) *Registre du Conseil.*

(4) Saint-Pé, *Déclaration.*

(5) Cloyseault, ch. 4, p. 150.

tout ce qui lui fut possible pour s'en défendre. Il s'enfuit, il lui écrivit tout ce qu'il jugea devoir le rendre méprisable à ses yeux soit dans sa personne soit dans sa naissance, qu'il rabaissait toujours autant qu'il pouvait. Il fallut pourtant céder. Il le fit, à son ordinaire, par principe d'obéissance.

Pendant onze ans qu'il fut auprès de Madame, il allait à pied prêcher dans les villages voisins de Blois ou faire des missions aux pauvres dans les hôpitaux (1). Il leur donna toujours les appointements qu'il recevait comme confesseur, vécut lui-même très pauvrement, sans se mêler jamais dans les affaires, les intérêts, les intrigues de la maison de Madame. Le P. de Monchy venant dîner chez lui ne lui trouva qu'un morceau de bœuf et de lard dans son pot, et son lit garni d'une seule paillasse ; de quoi il prit occasion de réjouir M. le duc d'Orléans, en lui faisant le conte de ce régal si mince de son ami, lui disant qu'il était dangereux d'aller dîner chez les saints, parce que l'on s'exposait à y mourir de faim, et que du train dont le P. de Saint-Pé y allait, il semblait qu'il eut commission de Madame de faire pénitence pour elle, parce que, assurément, il en faisait assez pour elle et pour lui.

Au commencement de 1658 le P. Bourgoing, qui aurait voulu pouvoir reproduire et mettre partout un homme comme le P. de Saint-Pé, crut que, sans préjudice du service qu'il rendait à Blois à Madame, il pourrait lui faire gouverner la maison d'Orléans, et pour l'y engager efficacement lui envoya, du 28 janvier, un ordre exprès de s'y rendre pour y être supérieur, le priant d'accepter et d'exercer cet emploi sans aucun délai ni excuse ; ce sont les termes de l'ordre (2). Le P. de St-Pé obéit, mais Madame

(1) *Mémoires manuscrits.*

(2) *Registre du Conseil*, du 28 janvier 1658. — Le P. Cloyseault (*Vie de Saint-Pé*, liv. 4, p. 157) dit que l'ordre était pour la cure de Saint-Pierre d'Orléans. Les registres ne font mention que de l'ordre pour être supérieur.

ne voulut pas qu'il résidât autre part qu'à Blois, auprès de sa personne, et il fut toujours depuis à sa suite, jusques en 1666 qu'il obtint son congé de Son Altesse royale et renonça absolument à sa direction (1), parce que, l'ayant plus d'une fois avertie de l'obligation qu'elle avait de payer ses dettes et après avoir longtemps attendu, il ne voyait point qu'elle se mît en devoir d'exécuter les promesses qu'elle lui avait faites de s'exécuter sur cela.

Après avoir quitté Madame il se rendit à notre assemblée (c'est la douzième) en qualité de député de M. Pinette qui se tint à Lyon cette année 1666 (2).

Au retour il fut nommé et prit possession au mois de décembre de la cure et supériorité de N.-D.-des-Vertus, où après six ans d'exercice il fut remplacé par le P. André Carmagnole; et ici finit la déclaration qu'il donna, le 5 mars 1673, pour obéir, dit-il, au R. P. Général qui l'avait ainsi souhaité de tous nos Pères, de l'état et des diverses fonctions par où il avait passé jusque-là, tant dans le monde que dans l'Oratoire. Je l'ai copiée de mot à mot parce qu'elle sert à fixer l'époque des divers emplois qu'il a remplis, et à rectifier quelques endroits de sa vie imprimée, personne n'étant plus croyable sur ce qui le concerne que lui-même.

Jusqu'ici je me suis plus attaché à le suivre dans les diverses situations de sa vie qu'à raconter les traits édifiants qui l'ont consacrée. Je vais reprendre ceux que je trouve en un assez long mémoire qui a servi, à ce que je vois, de canevas au P. Cloyseault, et dans quelques lettres écrites à son sujet par des personnes qui l'avaient connu, et j'ai retiré les pièces, qui sont à présent à l'Institution, des mains d'une personne qui les avait eues de M[me] des

La cure eut été plus incompatible avec la fonction d'aller toutes les bonnes fêtes confesser la princesse et quitter par conséquent sa paroisse.

(1) Saint-Pé, *Déclaration de son état.* — Cloyseault.

(2) Saint-Pé, *Déclaration.*

Noyers, la femme du secrétaire d'Etat, parente du P. de Saint-Pé. Ce sera une espèce de supplément ou d'éclaircissement à sa vie imprimée (1), qu'il serait assez inutile de transcrire ici.

Etant auprès de Madame il écrivit la lettre suivante à M. de Chavigny, commandant alors pour le roi à Bellisle en 1661 et 1662. Je la tire des manuscrits de Bouthillier, chez M. l'ancien évêque de Troyes, et elle servira de nouvelle preuve de la profonde humilité de ce saint prêtre.

Monsieur ayant besoin d'un homme charitable, je m'adresse à vous pour vous prier très humblement de vouloir donner à un mien frère âgé de quarante ans, sorti fraîchement de prison pour ses bonnes œuvres, une place de soldat dans votre compagnie, et de lui donner pour camarade quelque soldat qui craigne Dieu. S'il se présentait quelque autre emploi, pour petit qu'il fut, autre que celui de soldat, vous m'obligerez de le lui donner et je juge qu'il y serait plus propre. Mais il faudrait qu'il n'y eut point d'argent à manier car je n'en voudrais pas répondre tant il est homme de bien. La misère qu'il a soufferte depuis un an qu'il est en prison servira peut-être à le rendre plus sage. Je vous conjure de l'y exhorter et de lui faire entendre que vous aurez l'œil sur lui, car étant très timide, cela le contiendra en son devoir, je n'ai osé vous l'envoyer sans savoir que vous l'eussiez agréable. Je vous prie de le trouver bon et de me faire un mot de réponse.

Ce n'était pas sans prendre beaucoup sur lui que le P. de St-Pé se voyait contraint de parler ainsi de son propre sang. M. de Chavigny, charmé d'avoir à lui rendre service, non seulement reçut ce frère avec joie dans sa compagnie, mais voulut encore lui donner sa table, et le P. de St-Pé lui fit écrire par M. Pinette pour le prier de n'en rien faire; qu'à la vérité il était gentilhomme, mais que n'en n'ayant

(1) [Du P. Cloyseault, déjà souvent citée].

pas fait les actions il était bon de le traiter un peu durement, afin de tâcher de le ramener au bien par le mal.

Une religieuse de ses parentes (1) rapporte dans un mémoire les traits suivants de son désir de s'humilier. « Il écrivait un jour tout exprès sans en avoir d'autre sujet que pour en prendre occasion de laisser dire de bien remercier M[me] la C[sse] de Brienne, et de quoi? de ce qu'elle avait si bien récompensé un de ses laquais qui était, disait-il, un de ses cousins, ajoutant qu'il ne manquerait pas de lui en témoigner lui-même sa reconnaissance. Elle continue : *Il vint exprès de Paris pour nous dire qu'il était demeuré tout court à son sermon de l'Ascension* (2) *et que cela l'avait affligé, et il nous dit dans un sentiment très profond d'humiliation : Priez pour moi, car je suis un très grand pécheur qui ne sait pas profiter des occasions que Dieu m'envoie de m'humilier.* » On voit pourtant dans le P. Cloyseault combien il sut mettre cet accident à profit pour sa propre édification et celle de ses auditeurs, mais c'est qu'il était insatiable sur cet article.

« Lorsqu'il fut accusé d'avoir dérobé le calice de la paroisse de campagne où il venait de dire la messe, il nous rapporta qu'il en avait ressenti une grande joie au fond de son cœur, mais qu'elle n'avait pas été de longue durée parce qu'il avait été obligé de déclarer qu'il y était, de peur que ses supérieurs n'eussent de chagrin à son occasion (3). Il nous disait qu'il eut été bien agréable pour lui d'être mené en prison, mais qu'il n'était pas digne de cet honneur, et il se frappait la poitrine en témoignant le regret qu'il avait de s'être excusé devant les archers qui étaient venus pour le prendre, en leur disant qu'il n'avait pas accoutumé de voler des calices. »

(1) Il y a apparence qu'elle était de Montmartre, car le P. Cloyseault dit, que son monastère était à une lieue des Vertus.

(2) Voir les circonstances de cette aventure dans le *P. Cloyseault*, L. II p. 58.

(3) Voir Cloyseault, *Vie de Saint-Pé*, ch. IV, p. 146.

Il serait difficile de trouver dans tout ce que nous connaissons des saints un homme plus pénétré de l'amour de N.-S. Jésus-Christ que l'était le P. de St-Pé. Il ne pouvait parler d'autre chose et ne se lassait jamais d'en parler. On voyait alors jusque sur son visage des marques sensibles de la vive satisfaction qu'il trouvait à le faire, et il était aisé de juger que c'était là son don propre et sa plus grande inclination (1).

Durant le séjour qu'il fit aux Vertus, dit encore sa parente la religieuse, *il venait souvent nous faire des exhortations et l'on sentait ce saint homme si rempli de Dieu qu'il semblait qu'on lui faisait plaisir de l'entendre. Aussi, nous disait-il quelques fois, je viens chercher ici des cœurs et des oreilles prêtes et préparées à recevoir la parole de Dieu. Il ne finissait jamais ses discours que par quelque élévation à Dieu et une condamnation de lui-même, par laquelle il nous touchait très sensiblement, quoiqu'il nous dit qu'il ne le faisait que pour s'attendrir lui-même et s'exiter à la componction. Il me souvient de l'avoir vu deux fois dans un ravissement si admirable, en nous parlant de l'amour infini que Dieu avait pour les hommes, qu'il demeura un temps sans parole, sans le moindre signe, sans mouvement, comme un homme saisi et transporté hors de lui, et quand il en revint il tâchait de nous couvrir cet état en disant que c'étaient là des faiblesses auxquelles il était sujet.*

D'autres fois en parlant de Dieu il paraissait sur son visage un air grand, majestueux, élevé. Souvent il s'arrêtait tout court en prêchant, et ne pouvant égaler par ses paroles la vivacité du sentiment qu'il voulait exprimer, il se donnait de grands coups sur la poitrine et disait : *Pourquoi ne pas se rompre une veine et avoir le bonheur de mourir en chaire en y prêchant Jésus-Christ?*

Quand on le priait de monter en chaire, au lieu de s'en excuser comme font plusieurs, on lui entendait presque

(1) *Mémoires manuscrits.*

toujours répondre : *Je vous remercie, vous me faites un grand plaisir ; je suis,* disait-il, *un hypocrite à l'oraison et partout ailleurs, mais non en prêchant. Dieu m'y donne toujours une certaine ferveur, je n'y dis que ce que je pense* (1).

Ce goût qu'il avait pour parler de son divin Maître l'a suivi jusqu'au tombeau. A l'âge de 78 ans et le dernier carême de sa vie il prêchait encore trois fois la semaine, savoir une fois aux Incurables, une autre fois à la Pitié et une troisième dans le faubourg St-Antoine, c'est-à-dire aux trois extrémités de Paris.

Sa manière de prêcher était simple et sans grandes préparations ; il touchait néanmoins toujours, élevait l'esprit à Dieu et se faisait écouter avec plaisir par les âmes justes qui cherchent dans la parole de Dieu à s'édifier. Il commençait toujours par lire ou réciter par cœur l'Évangile du jour, disant souvent à ses auditeurs : *Ecoutez bien ceci, c'est la meilleure partie du sermon.* Aux fêtes des Saints il rapportait les principaux traits de leur vie pour la consolation des pauvres qui ne pouvaient la lire chez eux et leur proposer un modèle à suivre. Il aimait à se trouver aux missions dont nous sommes chargés, et notre assemblée de l'an 1661, à laquelle il était député, lui donna l'intendance sur toutes celles qui se feraient à Paris ou aux environs, le chargeant de se nommer lui-même des prêtres pour l'aider (2). En allant à ces missions, et la plupart de ses autres voyages, il les faisait à pied, quoique souvent fort longs, ou tout au plus en charrette (3).

Il jouissait de six à sept cents livres de revenu (4) et tout ce qu'il n'était pas forcé de donner au pur nécessaire, était le partage des pauvres (5). On sait de la personne qui tenait

(1) *Mémoires manuscrits.*

(2) Session 23e.

(3) *Mémoires manuscrits.*

(4) Saint-Pé, *Déclaration.*

(5) *Mémoires manuscrits.*

de lui à loyer une maison qu'il avait dans Paris que les termes de ces loyers étaient toujours assignés à de pauvres familles avant qu'ils fussent échus (1).

Un gentilhomme, qualifié et homme de bien, étant tombé dans le besoin, le P. de St-Pé alla faire la quête pour lui chez tous ses amis, et après avoir reçu beaucoup de refus, sans trouver de quoi l'assister, il emprunta deux mille écus et les lui donna (2). Ses amis le reprenaient quelquefois de ce qu'il s'endettait ainsi de tous côtés pour les autres, et il répondait : *J'ai tort, mais je ne me saurais corriger. Il y a longtemps que j'aurais donné tout le peu que j'ai sans me rien réserver, si on me l'avait voulu permettre. J'ai grand désir, je l'avoue, d'être pauvre avec JÉSUS-CHRIST et j'estime grandement la vertu de la pauvreté quoique je n'ai pas encore mérité de la pratiquer.*

Dans un voyage qu'il faisait, il lui arriva de quitter en chemin une dame de ses amies qui était alors dans une grande affliction. Mais il eut tant de regret d'avoir manqué en cette occasion au devoir de la consoler, qu'il alla s'en confesser dès qu'il fut arrivé à la dinée, et que quittant sa route et sa voiture, il s'en retourna par pénitence à pied, et par une fort grande pluie, pour aller rejoindre cette dame à quatre lieues de là ; il arriva tout mouillé chez elle, et lui dit en entrant qu'un homme de bien n'aurait pas été si rétif à la venir consoler.

Sa manière de vivre avec le prochain était douce et aisée ; il s'accommodait de tout, se trouvait bien partout, tous les aliments lui étaient bons, toutes les heures égales.

Dans un âge fort avancé, arrivant quelquefois chez un ami à onze heures du soir, il faisait sans peine son souper de quelques fruits. Il s'accommodait avec simplicité de tout ce qu'on lui présentait, regardant les dons de Dieu dans toutes les créatures, et en usant avec le même esprit

(1) *Lettre d'une religieuse, sa parente.*

(2) *Mémoires manuscrits.*

que l'homme eut fait dans l'état d'innocence. D'autres fois il était le premier à demander quelques mets friands qu'on lui avait servi dans ces maisons, afin d'avoir occasion de dire ensuite pour s'humilier : *J'ai près de 80 ans et je n'ai pu encore surmonter la gourmandise*. Mais il avait beau faire et beau dire, on ne découvrait rien en lui que d'édifiant.

Un laquais qui l'avait servi dans une longue maladie qu'il eut à la campagne, fut si touché en le voyant souffrir beaucoup sans se plaindre et même sans changer de situation ni se retourner jamais dans son lit, qu'il prit la résolution de s'aller faire religieux dans la pensée qu'il passerait sa vie avec des gens de la vertu du P. de Saint-Pé. Il entra en effet dans un monastère, mais trouvant qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il n'y rencontrât de pareils exemples il s'en revînt chez son maître dans l'espérance d'y revoir celui dont la présence faisait une impression de piété si vive sur lui.

Quelques-uns de ses confrères qui pensaient autrement que lui sur les disputes du temps, cherchant, dit mon mémoire, tous les prétextes possibles pour l'humilier, firent entendre au Révérend Père Général qu'il s'absentait trop souvent de Notre-Dame-des-Vertus, dont il était alors supérieur et curé, et le firent comptable de l'embarras où l'économe de la maison l'avait jeté par des dépenses excessives et à contre-temps, qu'ils prétendaient qu'il eut empêchées s'il eût gardé la résidence plus exactement. C'était l'ardeur d'aller prêcher et faire de bonnes œuvres aux environs qui l'avait ainsi tiré hors de sa maison. Ces accusations lui attirèrent une assez rude réprimande que le Père de Sainte-Marthe crut devoir lui faire en présence de son conseil (1). Il la reçut non seulement avec douceur et humilité, mais en avouant qu'il méritait d'être humilié encore davantage, et pour en venir là, il s'avisa d'écrire au Révé-

(1) *Mémoires manuscrits*. — Cloyseault, Liv. V, p. 182.

rend Père Général tout ce qui s'était passé dans son esprit pendant cette correction et lui marqua qu'au lieu d'avoir au fond de son cœur des sentiments conformes aux paroles de soumission qu'il avait proférées pour lors, il n'avait, au contraire, ressenti que des mouvements de dépit et d'élévation, ne pensant qu'à produire diverses excuses pour sa justification, et qu'il était le plus orgueilleux des hommes. Et le Père de Sainte-Marthe, charmé d'une conduite si fort au-dessus de l'homme, l'eut, après une telle épreuve, en singulière vénération, ainsi que toute la Congrégation, à la réserve de peu de personnes. Un prêtre de ses amis, sensible à cette mortification bien plus que lui-même, fut aussitôt aux Vertus à dessein de le consoler. Mais il comprit aisément que le Père de Saint-Pé n'avait nul besoin de consolation sur cela, ayant pour maxime que, quand notre conscience ne nous reproche rien sur un point, et que néanmoins nous sommes humiliés, rien ne nous est plus avantageux et qu'il en faut bénir Dieu. Aussi fut-il de lui-même dans un couvent de religieuses près des Vertus, raconter lui-même sa honte et leur dit fort naïvement : *Mon supérieur m'a fait connaître que j'ai beaucoup manqué à mes devoirs, en m'offrant indiscrètement d'aller prêcher en divers endroits. Je vous avertis donc que désormais je ne viendrai plus ici ni de moi-même, ni si souvent, mais seulement lorsque je serai mandé.* Après quoi il se retira et leur tint parole (1).

C'est cette disposition éminente de soumission et d'humilité qui lui faisait tant recommander en toute occasion l'obéissance aux pasteurs et la déférence à leurs jugements (2), sans réserve et sans distinction, et qui le saisissait de douleur et d'étonnement de voir tant de gens, éclairés d'ailleurs et très vertueux, ne pouvoir se résoudre à rendre une obéissance sans bornes aux décisions du Saint-

(1) *Lettre d'une religieuse, sa parente.*

(2) *Mémoires manuscrits.* — Cloyseault.

Siège. En tout cela, on ne lui peut refuser la justice de croire qu'il y allait de très bonne foi et qu'il prétendait même ne faire que suivre, sur les disputes du Jansénisme, les sentiments qui lui avaient été tracés par ses Pères, le cardinal de Bérulle et les Pères de Condren et Bourgoing. Encore passe pour ce dernier, qui s'était assez expliqué sur cette matière; mais quant aux deux autres, partisans déclarés de la doctrine de saint Augustin sur la grâce, comment auraient-ils pu lui servir de guide sur la question du fait de Jansénius qui de leur temps n'était point encore agitée ? Que si le bon Père avait en vue leur soumission en général aux décisions de l'Eglise, je doute, quoique convaincu qu'ils en avaient une entière, qu'ils eussent porté leur dévouement aussi loin que lui, et tiré des conséquences aussi odieuses contre ce qu'il appelle les jansénistes, que celles que je trouve dans un papier, tout écrit de sa propre main, où il parle en ces propres termes :

Il y a maintenant deux partis et deux sociétés dans l'Eglise, l'un des jansénistes, l'autre des non-jansénistes. Lesquels sont la vraie Eglise? La vraie réponse serait de dire tous deux, mais ce n'est pas là la sienne. Il continue : *Sont-ce les jansénistes ? Vous dites qu'oui. Mais cela ne se peut, car l'Eglise a JÉSUS-CHRIST pour chef invisible et le Souverain Pontife pour chef visible. Or ils sont séparés de ce chef visible, donc ils ne sont pas l'Eglise.*

De plus l'Eglise est catholique, c'est-à-dire répandue dans toute la terre. Or est-il que la société des jansénistes n'est point telle. Donc elle n'est point l'Eglise. Il faut donc qu'ils se rejoignent à la vraie Eglise, qu'ils cessent de se séparer du chef, qu'ils reviennent à l'unité, qu'ils conservent la paix et la charité, qu'ils cessent de faire bande à part, de conseiller à des religieuses de ne pas obéir au Pape et à leur évêque, et qu'ils condamnent ce que le Pape condamne. Or le Pape condamne

les cinq propositions au sens de Jansénius, donc il faut qu'ils les condamnent dans ce même sens, sans davantage disputer ni tergiverser.

En troisième lieu l'Eglise est sainte. Or sont-ils saints? Les saints déchirent-ils par des injures atroces ceux qui leur sont contraires et qui les persécutent?

La société des jansénistes n'est donc ni une, ni universelle, ni sainte, donc elle n'est pas l'Eglise et en est séparée. Qu'ils y rentrent donc et qu'ils s'y rejoignent, et nous les embrasserons avec charité. Voilà tout l'écrit.

Plein de ces principes il n'est pas surprenant qu'il tint ferme contre un évêque dans un démêlé qu'il eut avec lui sur cette matière, car cela coule de source (1). On n'a pas jugé à propos de nous donner à connaître le prélat autrement qu'en nous disant qu'il avait toujours été son ami, mais une prieure de son diocèse s'étant laissée surprendre au-delà de sa capacité et de sa portée aux opinions nouvelles, c'est-à-dire apparemment disputant sur le Formulaire, notre Père fit tout son possible pour l'empêcher de répandre ces sentiments dans sa communauté, jusqu'à se brouiller avec M. l'évêque de... qui l'interdit dans son diocèse. Mais cet homme si humble, qui demandait si souvent conseil à des personnes bien moins éclairées que lui, et qui aurait quitté sans peine ses propres sentiments pour ceux d'un enfant quand il le pouvait faire sans préjudice de la vérité, ne crut pas devoir céder en cette occasion, et renonça tranquillement à l'amitié de ce prélat auquel il écrivit qu'il verrait au jugement de Dieu lequel des deux avait pris le meilleur parti.

Prévention et entêtement si l'on veut, ce trait et plusieurs autres semblables ne sauraient déroger au fonds de vertu et d'humilité qui étaient en lui, ni empêcher qu'il ne soit tenu pour un saint. Ce fut une opinion universellement

(1) *Mémoires manuscrits.*

répandue à sa mort, arrivée le 6 (1) janvier 1678 (2) à notre maison de Paris où il demeurait depuis 1673, étant âgé de 79 ans, et le plus ancien prêtre de la Congrégation, *décédé,* dit notre Nécrologe, *en grande odeur de piété, après avoir beaucoup travaillé.*

Dieu semble s'être déclaré pour sa sainteté par plusieurs guérisons et opérations merveilleuses dont il l'a voulu faire l'instrument de son vivant et après sa mort. Le Père Desmoletz, bibliothécaire de la maison de Saint-Honoré, m'a dit qu'étant descendu il y a quelque temps dans le caveau où son corps repose, il avait à son grand étonnement, vu son corps et même ses habits entiers, et cela trente ans après sa mort, quoiqu'il n'ait point, très assurément, été embaumé et qu'il soit tout entouré de cadavres tout consumés.

Dame Hélène Lemerle, veuve de noble homme Jean Mariette, avocat au Parlement, demeurant à Orléans, déclare, jure et affirme en son âme par devant notaire, le 21 septembre 1678, qu'en l'année 1666 environ le 15 juillet, elle fut étrangement incommodée et retenue au lit par une fièvre continue et un rhumatisme qui lui causait d'étranges douleurs, ce qui l'obligea de mander le Révérend Père François de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire à Orléans, par la connaissance qu'elle avait de sa piété et de sa vertu, afin de joindre ses prières avec les siennes pour obtenir sa guérison, ce que le Révérend Père de Saint-Pé fit en s'agenouillant près du lit de la malade ; et que, incontinent après ses prières, même au temps d'icelles, elle se sentit extraordinairement soulagée et même guérie de sa fièvre, sans avoir eu ensuite aucunes douleurs, le tout par l'intercession des prières dudit Révérend Père dont le zèle était connu dans tout Orléans. Et nous avons la minute même de cet acte

(1) Le P. Cloyseault dit le 9.

(2) *Nécrologe imprimé.*

passé par devant Servin, notaire à Orléans, dans l'étude duquel il eut été bien plus à propos qu'il fut resté.

Toinette Le Roy, servante de Madame des Noyers, étant au mois d'octobre 1676 au village de Chancueil avec sa maîtresse, tomba malade d'une fièvre continue, avec des redoublements et une douleur de côté dont elle était notablement incommodée après onze jours de maladie. Le Père de Saint-Pé, qui venait d'Orléans, passa par Chancueil et s'arrêta chez Madame des Noyers, sa parente. Il alla d'abord voir la malade pour la consoler, lui mit sa main sur la tête, lui donna sa bénédiction, l'assurant qu'il allait dire la messe pour elle, ce qu'il fit. Comme il sortit pour aller à l'église, elle se sentit grandement soulagée, et dès que la messe fut dite se trouva entièrement guérie de sa fièvre et de son mal de côté ; l'appétit lui revint et les forces même, de telle sorte qu'elle se leva, et dès le soir apprêta à souper à son ordinaire. *J'ai ouï cela*, dit le P. André Carmagnole dans un mémoire que nous avons, *de la propre bouche de la servante et de sa maîtresse*. Et il y a plusieurs autres témoins de cette guérison extraordinaire, tel que M. le curé de Sainte-Catherine, près d'Etampes, et Marie Forest, femme de chambre de Madame des Noyers, mais je ne trouve point de déclaration juridique devant l'official, formalité nécessaire pour rendre ces faits authentiques.

J'en dis de même de deux autres rapportés et très bien circonstanciés dans le même mémoire, mais attestés par le seul Père Carmagnole, et par conséquent incapables de faire foi et d'entrer en preuve, faute des mêmes précautions. L'un est sur un voiturier nommé Antoine Colot, âgé d'environ quarante ans, perclus de ses membres et qui par l'invocation du P. de Saint-Pé, qu'il avait mené quelquefois dans sa charrette, en obtint le libre usage, de quoi tout le voisinage fut tellement étonné que chacun sortait de sa maison pour le voir, reconnaissant qu'il ne s'était pu faire humainement qu'un homme atteint d'un mal si vio-

lent et qui paraissait incurable, eût pu sans remède, revenir sitôt dans une santé si parfaite, et une si grande vigueur. Son mal l'avait pris le 22 avril, et il en fut délivré avant le 1[er] mai (1678).

Une fille de condition, qu'on élevait dans un monastère, fut atteinte de si violentes écrouelles que deux des plus habiles chirurgiens qui la visitèrent déclarèrent son mal incurable, prétendant que les boyaux en étaient noués, et un d'eux soutenait que la malade ne passerait pas l'âge de quinze ans et qu'avant sa mort les joues et le col devraient lui pourrir. En effet dès lors il s'y faisait des ulcères qu'on ne s'avisait plus de panser, parce que à mesure qu'ils se fermaient il en venait d'autres et que cela faisait empirer le mal. La pauvre fille inconsolable, tant sur ce qu'elle souffrait que sur les maux dont elle était menacée, fut conseillée environ quinze jours après la mort du P. de Saint-Pé de l'invoquer pour obtenir de Dieu par ses mérites le soulagement que les hommes lui annonçaient qu'elle ne devait plus attendre de leurs remèdes. On lui fit même une comette d'un linge qui avait servi au saint prêtre et elle le mit autour de son col, priant avec foi. Depuis ce temps, qui fut le 26 janvier 1678, ses ulcères se sont refermés, ses douleurs ont cessées, et elle s'est trouvée si parfaitement guérie qu'elle n'a plus souffert la moindre incommodité, *il y a plus de trois mois*, dit le P. Carmagnole, *elle qui auparavant ne passait pas quinze jours sans ressentir de violentes douleurs*. Et il ajoute qu'il sait le nom de la personne, qu'il connaît particulièrement sa famille, qu'il a vu les cicatrices des plaies fermées, qui semblent n'être demeurées que pour servir de preuve authentique de cette merveille, mais qu'il a promis le secret sur la divulgation de son nom. Et ce sont apparemment ces ménagements à garder qui n'ont pas permis de faire dresser un procès-verbal.

Nous avons la copie d'un, daté du 7 août 1678, dressé

par un notaire, à qui il ne manquerait pour être en forme probante que d'être signé de lui. Il contient la déposition d'un vigneron du village de Chancueil, où le P. de Saint-Pé avait été curé comme nous avons déjà vu, lequel vigneron nommé Jean Dugnes (1) atteste foi de chrétien qu'étant depuis deux mois extraordinairement malade, de l'avis de quelques personnes de piété il s'était fait prêter un matelas sur lequel le P. de Saint-Pé avait autrefois couché, et s'étant mis dessus le soir, 28 juillet (2) dernier 1678, il s'était trouvé le lendemain entièrement guéri, quoique auparavant il ne put aucunement s'aider à son corps à cause de l'extrême langueur qui l'avait abattu, et que néanmoins deux jours après il avait eu assez de force pour aller dans les champs charger des gerbes, au vu et au su de plusieurs habitants du lieu, dont en effet dix-huit rendent témoignage dans le même acte par des dépositions conformes, et entre autres le curé du lieu, la mère et la sœur du malade, M^me^ des Noyers, personne de qualité, qui avait prêté le matelas, et quelques autres personnes de distinction qui avaient des maisons de campagne dans cette paroisse.

Enfin nous avons la relation d'une religieuse qui ne signe point et qui dit qu'étant tombée malade et les médecins ayant trouvé à propos de lui faire recevoir les sacrements, elle souhaita se confesser au P. de Saint-Pé alors supérieur des Vertus ; que ce Père entra à l'infirmerie avec une autre religieuse sourde depuis plusieurs années, et, à raison de son incommodité, destinée pour la bienséance à rester avec les infirmes pendant qu'on les confessait, que quand tout fut fait le Père dit tout bas à la religieuse sourde : *Allons ma sœur* ; laquelle non seulement l'entendit

(1) Le P. Cloyseault (p. 2 de l'addition qui est à la fin de sa vie imprimée) l'appelle *Duquet*, mais il faut que dans les *Mémoires* qu'on lui a donnés le nom fût mal écrit.

(2) Autre erreur de copiste dans le P. Cloyseault : il a mis ce miracle le 21 juillet.

ce qu'elle aurait pu faire en devinant, mais ne fut plus depuis lors incommodée de sa surdité, ce qui ne pouvait être attribué à une cessation subite de fluxion, attendu que le temps et la saison qui était froide et humide pouvait bien plutôt l'augmenter que la diminuer. Cette religieuse était âgée de plus de soixante ans et ne survécut que trois ou quatre mois à sa guérison.

Je renvoie pour tout le reste des actions de ce saint homme à la vie imprimée du P. Cloyseault. Mais quoiqu'il rapporte le témoignage avantageux que rendit de lui après sa mort Armand le Bouthillier de Rancé, le saint abbé de la Trappe, la lettre qu'il en écrivit à un maître des requêtes de ses amis, et qui se trouve parmi celles qu'on a imprimées de cet abbé, me paraît un monument si précieux de la gloire du P. de Saint-Pé que je ne puis m'empêcher encore de la transcrire :

Il est vrai, Monsieur, que j'ai eu le bonheur de connaître le P. de Saint-Pé et d'être aimé de lui ; mais je vous tiens bien heureux d'avoir été sous sa conduite tout le temps que vous me mandez et d'avoir eu autant de part à son amitié que vous en avez eu. On peut lui appliquer ces paroles de l'Ecriture : Beati qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt. *Pour moi, Monsieur, le témoignage que j'en puis rendre est qu'il avait toutes les qualités et toutes les vertus d'un saint prêtre. Il était plein de l'esprit de Dieu, il en parlait incessamment et avec tant de lumière, d'onction et de sentiment qu'on voyait évidemment que son cœur en était pénétré et que le plus grand de ses désirs était de faire qu'on le connût, qu'on l'aimât et qu'on le servît. Il avait tellement renoncé à lui-même qu'il mettait sa gloire et sa joie dans les humiliations et dans les mépris, et il avait un plaisir tout particulier à se rabaisser devant ceux qui lui témoignaient de la considération et de l'estime. Il vivait dans une mortification très exacte ; il se privait de toutes les choses qui pouvaient lui être ou commodes ou agréables ; à peine s'accordait-il*

celles qui pouvaient lui être absolument nécessaires, et l'on peut dire qu'il gardait en toutes une pauvreté vraiment apostolique. Son zèle pour le salut des âmes a été si ardent qu'il était uniquement occupé à les consoler et à les instruire, et à proprement parler sa vie a été une prédication et une mission continuelle. Enfin, Monsieur, je ne suis point surpris, si Dieu lui ayant donné une piété si parfaite et si consommé pendant sa vie, il fait après sa mort des choses extraordinaires. Celle de laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire est tellement au-dessus des forces de la nature que le doigt de Dieu y est tout visible. Il faut espérer qu'il manifestera ce saint homme pour sa gloire, pour l'édification de l'Eglise, pour la consolation de ceux qui l'ont honoré. Le 7 juin 1679. Armand Jean, abbé de la Trappe.

Dans la première retraite que le P. de St-Pé, encore laïque, fit parmi nous, le P. de Condren l'entretint des vœux du baptême, des obligations du chrétien et des devoirs de la religion d'une manière si lumineuse et qui fit tant d'impression sur son néophyte, qu'en étant longtemps depuis encore pénétré, et y faisant des réflexions plus sérieuses, il résolut d'en faire part au public et en composa son *Nouvel Adam* (1). Ce livre parut d'abord sous ce titre :

Cinq dialogues pour expliquer la perfection avec laquelle JÉSUS-CHRIST *a racheté le monde, et pour exciter les hommes à son amour parfait, entre Paul et Timothée. Paris, chez Charles Coignard, 1661, in-24.*

Ce petit livre fut fort goûté. Le titre en est trompeur : il y a non cinq, mais dix dialogues, comme en l'édition suivante :

Le nouvel Adam ou l'excellence de la Rédemption des hommes par JÉSUS-CHRIST. *L'obligation qu'ils ont de l'aimer et la nécessité de renoncer à eux-mêmes, expliquée en dix dia-*

(1) Cloyseault, *Vie imprimée*, L. 1.

logues par un prêtre de l'Oratoire de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur. 2e édition plus correcte. Paris, chez Huré, 1662, 1 vol. in-24.

L'éditeur, qui n'est pas le Père de Saint-Pé, dit que ce Père s'est laissé persuader de rendre public ce qu'il n'avait d'abord composé que pour l'instruction d'une seule personne, dans l'ardent désir qu'il a de contribuer à faire connaître JÉSUS-CHRIST et malgré la répugnance qu'il a toujours eue à s'ériger en auteur. On avertit de ne pas chercher l'art et les ornements du langage dans un ouvrage où l'auteur n'a eu pour but que d'instruire et d'édifier avec le plus de clarté, de simplicité et de brièveté qu'il a été possible, afin que ses discours portassent du moins en cela le caractère de la parole de Dieu. Et il l'a, ce me semble, bien exprimé. Ces dialogues roulent : 1° sur la justice originelle ; 2° sur la chute d'Adam ; 3° sur la pénitence que Dieu lui impose ; 4° sur les avantages de cet état de pénitence ; 5° sur la perfection avec laquelle JÉSUS-CHRIST, le nouvel Adam, l'a accomplie. Les cinq autres sont sur l'esprit d'abnégation dans lequel la grâce du christianisme nous oblige de vivre et sur les diverses espèces d'abnégation dont JÉSUS-CHRIST nous a donné l'exemple.

Le même ouvrage parut pour la troisième fois en 1666, augmenté du double, et en un seul vol. in-12, qui contient deux parties ; l'une sous ce titre : *Le nouvel Adam, première partie où sont expliquées en dix dialogues l'excellence de la rédemption, etc., par un prêtre de l'Oratoire de JÉSUS-CHRIST. Paris, chez Léonard, 1666. In-12.*

Le changement de cette édition consiste dans une épître dédicatoire à Madame la duchesse douairière d'Orléans, Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston, qui n'est pas même au nom de l'auteur lequel n'était plus alors auprès d'elle en qualité de son confesseur. Elle est signée F. M. *D'ailleurs on n'a rien changé dans la première partie de ce volume, c'est-à-dire dans les dix dialogues, et on se serait fait*

un scrupule de toucher à la simplicité tant du style que du dessein, de peur que Dieu qui s'était plu à y répandre sa bénédiction, en le faisant si fort rechercher qu'il avait fallu le mettre pour la troisième fois sous la presse, ne la retirât de dessus le livre, si on en ôtait ce qui l'y avait apparemment le plus attirée.

Quant à la deuxième partie, qui est toute neuve, c'est une explication succincte du symbole, selon la méthode des dialogues, c'est-à-dire par demandes et par réponses où l'auteur suivant les articles du symbole explique la vie du nouvel Adam Jésus-Christ en vue de le faire connaître ainsi que ses mystères, d'en faire concevoir la grandeur et l'efficace et d'exciter les fidèles à y avoir recours dans le besoin, à les méditer et à s'en nourrir, comme étant les sources inépuisables des grâces que Dieu a mises dans son Eglise.

Au reste cet ouvrage n'est autre chose qu'un recueil des entretiens que le P. de Saint-Pé faisait dans le palais de Madame d'Orléans, par ordre de cette princesse, lorsqu'il était auprès d'elle, pour l'instruction des personnes de sa maison, et auxquels elle ne manquait pas d'assister elle-même pour donner exemple à ses gens (1). Non contente de les avoir entendus, le désir de les méditer et de s'en nourrir lui fit souhaiter que l'auteur les mît par écrit, et il n'y a fait d'autres changements que ceux que la différence d'un discours imprimé d'avec un discours prononcé exige.

Il y eut enfin une continuation de ce livre sous le titre de troisième partie du nouvel Adam, qui fait à part un second vol. in-12. Il fut d'abord intitulé :

Dialogue sur le baptême ou la vie de JÉSUS, communiquée aux chrétiens dans ce sacrement, avec l'explication de ses cérémonies et de ses obligations, composé par le R. P. F. D. S. P.

(1) *Epitre dédicatoire et préface.*

prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, Paris, chez Lambert Roulland, 1667, in-12.

Et deux ans après fut réimprimé avec ce changement dans le titre :

Le nouvel Adam, troisième partie, où sont expliquées les cérémonies du baptême en forme de dialogue, par le R. P. F. D. S. P., prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Divisé en deux parties. Paris, chez Frédéric Léonard, 1669, in-12.

Ces deux parties qui en font la division sont deux dialogues, l'un sur la grâce du baptême, les obligations que nous y contractons, les effets de ce sacrement ; l'autre sur les cérémonies du baptême qui y sont expliquées en grand détail. Le premier dédié par Roulland à la reine, et le deuxième par le même libraire, à la duchesse douairière d'Orléans.

Ces dialogues sont instructifs, écrits d'une manière nette qui présente les vérités dans un beau jour. Le style même en est assez pur quoique simple. On y trouve beaucoup d'onction et je ne sais quoi qui attache. Nous ne faisons pas, ce me semble, assez de cas d'un ouvrage qui, entre les mains des laïques, serait très propre à leur faire connaître JÉSUS-CHRIST, leurs obligations envers lui, les engagements qu'ils ont contractés par les qualités de ses membres et de ses disciples. Il faut qu'il ait été bien goûté en son temps puisqu'en voilà de ma connaissance jusqu'à trois et quatre éditions. C'est un vrai catéchisme renforcé pour les missions.

J.M.J.

Toulouse, le 29 novembre 1964.

Mon Révérend Père,

Religieuse étudiante japonaise à la Faculté des Lettres de Toulouse, je prépare une thèse d'histoire : Port-Royal à Toulouse - Autour de Mme de Mondonville.

Le R.P. Bernard Billet de l'abbaye de Tournay qui dirige mon travail, m'a suggéré de vous adresser les questions suivantes concernant l'Oratoire.

I° Pinette, trésorier du duc d'Orléans qui dédia un mausolée au cardinal Bérulle

Il semble qu'il était sous la direction spirituelle de Gabriel de Ciron, fondateur de la Congrégation des Filles de l'Enfance, qui est un des objets de ma thèse.

Les fondateurs de cette congrégation, M. de Ciron et Mme de M. lisaient les ouvrages de Pinette.

Qui était ce Pinette et quels étaient ses ouvrages ?

2° Le Père Saint-Pé, Oratorien

Il était ami de Gabriel de Ciron et vers I653, il catéchisait dans la paroisse Saint-Etienne de Toulouse.

Qui était ce personnage ?

Mes recherches dans les biographies ne m'ont rien apporté sur ces deux personnages. Si vous pouviez me donner quelques renseignements, je vous en serais très reconnaissante.

Je vous prie d'agréer, Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très respectueux et reconnaissants.

Foyer N.-D. de la Compassion,
2, rue ~~Rogaminière~~ Romiguières, Toulouse

Sr Marguerite Marie SHIBANO

J.M.J. Toulouse, le 22 janvier 1965.

Mon Révérend Père,

Je vous prie de m'excuser de n'avoir pu encore vous remercier des renseignments q que vous avez eu la bonté de me procurer. Je vous en remercie infiniment.

Les rapports entre Gabriel de Ciron et l'Oratoire sont plus nombreux que nous le pensons. Ainsi, je dois encore avoir recours à vous.

Je vous prie d'agréer, Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très reconnaissants.

Foyer N.-D. de la Compassion,
2, rue Romiguières, Toulouse

Sr Marguerite Marie

\+ J.M.J. Toulouse, le I0 juin I966.

Mon Révérend Père,

Je suis la religieuse étudiante japonaise qui il y a quelque temps vous a demandé des renseignements au sujet de ma thèse : Port-Royal à Toulouse - Autour de la Congrégation des Filles de l'Enfance.

Aujourd'hui, je me permets de m'adresser encore à vous pour vous demander quelques notes sur Guillaume de Juliard, prévôt du chapitre Saint-Etienne de Toulouse.

Etant déjà chanoine de ce chapitre, il a fait un séjour au séminaire Saint Magloire vers I696 - I697 et il y a été ordonné prêtre. Il est neveu de Mme de Mondonville, fondatrice de la Congrégation des Filles de l'Enfance et joue un rôle dans l'histoire de la suppression de cet Institut.

Si vous pouviez me donner quelques notes biographiques sur ce personnage, je vous en serais très reconnaissante.

En vous priant d'excuser l'importunité de ma demande, je vous prie d'agréer, Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Foyer N.-D. de la Compassion,

2, rue Romiguières, Toulouse

S^r Marguerite Marie SHIBANO

\+ L'abbé de Juliard faisait souvent le séjour à Paris. En I722, il était logé au séminaire Saint Magloire.

J.M.J. Toulouse, le 12 décembre 1964.

le Révérend Père,

Avant-hier j'ai bien reçu votre paquet. Je vous en remercie infiniment. Au milieu du travail aride, ces gestes de bienveillance m'encouragent énormément.

Ce qui m'intéresse surtout sur la vie de François Saint-Pé, c'est son activité à Toulouse, vers 1653.

Permettez-moi, s'il vous plaît de garder ce livre pendant ces vacances de Noël.

En vous souhaitant une heureuse année 1965, je vous prie d'agréer, Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très respectueux et reconnaissants.

Foyer N.-D. de la Compassion,
2, rue Romiguières, Toulouse

Sr Marguerite Marie SHIBANO

J.M.J. Toulouse, le 7 décembre 1964.

Mon Révérend Père,

Je vous remercie de m'avoir donné tant de précieux renseignements pour ma thèse. Comme je vais à Tournay pendant ces vacances de Noël, je les communiquerai au R.P. Bernard.

A mesure que mon travail avance, j'aurai encore l'occasion d'avoir recours à vous, car les rapports entre l'Oratoire et la Congrégation des Filles de l'Enfance, sont assez nombreux.

Si vous pouviez me prêter la vie de François de Saint-Pé, par le Père Cloyseault, je vous en serais très reconnaissante.

Je vous prie d'agréer,
Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très respectueux et reconnaissants.

Foyer N;-D. de la Compassion,
2, rue Romiguières, Toulouse

Sr Marguerite Marie SHIBANO

J.M.J. Toulouse, le II janvier 1965.

Mon Révérend Père,

Avec beaucoup d'intérêt, j'ai lu votre livre. Aux pages I54 - I56, il est question de l'activité du Père Saintpé à Toulouse. L'auteur n'en dit pas grand-chose. Probablement il n'y resta pas longtemps.

Si vous pouviez rencontrer d'autres renseignements là-dessus, voulez-vous avoir la bonté de m'en communiquer.

Aujourd'hui je vous demande un renseignement sur M. Goufh, ancien ministre de Charles Ier, roi d'Angleterre. Il s'est retiré à Notre-Dame des Vertus à Paris et vivait parmi les Oratoriens, vers 1655. Comme Gabriel de Ciron se faisait son protecteur, je voudrais connaître ce personnage.

En vous présentant mes voeux pour la nouvelle année, je vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments très reconnaissants.

Ce matin je vous ai expédié votre livre par poste. Je vous en remercie de tout mon coeur.

Foyer N.-D. de la Compassion,
2, rue Romiguières, Toulouse

S. Marguerite Marie SHIBANO

Strasbourg,
le 29 avril 1969,

Mon cher Père,

Encore une affaire d'archives.
J'ai répondu que nous accepterions volontiers une photo de ce portrait.

Bien fidèle respect,

M. J.-L.

PROFESSEUR JACQUES BRÉHANT
3, RUE JEAN GOUJON . VIII^e
℡ 359-09-68

Paris, le 9 Avril 1969.

Monsieur le Révérend Père Join-Lambert
16, rue Beethoven
67 - STRASBOURG.

Mon Révérend Père,

Je possède un portrait d'un prêtre de l'Oratoire que j'ai fini, après de longues recherches, par identifier. Ces recherches m'ayant conduit à faire la connaissance du Père Francis Ferrier, celui-ci m'a conseillé de vous écrire, supposant que vous porteriez intérêt à l'existence de ce tableau.

Le portrait en question ne porte pas, en effet, le nom du personnage, mais une inscription qui est à son dos relate simplement les faits qui se sont passés, 32 ans après sa mort, lorsqu'on voulut inhumer à l'emplacement de sa sépulture un autre abbé, le Père Coquery. Voici cette inscription, qui a été le point de départ de mes recherches :

"Le corps de ce très-saint Prêtre, qui avait été inhumé dans le caveau de S. Honoré, le 7... (1) 1678, fut trouvé tout entier le 23 Mai 1711, lorsqu'on voulut creuser une fosse pour le P. Coquery. On le recouvrit de terre ; & par ordre du P. de la Tour, on plaça au-dessus un rang de moëlons, qui avertit de ne plus fouiller en cet endroit."

Partant de cette inscription, j'ai pu établir qu'il s'agissait du portrait du Père François de Saint-Pé, né à Vallegrand, diocèse de Paris, le 28 Février 1599, entré à l'Oratoire en 1629 sous le généralat du Père Bérulle et mort le 6 Janvier 1678, à l'âge de 79 ans, sous le généralat du Père de Sainte-Marthe.

/...

(1) Illisible.

.../

On trouve de nombreux documents concernant le Père de Saint-Pé dans le fond de l'Oratoire conservé aux Archives Nationales :

- Son entrée à l'Oratoire (MM 623 p. 138)
- Son inscription au registre alphabétique des Prêtres (MM 607 p. 18 et MM 608 p. 15)
- La relation très détaillée de sa vie (M 220 pp. 456-488 N°2) : L'on y apprend que son père était gentilhomme et chef de gobelet des rois Henri IV et Louis XIII, qu'il le perdit à l'âge de 12 ans, qu'il lui succéda dans sa charge, qu'il exerça celle-ci pendant 19 ans, qu'il eut une compagnie dans le Régiment de Navarre et fit diverses campagnes. Et qu'il entra à l'Oratoire à l'âge de 30 ans.
- Sa mort (MM 609 p. 35 et surtout MM623 pp. 390-391).

Mais la recherche la plus intéressante a été pour moi la découverte d'une note manuscrite, rédigée par le Prêtre Michel Nicolas Leroy, et qui est intercalée entre les pages 206 et 207 de l'exemplaire appartenant aux Archives Nationales de la Vie du Père de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire, par le Père Charles Cloyseault (MM 633). Cette note est ainsi rédigée :

"Le P. Coquerie (2) un des assistants de l'Oratoire sous le Gouvernement du P. de la Tour, Général de cette congrégation, étant mort en 1711, on creusa suivant l'usage une fosse à l'endroit où était inhumé le plus ancien Père décédé. Après une vingtaine de coups de pioche donnés à l'endroit dont c'était le tour par le Fossoyeur, sous l'inspection du père que cela regarde, on trouva un corps entier avec ses habits ; le père alors fit cesser le travail et dit de donner seulement quelques coups du côté de la tête. Ce qui, ayant été fait, cette partie se trouva comme le reste du corps et couverte d'un petit mouchoir aussi blanc qu'au moment de l'inhumation. C'était le Père de Saint-Pé, déposé en cet endroit depuis 35 ans, cet oratorien étant décédé le 9 janvier 1678, âgé de 78 ans. On s'arreta alors absolument et le frère Sacristain étant remonté fit part de cet évènement à un autre qui était chargé du linge, et descendit de nouveau avec son collègue dans la cave. Ce dernier, plein de respect pour le respectable défunt, voulut en avoir quelques reliques et prit à cet effet une des épingles qui attachait son collet ; puis, chargé de cette dépouille il alla avec son compagnon faire part de cette découverte au P. Général.

.../

(2) Ortographié ainsi dans la note manuscrite.

...

"Si nous étions des moines, dit le P. de La Tour, nous pourrions tirer parti de l'état d'incorruptibilité de ce corps ; je n'en suis pas étonné : Je vénère le P. de Saint-Pé comme un saint ; mais comme nous sommes dans un temps critique, mon intention est qu'on ne donne point de suite à cela. En conséquence, il fit faire une cloison de moëllons, afin qu'on ne fouillat plus à cet endroit".

Ecriture de Mr Michel Nicolas Leroy Prêtre."

Vous voyez que cette note manuscrite confirme de point en point l'inscription qui est au dos du tableau. Elle permet de considérer l'identification comme certaine.

Au surplus, celle-ci serait encore confirmée par l'existence, toujours aux Archives Nationales, d'une gravure (M. 219) faite d'après le tableau et exécutée par Brissart.

Je pense que ce tableau, que je possède depuis plus de 25ans, est l'un des deux tableaux qui sont mentionnés dans la note qui termine les 32 pages manuscrites conservées aux archives sous le n° M220 : "Sa gravure par Brissart au commencement de son article dans le MSS du P. Batterel et son portrait peint à l'huile deux fois à la maisons de l'Oratoire St. Honoré".

J'ajoute que ni la facture ni le format ne me paraissent dignes de Ph. de Champaigne (3) . Mais il s'agit très certainement d'une oeuvre de son atelier et j'ai pensé qu'il était peut être intéressant de vous signaler l'existence de ce portrait, à une heure où bien des imprécisions demeurent sur l'iconographie de l'Oratoire en général et sur les oeuvres de l'école de ce peintre en particulier.

Je m'offre, bien évidemment, à vous montrer cette oeuvre à l'un de vos passages à Paris s'il vous intéressait de la connaitre et, sinon, de vous envoyer sa photographie ainsi que celle de la gravure.

(3) - D'ailleurs, vous dites dans le livre de Paul Cochois que Ph. de Champaigne a travaillé à l'Oratoire en 1643 et le portrait en question est manifestement celui d'un homme ayant dépassé la soixantaine.

/...

.../

Veuillez, encore une fois, Mon Révérend Père, m'excuser de vous avoir entretenu si longuement de cette question, ce que je n'aurais sans doute jamais fait si le R.P. Ferrier ne m'avait pas convaincu qu'elle vous intéresserait sans doute. Et veuillez, je vous prie, agréer l'expression de mes sentiments les plus courtois et dévoués.

Professeur J. BRÉHANT
Chirurgien de l'Hôpital de Vaugirard.

P.S. Ci-joint la notice biographique du Père de Saint-Pé telle que j'ai pu en relever les données les plus intéressantes.

FRANCOIS DE SAINT-PE .

- Né à Vallegrand, près de Villeray, diocèse de Paris le 28 Février 1599

- Perd son Père à l'âge de 12 ans

- Hérite de ses biens et lui succède dans sa charge de Chef de Gobelet du Roi Louis XIII

- Après quelques légères études, ses parents crurent que pour soutenir avec honneur la charge de son père, il devait embrasser pendant quelques années la profession des armes ; et pour cet effet ils lui firent un équipage et l'envoyèrent à l'Armée

(MM 633)

- "Louis XIII charmé des bons témoignages qu'on lui rendit de ce jeune officier, surtout de la bravoure qu'il avait montrée au siège de Montpellier où ce monarque se trouvait en personne en 1622..."

(P. Bicaïs 6653)

- Vend ses charges en 1628 après la prise de la Rochelle

- Reçu dans la Congrégation de l'Oratoire le 20 Février 1629

(MM 608-MM 623 p. 138)

- Reçoit la Robe, des mains du P. Gibieuf le 21 Février 1629

(p. 457)

- Reçoit la bénédiction du P. de Bérulle, à qui il est présenté, le 23 Février 1629

- Est ordonné Prêtre par l'Archeveque de Paris le 23 Février 1630

- Supérieur à Lyon en 1632 (p. 458)

- Cure de Chancueil en 1638 (p. 460)

- Supérieur de Lyon en 1637 (p. 460)

- *Supérieur d'Orléans (p. 460)*

- *Perd sa mère en 1640 (p. 460)*

- *Rouen 1642 (p. 461)*

- *Supérieur de Ste Magloire 1651 (p. 463)*

- *Toulouse 1654*

- *Confesseur de Madame la Duchesse d'Orléans, à Blois en 1655 (Auprès de laquelle il reste 11 ans) (p. 464)*

- *Obtient congé de son Altesse en 1666 (p. 466)*

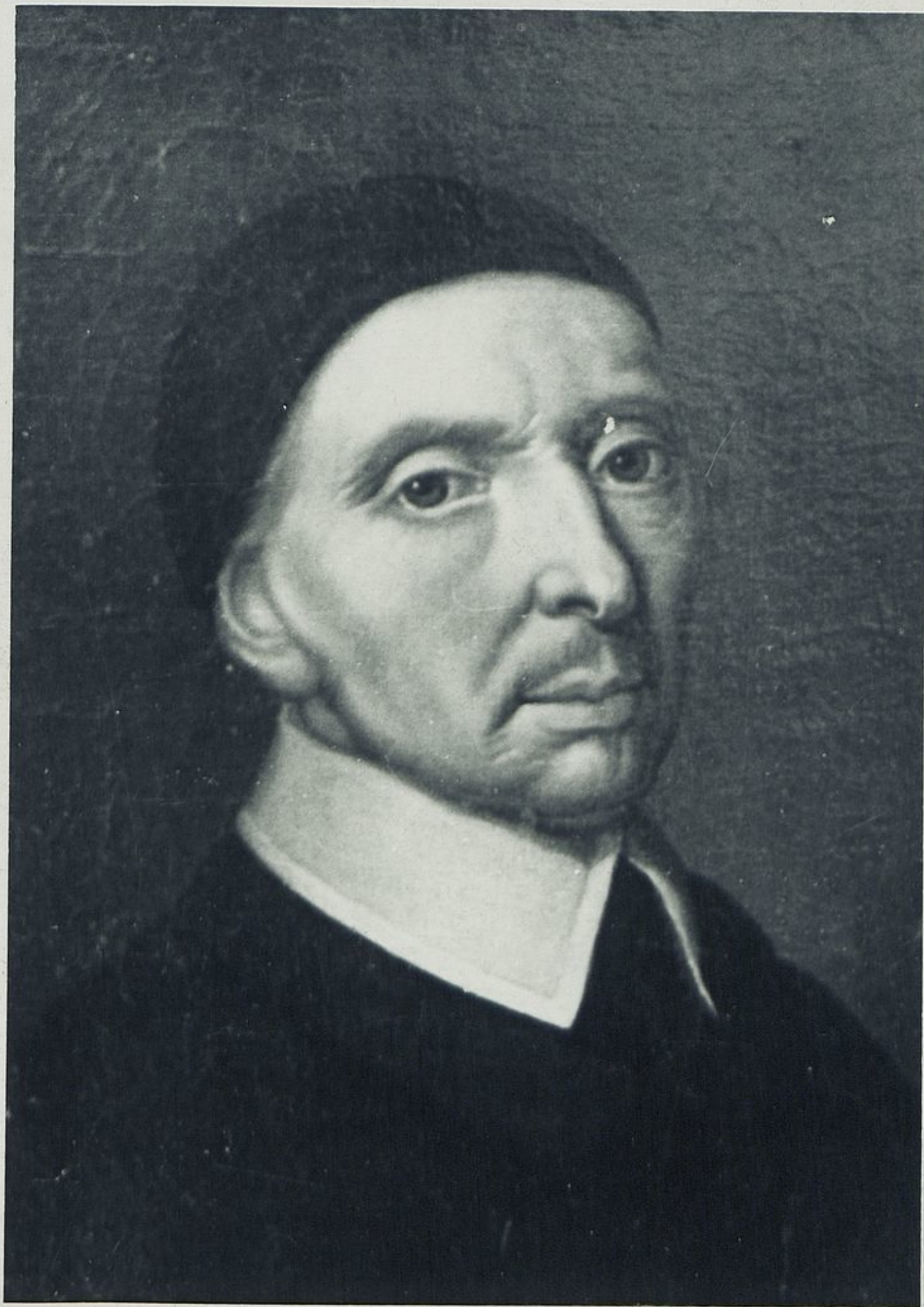
- *Cure et Supériorité de N.D. des Vertus en 1666 (p. 466)*

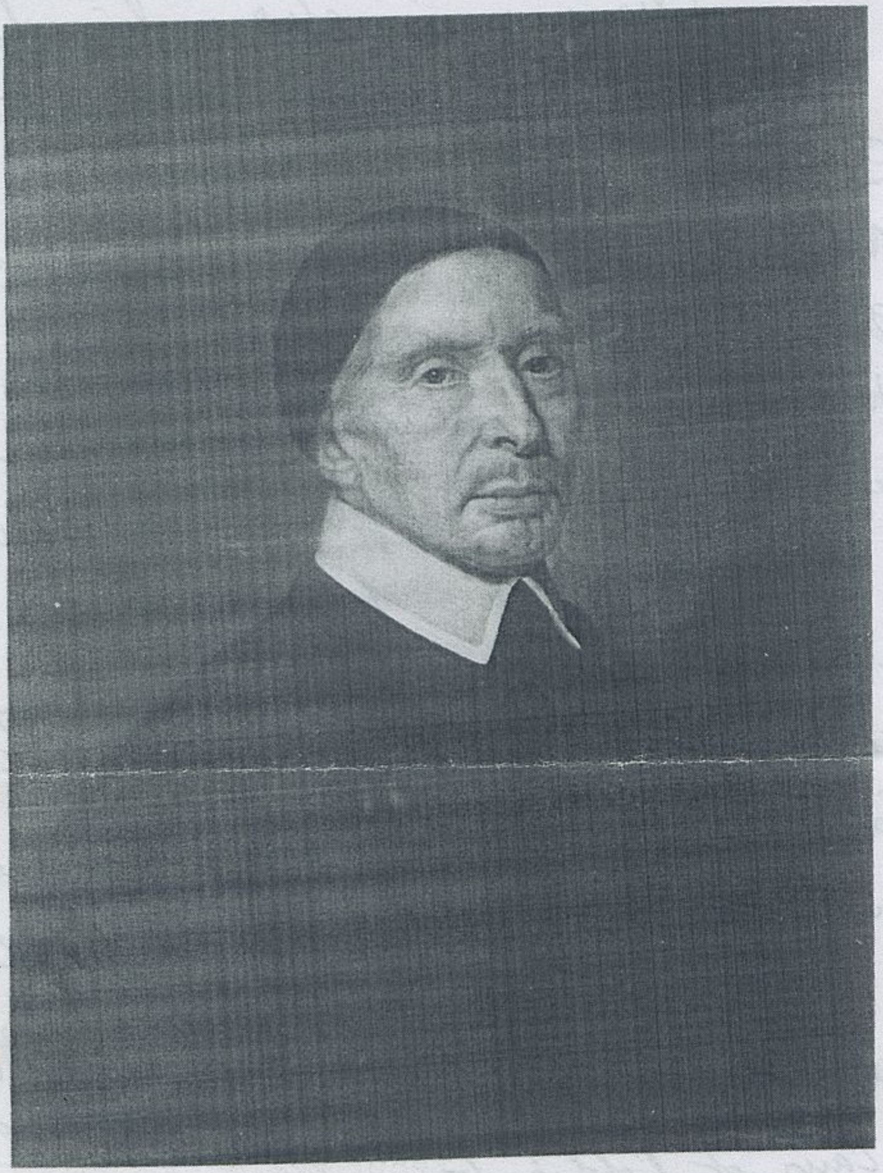
- *Mort le 6 Janvier 1678 (p. 477)*

- *Découverte du corps "tout entier" (p. 477)*

- *Les Miracles du Père : p. 478 - 479 - 480.*

16





Portrait du "Père" de Saint Pé, oratorien
1631-1681 - attribué à Jean Baptiste de Champaigne
60 x 54 cm
(Gravure dans le même sens par P. Brissart)
4.600 à 6.000 €

Dom Guy Dominique SIXDENIER

3 Rue de la Source
75016 PARIS

TEL : 01.45.25.30.07 de 9H30 à 12H !!! — préciser au standardiste de m'appeler par BIP 39
FAX : 01.45.24.56.12
téléphone portable de f. SIXDENIER
06.79.73.35.68
(de 9H30 à 12H30
+ du lundi au samedi : 14H – 18H40
+ dimanche de 10 à 10H30
+ 14H – 18H
(et en cas d'urgence ; après 21H30)

Cher Frère

Je m'en voudrais de ne pas vous signaler

cette vente aux Enchères, de PIASA

9 rue Drouot 75009 mercredi 18 décembre

à 15H n° 69 (exposition mardi 17 à 11 à 18H et le matin du 18 -)

Maître PICARD, vient aussi me envoie régulièrement ses catalogues, me sachant fils de Commissaire-Priseur -

A vous de décider bien-sûr !

A bientôt . votre fidèle f SIX

Le Père François de Saint-Pé

M.M. 607, 1er catalogue, N 877 =

François de Saint Pé, du diocèse de Paris. entré en 1629 (23 février), prêtre en 1630, mort en 1678

M.M. 608. p. 15. N° 225 =

Le Père François de Saint Pé, natif du diocèse de Paris, receu en la Congrégation le 20 de février et print la robbe en la maison de Paris le 25 du mesme mois de l'an 1629

Listes des assemblées =

1641 Paris
1644 Rouen sup
1648 " "
1651 S. Magloire supérieur, assistant du R.P. Général
1654 " " "
1658 orléans
1661 St Magloire
1663 "
1666
1669 N.D. des Vertus supérieur
1672 " "
1675 Paris

Nécrologe =

Mort à Paris le 6 janvier 1678, âgé de 79 ans, le plus ancien prêtre de la Congrégation. Il avait longtemps travaillé et est mort en odeur de grande piété.

Registres du Conseil (Archives Nles)

MM. 576 - N 4, 4 juin 1648, après la mission de Dieppe ira à Lyon et de là à Bourg et à Joyeuse y faire la visite, puis à Avignon, où il mettra tout en ordre en qualité de visiteur et de notre vicaire.

id. N 5. on le dit supérieur de Rouen.

M.M. 576, N° 23, du 28 avril 1650 Nommé assistant du R. P. Général à la mort du P. Foucquet.

" 577, N 15, du 30 sept. 1654, supérieur de la maison de Toulouse et recteur de la Dalbade.

" N. 23, du 18 X 1654, n'est pas recteur de la Dalbade, mais seulement supérieur de la maison.

" N 52, du 8 fév. 1658, par commission régira comme supérieur Orléans en l'absence du P. Charpy.

M.M-578, N 1, 1660, chargé de travailler au directoire des paroisses.

M.M-582, N 225, 29 octobre 1679. on fera perquisition des miracles que Dieu a opérés par le feu Père de Saint Pé et l'on ira prier M. l'abbé de Marillac et M. de Folcoy d'en faire le recueil pour procéder ensuite aux informations ordinaires.

Actes Mss. des Assemblées =

Assemblée de 1652, élu 3e assistant.

" de 1654, député, sup. de S. Magloire.

" de 1658, député de M. Pirette.

" de 1661 " "

I chargé de voir si les Mémoires dressés pour le spirituel et le temporel de l'Institution sont exécutés.

II chargé de dresser un directoire pour les Missions

III chargé de faire les Missions pour Paris et autres maisons et de nommer des prêtres pour l'aider

74

R. P. BOUGEREL
Biblioг-Orat. T 1,p 232
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 74

François de Saint-Pé

sic !
(Il faut le placer d'abord après le P. Laisné)

—

François de St Pé vint au monde au village de Vallegrand, diocèse de Paris. Il était fils de noble Jean de St Pé, chef des gobelet des rois Henri IV et Louis XIII. Le P. Edme Cloyseault a composé sa Vie, in-12.

Il passa ses premières années ou à la guerre ou à la cour. Il était officier de la maison du roi. Il entra dans l'Oratoire en 1629. Il fut converti par le P. Charles de Condren dans une retraite qu'il fit sous lui. Il passa par plusieurs emplois dont il s'acquitta au mieux. Il s'opposa d'abord à l'élection du P. Senault, parce que ce Père était sorti tout jeune de l'Oratoire et avait suivi, à ce qu'on disait, des comédiens. Mais cette calomnie étant vérifiée, et le voyant élu par plus des $\frac{2}{3}$ des voix, il fut se jeter à ses genoux, lui demanda pardon et le reconnut pour général. Ça été un des plus saints prêtres que la Congrégation ait eus. Il se fit plusieurs miracles après sa mort à son tombeau. Il mourut à Paris le 6 janvier 1678, âgé de 78 ans.

Ouvrages :

I Aspirations pour les agonisants, tirées de l'Écriture Ste, par Fr. D. St Pé, prêtre de l'Oratoire. Paris 1696 in 18

II Dialogue ou traité sur les obligations qu'un chrétien contracte au baptême. Paris. Roulland in 12. 1675

III Le nouvel Adam, ou dialogue sur l'excellence de la rédemption. 2 vol. in 12. 1667

IV

No 8532 Cha B 1818

Jonas Cabes

Recud du 13e Janr.

R $\frac{13}{14}$

Adry = Bibliothèque des Écrivains de l'Oratoire, T. V, p. 73 (Bibl. Nle fonds fr. 25.685)

François de Saint Pé, mort à Paris le 6 janvier 1678 à 79 ans à S. Honoré en odeur de grande piété.

Ouvrages :

(1° Aspirations pour les agonisants, tirées de l'Écriture Ste, par Fr. de St Pé, pr. de l'Orat.

(2 Dialogue sur le baptême, Paris, Roulland, 1675, in 12.

(3 Le nouvel Adam, ou dialogue sur l'excellence de la rédemption, 1667, 3 vol in 12.

On a sa Vie par Charles Cloyseault ; près de 30 ans après sa mort, son corps fut trouvé tout entier et avec ses habits.

Né au village de Valgrand au diocèse de Paris, mort le 6 janvier 1678

Moréri = Dictionnaire =

François Saint Pé naquit dans le village de Vallegrand au diocèse de Paris, le 28 février 1596. Son père mourut en 1611 et lui laissa une charge dans la maison du roi, dont il prit possession l'année suivante quoiqu'il ne fût encore âgé que de 13 ans. Pour la soutenir avec honneur il se mit en équipage et alla faire deux campagnes en Hollande, pendant lesquelles il abandonna tous les devoirs de la piété chrétienne. Il continua dans les mêmes désordres jusqu'en l'année 1626 qu'il résolut de gagner un jubilé que le Pape avait envoyé en France. Il s'adressa pour cet effet à un religieux qui lui conseilla de se confesser toutes les semaines et de communier tous les mois. Peu de mois après il fit une retraite de quelques jours sous la conduite du P. de Condren par l'avis duquel il forma le dessein d'entrer dans l'Oratoire. Il contracta dès lors amitié avec Mlle Tardu qui se fit bientôt après Ursuline à Beaugency où elle fut longtemps supérieure et avec M. Viguier qui était encore alors de la religion protestante. mais qui se fit catholique et entra comme lui à l'Oratoire.

François de St Pé y prit l'habit ecclésiastique le 21 février 1629 après qu'il eut vendu sa charge et payé ses dettes. Le 23 février 1630 il reçut l'ordre de prêtrise suivant le conseil du P. de Condren qui, après la mort du cardinal de Bérulle, en avait été élu général. Incontinent après son ordination il fut employé à visiter les malades et à instruire les ignorants. La mémoire lui ayant manqué un jour au milieu d'un sermon, il en prit occasion de s'humilier en demandant publiquement pardon à Dieu et à son auditoire de la témérité qu'il avait eue de monter en chaire. En 1633 il fut choisi pour être supérieur de la maison de l'oratoire de Lyon et il travailla à faire embrasser la religion catholique aux prétendus réformés, non par des disputes, mais par des entretiens de piété. Quand les 3 ans de sa supériorité furent achevés, il retourna à Paris à pied, demandant l'aumône et donnant aux pauvres le double de ce qui lui en aurait coûté, s'il avait fait le voyage à ses dépens. Il trouva à Paris un de ses frères, curé d'Étampes, qui s'y était fait porter pour une paralysie et alla desservir sa cure en sa place pendant 2 ans que sa maladie dura. Le P. général de l'Oratoire, informé du bien qu'il avait fait en ce lieu, le chargea de la cure de Chapenville, proche de Villeroy. La maladie contagieuse s'étant mise dans un hameau du voisinage, il laissa son vicaire dans le presbytère et s'alla enfermer avec les pestiférés auxquels il servit de médecin spirituel et temporel, si bien que le mal cessa en peu de jours. Au bout

d'un an, il fut rappelé par le P. Général et mis dans la maison d'Institution pour inspirer l'esprit de piété aux jeunes confrères. Sur la fin de l'année 1640 il assista le P. Général à la mort. Le P. Bourgoin qui succéda au P. de Condren dans cette charge, envoya le P. de S. Pé à Rouen pour y être curé de la paroisse Ste Croix où il demeura 7 ans. Après quoi, il fut fait supérieur du séminaire de S. Magloire à Paris. La duchesse d'Orléans ayant ouï parler de sa piété, souhaita d'être sous sa direction et, après s'être confessée une fois à lui, cette princesse ne voulut plus le quitter. Il s'enfuit pourtant et lui écrivit du lieu de sa retraite tout ce qui pouvait le rendre méprisable aux yeux des hommes et demanda à Dieu d'être méprisé plutôt que d'être honoré par les grands. Sa prière fut exaucée. En allant à Troyes dire la messe dans un village proche de Nogent, au sortir, il fut soupçonné d'avoir volé un calice. Son innocence fut reconnue et le véritable voleur découvert; mais toute sa vie il eut regret de ne s'être pas laissé mener en prison. Le temps de sa supériorité de S. Magloire étant expiré, il souhaita d'être éloigné de Paris pour éviter le danger d'être appelé à la Cour. Il fut donc envoyé à une cure de Toulouse unie à la maison de l'Oratoire. Mais, à peine y fut-il arrivé que le Duc et la Duchesse d'Orléans prièrent le général de le faire revenir. Réduit par l'obéissance à la nécessité d'aller à Blois, il résolut, pour se préserver de l'air contagieux de la cour, de travailler plus que jamais à la conversion des âmes. Il jeûna plus austèrement, retrancha de sa dépense nécessaire pour augmenter ses aumônes et distribua aux pauvres ses appointements au moment même qu'ils lui étaient apportés.

La première règle qu'il se prescrivit, fut de ne se mêler d'aucune affaire qui ne regardât son ministère et de vivre dans la plus grande retraite qu'il lui serait possible. Cependant, ayant su que la Duchesse d'Orléans était sujette au défaut de la plupart des Grands de ne point payer ses dettes, il l'en avertit et elle lui promit d'y satisfaire au plus tôt. Mais ses promesses n'ayant point été exécutées, le P. de S. Pé fit beaucoup de prières, consulta des personnes fort éclairées et prit son congé. Au même temps il fut député vers l'évêque de Genève pour le remercier de l'honneur qu'il avait voulu faire à la Congr. de l'Oratoire, de lui donner une maison proche de Genève et pour l'informer des raisons qui l'empêchaient de l'accepter. Il assista à la cérémonie qui se fit à Annecy pour la canonisation de S. François de Sales.

A son retour à Paris, il fut fait supérieur de N.D. des Vertus. L'économe sur lequel il se reposait du soin du temporel, endetta la maison par des bâtiments inutiles. La faute en fut rejettée sur le Père de S. Pé qui, bien loin de s'excuser, se reconnut coupable et se chargea lui-même plus qu'aucun autre n'aurait pu faire. Demeurant à Paris dans la maison de la rue S. Honoré, il fut attaqué d'une fièvre qu'on jugea dangereuse. Il se prépara à la mort par les sacrements, par les prières et la patience dans ses douleurs et rendit l'esprit le 6 janvier 1678

Il y a dans la Bibliothèque de la rue S. Honoré, en mss, un petit recueil de vers pieux du P. de S. Pé.

Bibliothèque Nle: Suppl. fr, N 1485, Lettre du P. de Saint Pé à Madame Périer.

Je possède le manuscrit original de la Vie du Père de Saint Pé par le P. Cloyseault, tout entier de la main de l'auteur. Le texte ne diffère en rien du texte imprimé

Le P. François de Saint-Pé

Cloyseault = Ménologe p. 117

Le P. Fr. de Saint Pé naquit le 28 février de l'année 1599 dans le village de Villegrand au diocèse de Paris. Il passa les premières années de sa vie, tant à l'armée qu'à la Cour, ayant été capitaine et ensuite officier de la maison du roi. Il fut converti par le R.P. Charles de Condren dans une retraite qu'il fit sur lui. Il entra dans l'Oratoire l'an 1629, où il a toujours vécu dans une si grande ferveur et piété qu'il a mérité d'être honoré après sa mort comme un saint et qu'on a imprimé sa vie. Son cœur était tellement embrasé de l'amour pour J.C.N.S, qu'on lui en voyait d'ordinaire le visage enflammé, particulièrement lorsqu'il récitait son office, qu'il célébrait les sacrés mystères ou qu'il pratiquait quelque acte de dévotion. Il avait continuellement ce sacré nom dans la bouche ; il ne pouvait parler d'autre chose, ni envisager aucun objet que par rapport à Lui. S'il prêchait, s'il exhortait, s'il consolait, J.C. était toujours le sujet de son entretien, quoiqu'il eût sans cesse ce nom adorable dans l'esprit, dans le coeur et dans la bouche. Cependant, il ne le prononçait jamais qu'avec un profond respect ; et, dans les premières années qu'il fut de l'Oratoire, pour peu qu'il entendît parler de ce divin Sauveur, il était hors de son pouvoir de retenir sa ferveur dans les bornes d'une édification commune. Mais, il n'y avait point d'occasion, où il fût moins maître de lui-même, que lorsqu'il se trouvait en présence du très adorable sacrement de nos autels ; car il avait pour ce divin Maître une dévotion si tendre qu'il ne pouvait y penser sans en être touché de componction. On l'a vu souvent passer plusieurs heures entières aux pieds des autels et souvent même de la nuit. Il était encore extrêmement sensible au mystère de la Passion pour lequel il avait une dévotion particulière. Afin de l'avoir sans cesse dans l'esprit, il en avait composé un rosaire sur le modèle de celui de la Ste Vierge, qui contenait

18 mystères ou circonstances pour s'en occuper durant les 18 heures qu'elle a duré, savoir depuis les 9 heures du soir que le Fils de Dieu se retira au jardin des Oliviers jusqu'au lendemain 3 heures après midi qu'il mourut. Ce grand amour pour J.C. lui avait encore inspiré une affection plus que commune pour l'Eglise, son épouse. Il ne parlait qu'avec une joie et une ferveur extraordinaire du bonheur que nous avons d'être dans son corps qui est devenu celui de J.C. par l'alliance qu'il a contractée avec elle. Il avait sur ce sujet des lumières très sublimes et des sentiments de religion qui sont très rares. Il recommandait dans cet esprit l'obéissance aux pasteurs pour lesquels il voulait qu'on eût un profond respect. On ne saurait exprimer en quelle dépendance il souhaitait que chacun vécût à l'égard du chef de l'Eglise, N.S.P. le Pape. Et il exhortait tout le monde à lui obéir et à se soumettre aux lumières qu'il recevait du Ciel par la conduite de l'Eglise.

Enfin, il mourut à Paris le 6 janvier 1678, étant âgé de 79 ans. Il se fit plusieurs miracles après sa mort par son intercession.

Bonardi : Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de l'Oratoire, Mss. page 735 =

Le Père François de Saint Pé, mort à Paris le 6 janvier 1678, âgé de 79 ans. Voyez sa Vie par le P. Cloyseault, à la fin de laquelle on a imprimé de petits ouvrages de piété de lui

de Saint-Pé

Dictionnaire de spiritualité Paris Beauchesne 1935, fascicule IV col. 1236

Dans un article sur la « Commémoration du baptême »

« Mais l'influence directe du P. de Condren nous est certifiée pour le P. de St Pé. Encore laïque, celui-ci fit une retraite, sous la direction de Condren, « qui l'entretient des voeux du baptême, des obligations du chrétien et des devoirs de la religion d'une manière si lumineuse, et qui fit tant d'impression sur le néophyte ... qu'en étant longtemps encore depuis pénétré, et y faisant des réflexions plus sérieuses, il résolut d'en faire part au public. » Il consacra à ce sujet un livre intitulé : Dialogue sur le baptême, ou la vie de Jésus communiquée aux chrétiens dans ce sacrement, avec l'explication de ses cérémonies et de ses obligations Paris 1667 ; puis, rattaché par le titre à ses ouvrages précédents :

Le nouvel Adam, 3e partie, où sont expliquées les cérémonies du baptême Paris, 1669.

« Ces dialogues, dit Batterel, à qui nous empruntons ces détails, sont instructifs, écrits d'une manière nette, qui présente les vérités dans un beau jour... On y trouve beaucoup d'onction, et je ne sais quoi qui attache. » (T II p. 218)

P. Molien

Bicaïs : L'Oratoire de France : [Copie de la Bibl. Nle - T. I. p. 387. / Ms. d'Aix, T. I. p. 495.

François de Saint Pé naquit en 1599 à Vallegrand, aux environs de Paris, d'un père qui était attaché à la maison du roi. L'ayant perdu à 12 ans, il hérita de ses biens et de sa charge et obtint, peu de temps après, de l'emploi dans le régiment de Navarre. Abandonné à lui-même dans un âge où l'on est si susceptible de l'impression du mauvais exemple, il se livra à la dissipation et au plaisir. Rempli néanmoins de sentiments d'honneur, il s'acquitta avec soin des devoirs de son état. Louis XIII, charmé des bons témoignages qu'on lui rendit de ce jeune officier, surtout de la bravoure qu'il avait montrée au siège de Montpellier, où ce monarque se trouvait en personne en 1622, Sa Majesté le mit à la tête d'une compagnie de son régiment. Cette élévation fut pour lui un nouveau motif de se rendre digne de plus en plus de la faveur de son maître. Son courage s'enflamma ; et, se proposant pour modèles, ces

officiers les plus distingués, il aurait tâché de les suivre dans le chemin de la gloire, si Dieu ne l'eût destiné à combattre des ennemis d'un autre genre que ceux contre lesquels il portait les armes.

Le Pape Urbain VIII ayant accordé au royaume de France le jubilé de l'année sainte 1625, M. de St Pé qui, depuis qq temps, était troublé par des remords qui lui reprochaient ses égarements, résolut de profiter d'une occasion aussi favorable pour se réconcilier avec Dieu. Il s'adressa donc à un bon Récollet qui, connaissant les règles de la Pénitence, lui en fit suivre les différents degrés; et, après s'être assuré de la sincérité de sa conversion par des épreuves suffisantes, l'admit à la participation des sacrements. Fidèle aux promesses qu'il venait de faire, le nouveau pénitent suivit de points en points les avis de son directeur et il se précautionna si bien contre les dangers dont il était environné de toutes parts, qu'il mena désormais une vie tout à fait édifiante.

Mais, quelque soin qu'il eût de se tenir en garde contre lui-même, il se défiait sans cesse de ses forces et, craignant toujours de se perdre, s'il restait dans le monde, il pensa tout de bon à le quitter. Quelques entretiens qu'il eut avec le P. de Condren, achevèrent de le toucher et le déterminèrent à entrer dans l'Oratoire. Les engagements qu'il avait à la Cour ne lui permirent pas d'abord d'exécuter son dessein et le P. de Gondi, qui, de général des galères était devenu lui-même prêtre de l'Oratoire, lui conseilla d'attendre une occasion favorable de s'ouvrir au roi sur ses dispositions. M. de St Pé profita de ce conseil et après la prise de La Rochelle, il obtint de ce prince la permission de se démettre de ses emplois et de se retirer dans la Congrégation où on le reçut au commencement du mois de février 1629.

Le Cardinal eut pour lui une tendresse particulière à laquelle il répondit par la plus vive ardeur à profiter de ses leçons et de ses exemples. Il les mit si bien à profit que ses progrès dans la piété étonnaient tout le monde. Il marchait, pour ainsi dire à pas de géant dans le chemin de la vertu sous la conduite d'un si grand maître que la mort vint lui ravir, huit mois après son entrée dans l'Oratoire. Le P. de Condren élu pour remplacer ce pieux instituteur, ne tarda pas à proposer au P. de St Pé de se préparer à recevoir les Sts ordres. Cette proposition le surprit; car avec les sentiments qu'il avait de lui-même, il ne s'attendait pas qu'on l'admît sitôt au nombre des ministres sacrés. Mais ayant remis, en entrant, sa volonté entre les mains de ses supérieurs, qu'il regardait comme les organes de celle de Dieu, il y consentit; et considérant la sainteté des engagements qu'il allait contracter, il se prépara à l'ordination avec toute la ferveur possible.

A peine eut-il été élevé au sacerdoce qu'il lui tarda de se rendre utile à l'Eglise. On satisfit sa pieuse impatience en l'envoyant travailler dans les missions qui ouvraient un vaste champ à son zèle. Il débuta d'une manière fort heureuse. Voyant que la plupart des paroisses étaient infectées plus ou moins du venin de l'hérésie, il s'attacha particulièrement à l'instruction des personnes qui en faisaient profession et il eut la consolation d'en gagner un bon nombre à l'Eglise.

ayant été nommé supérieur de la maison de Lyon en 1633, il se joignit à M. Mestrezat, suffragant de cette métropole pour donner des retraites et des missions en différents endroits du diocèse, lesquelles produisirent des biens infinis.

Le zèle dont il brûlait pour le salut des âmes ne lui permettant pas de s'accorder le moindre repos, on le trouvait toujours occupé de quelque bonne oeuvre ou employé aux fonctions du saint ministère. Rempli d'attention pour tous les membres de sa communauté, qu'il prévenait en tout, il était extrêmement dur à lui-même et tandis qu'il prenait soin que rien ne manquât aux autres, il se privait des choses les plus nécessaires, pratiquant plusieurs austérités dont il tâchait de dérober la connaissance à tout le monde. Il était si humble que, lorsque les 3 ans de sa supériorité furent expirés, il fit le voyage de Paris à pied, demandant l'aumône sur la route et donnant aux pauvres le double de ce qu'il lui en aurait coûté s'il eût fait le voyage à ses dépens.

Dans la crainte où il était de se laisser éblouir par les marques d'estime que lui donnaient des personnes de considération, il avait demandé à Dieu d'être méprisé plutôt qu'honoré des grands. Sa prière fut exaucée. Etant allé un jour dire la messe dans un village près de Troyes, il fut soupçonné d'avoir emporté un calice. Son innocence fut reconnue, le véritable voleur découvert et le P. de Ste Pé eut du regret, toute sa vie, de s'être justifié avant que d'avoir subi l'humiliation d'être conduit en prison. Les cures d'Etampes, de Chapenville près de Villeroy et de Ste Croix de Rouen qu'il conduisit successivement depuis qu'il eut quitté Lyon, eurent en lui un pasteur tendre et vigilant qui ne fut jamais occupé que des besoins de ses ouailles. Pendant qu'il était à Chapenville, il ne craignit point d'abandonner le soin de sa paroisse à un vicaire pour aller au secours des habitants d'un village des environs, où la peste faisait beaucoup de victimes. Il montra dans cette occasion une charité digne du Bon Pasteur qui n'a pas craint de venir se sacrifier pour sauver l'âme de ses frères.

Les talents qu'on reconnaissait en lui le firent nommer, en 1648, assistant du Père Général et supérieur du séminaire de S. Magloire qu'il gouverna pendant six ans avec beaucoup de sagesse. Ses vertus furent bientôt connues à Paris et la réputation qu'elles lui firent, engagèrent un grand nombre de personnes de distinction à se mettre sous sa conduite. Le prince de Conti qui, dans les commencements de sa conversion, allait souvent à S. Magloire, ayant connu son mérite, s'adressa à lui pour sa première confession générale. Ce pieux prince, très satisfait d'avoir trouvé un tel directeur, disait de lui : « Il a l'air d'un prophète et il est si plein de l'esprit de J.C, qu'il le répand dans le coeur de toutes les personnes qui l'approchent. »

Marguerite de Lorraine, épouse de Gaston de France, duc d'Orléans, instruite de sa haute piété, lui confia aussi le soin de son âme et l'engagea à aller résider dans son château de Blois. Le Père, peu sensible aux avantages qu'il pouvait se promettre de la confiance de cette princesse, plus convaincu encore qu'il n'est pas aisé de faire observer aux grands les maximes de l'Evangile, n'accepta cet emploi qu'avec peine et il eut soin, en s'en chargeant, de se prémunir contre

les illusions et les écueils auxquels il pourrait se trouver exposé au milieu de la Cour du premier prince du sang.

Une règle qu'il se prescrivit auprès de leurs Altesses royales fut de ne se mêler d'aucune affaire étrangère à son ministère et de vivre dans la plus profonde retraite. Il jeûna plus souvent qu'il ne faisait auparavant, il diminua sa dépense pour augmenter ses aumônes et il distribuait aux pauvres ses appointements presqu'aussitôt qu'il les avait touchés; et comme les fonctions de sa place lui laissaient beaucoup de temps, dont il pouvait disposer, il en profitait pour aller donner des retraites et des missions dans les hôpitaux et les paroisses de la campagne. Cette conduite lui gagna l'estime et la vénération de tous ceux qui en étaient témoins et lui donna la liberté de parler sans déguisement en toute occasion à la duchesse d'Orléans et au duc, son époux, qui ravis, l'un et l'autre, d'avoir auprès d'eux un si saint homme, n'auraient jamais voulu le perdre. S'ils consentirent qu'il allât régir la cure de la Dalbade à Toulouse, ce ne fut que pour se prêter aux besoins de la Congrégation dont il était membre. Mais, à peine l'eurent-ils laissé partir que, sentant le vide qu'il faisait dans leur palais, ils se hâtèrent de le rappeler. Ce ne fut pas néanmoins pour longtemps. Le Père de St Pé ayant su que la duchesse n'était pas exacte à payer ses dettes, l'en avertit fortement. Elle promit de satisfaire ses créanciers, mais, comme elle ne tint pas parole, le confesseur demanda et obtint son congé vers 1660. De Blois il retourna au séminaire S. Magloire d'où il alla demeurer quelque temps à N.D. des Vertus, et s'étant retiré, les dernières années de sa vie, dans la maison de Paris, il y mourut le 6 janvier 1678 en odeur de grande piété.

Le célèbre réformateur de l'abbaye de la Trappe, avec lequel le P. de Saint-Pé avait eu de grandes liaisons, fit l'éloge de sa piété et de ses lumières dans une longue lettre qu'il écrivit à cette occasion à un Maître des Requêtes de ses amis. Plusieurs personnes qui étaient également remplies de vénération pour sa mémoire, s'empressèrent de se procurer quelques restes de sa dépouille et Dieu voulant manifester sa sainteté, accorda la guérison à divers malades qui avaient imploré sa protection. On a recueilli jusqu'à 14 attestations authentiques de personnes qui ont déposé avec serment devant notaire et des témoins dignes de foi, qu'elles ont été guéries miraculeusement par l'intercession de ce saint prêtre. Tous ceux qui voudront mieux connaître le Père de S. Pé, pourront consulter l'histoire de sa Vie écrite et publiée par le Père Cloyseault en un volume in-12.

Reste à faire connaître le titre de qqs petits ouvrages de piété publiés par lui longtemps avant sa mort:

(1. Le Nouvel Adam, ou l'excellence de la rédemption des hommes par J.C; l'obligation qu'ils ont de l'aimer et la nécessité de renoncer à eux-mêmes, expliquées en 10 dialogues par un prêtre de l'Oratoire de N.S. J.C. 2e édition plus correcte. Paris, 1652, in 24.

Cet ouvrage, livré à l'impression dès 1651 parut pour la 3e fois en 1666 augmenté du double et divisé en 2 parties:

réunies en un seul volume in 12. En 1667, il en parut une 3e partie sous le titre de

(2 — Dialogue sur le baptême, ou la vie de Jésus communiquée aux chrétiens dans ce sacrement avec l'application de ses cérémonies et de ses obligations par le R. P. Fr. de S. P. prêtre de l'Oratoire de Jésus.

à Paris, chez Lambert Roulland, 1667, in 12, lequel fut réimprimé avec qqs changements dans le titre à Paris, chez Frédéric Léonard en 1669, in 12.

Ces deux volumes, quoique indépendants l'un de l'autre, forment en qq. façon un seul ouvrage. Écrit d'une manière nette et qui présente les vérités dans un beau jour. Le style même en est assez pur, quoique simple. On y trouve beaucoup d'onction et je ne sais quoi qui attache. C'est à proprement parler un catéchisme renforcé pour les missions.

(3 Prières ou aspirations pour les agonisants, tirées de l'Écriture Sainte.

Ce recueil a été imprimé à la suite de la vie de l'auteur dont il occupe 110 pages. On y trouve aussi des aspirations à Dieu qui comprennent toutes ses perfections.

Mme Albert-Leroy = Correspondance de Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

— T. II p 152, Quesnel à Vuillart, 11 Xbre 1701 =

« Je vous remercie du Lundi du savetier d'Apollon. Ses vers ne sont guère bons qu'à lui donner beaucoup de « vanité et à lui faire perdre son temps. Un quart d'heure de prière ou prose vaudrait mieux que tout cela. Cela me fait souvenir « du bon P. de Saint Pé, qui faisait des vers de piété qui n'étaient pas excellents ; mais il le savait bien. M. Esprit, qu'on « nommait de l'Oratoire et qui y demeurait, sachant que ce bon Père était en retraite, lui envoya un billet en vers qui « finissait par ceux ci :

Mais, entre vos péchés divers
Qui chargent votre conscience
Et dont vous faites pénitence,
N'oubliez pas vos méchants vers.

Le Père de Saint Pé et le Père de Condren

Le Père de Saint Pé arriva à Paris au commencement de juillet, ayant un très grand désir de connaître le R. P. de Condren et de se mettre sous sa conduite. Il eut beaucoup de peine à lui parler à cause de la multitude de personnes qui avaient le même désir. Enfin, après plusieurs visites, ne pouvant le voir, il demanda au portier que du moins il lui fit venir quelque autre Père qui fût habile homme. A quoi ce bon Frère satisfit en lui amenant un autre Père humble et charitable. Car lui ayant découvert le dessein qu'il avait de servir Dieu dans le monde et dans la possession de l'épée, il lui dit qu'il avait raison de demander le P. de Condren ; que, pour lui, il n'était pas capable de correspondre à sa bonne intention ; mais qu'il le ferait bientôt parler à celui qu'il demandait et en même temps il le conduisit dans une salle où il lui fit venir le R. P. de Condren

(Cloyseault : Vie de S. Pé p 10-12.

Le P. de S. Pé lui exposa naïvement son dessein et lui dit qu'il avait gagné le jubilé, il y avait 5 mois et que, depuis ce temps, il ne se sentait point coupable d'aucun péché mortel ; qu'il s'était confessé toutes les semaines et qu'il avait communié tous les mois, selon l'avis de son confesseur et qu'il en avait reçu tant de joie et de consolation que, de sa vie, il n'avait été plus content. Le P. de Condren lui dit qu'il ne pouvait pas dans un seul entretien lui

faire connaître tout ce qui lui était nécessaire pour la conduite de sa vie ; mais qu'il lui conseillait de faire une retraite à l'Oratoire et que, pendant ce temps là, il l'entretiendrait plus au long et qu'il aurait tous les jours quelque conférence avec lui (Ibid. p. 12-15)

Il entre en retraite le 2e jour du mois d'août, qui était un dimanche = Il y demeura jusqu'au dimanche suivant. Pendant tout ce temps, le Père de Condren l'entretint des voeux du baptême, des obligations du chrétien et de la sainteté de notre religion, d'une manière si relevée et si efficace que, toute sa vie, il s'en est senti pénétré. A la fin de cette retraite, le bon Père lui demanda son sentiment touchant la vie de l'Oratoire et il lui répondit qu'il estimait beaucoup ceux qui y étaient appelés, mais qu'une vie si sainte n'était pas faite pour des gens comme lui Alors le P. de Condren lui dit que, s'il désirait d'entrer dans l'Oratoire, il y serait reçu. Cette parole le surprit et lui donna une très grande joie : « Ah, mon Père, s'écria-t-il, quelle consolation pour moi ! que votre bonté est excessive de me faire une semblable proposition ! Je l'accepte de toute l'étendue de mon âme ; mais vous me permettrez de vous dire que j'y trouve un grand obstacle, c'est que je dois de l'argent et je ne suis pas en état d'y satisfaire. Le Père lui répondit qu'il fallait qu'il acquittât ses dettes et que par ce moyen il accomplirait la volonté de Dieu sur lui. Il lui conseilla encore de faire en sorte, s'il le pouvait, qu'après ses dettes payées, il eût des livres de pension, tant pour subvenir à ses besoins que pour avoir de quoi faire quelques aumônes. Cependant il l'assura qu'on ne laisserait pas de le recevoir sans cela quand il aurait satisfait ses créanciers. Après cela, ils allèrent tous les deux à l'église. Il entendit la messe du P. de Condren, communia de sa main et pria N.S. d'être lui-même dédié le sceau de la résolution ferme qu'il faisait d'entrer en l'Oratoire quand il aurait payé ses dettes. (Id. p. 13-15)

Jusqu'à son entrée à l'Oratoire reste en commerce de lettres avec le P. de Condren ; (p. 28)

Ayant obtenu la permission du roi, il vend ses 2 charges, ce qui lui permit de payer ses dettes et de se constituer la rente de 200 livres conseillée par le P. de Condren (p. 31. 32)

Sur le conseil du P. de Condren il va aider son frère curé à Etampes, malade, puis à desservir la cure de Champcueil (Cloyseault, p. 83 = Batterel II, 196)

La mort de sa mère l'obligea de s'en venir à Paris en 1640. Le P. de Condren l'y retint pour être sous lui directeur de l'Institution qui était à St Honoré (Cloyseault, p. 95) dit qu'il fut retiré de sa cure pour être fait directeur. Cela n'est pas exact. Il fut entre les deux supérieur d'Orléans. Le P. de S. Pé le dit et les Registres du conseil aussi. Le P. de Condren ne pouvait choisir un sujet plus propre à former J.C. dans le coeur des nôtres puisque, au jugement du Prince de Conti, le P. de S. Pé respirait ce divin modèle par tous les pores du corps (Batterel II 197)

Le P. de S. Pé fut ordonné prêtre le 23 février 1630. A ce moment là, le P. de Condren ne pouvant plus lui-même aller voir les pauvres, à cause des affaires importantes dont il était chargé, envoyait le P. de S. Pé dans les lieux où on le demandait. Le P. de Saint Pé répondait si fidèlement aux intentions de son supérieur que, n'agissant que par son esprit, on eût dit qu'il parlait par sa bouche (Cloyseault 44-45)

Quand le P. de Saint-Pé disait quelque chose qui pouvait lui attirer de l'estime, il ne manquait jamais d'ajouter qu'il ne savait rien que ce qu'il avait appris du R. P. de Condren et du P. Amelote et que plusieurs grands hommes avaient eu la charité de lui parler souvent de N.S. et de l'instruire des sacrés mystères de notre religion (Cloyseault, p. 49)

Si, en parlant de Dieu, il lui arrivait de débiter quelque vérité lumineuse, capable de lui attirer de l'estime, il ajoutait aussitôt qu'il ne savait rien que ce qu'il avait appris du P. de Condren (Batterel II 195)

On remarqua qu'à la mort du P. de Condren, son intime ami, le P. de Saint Pé, quoique d'un naturel tendre et très facile à pleurer, ne versa pas une seule larme, mais se contenta de dire, lorsqu'il le vit expirer : « Ah ! que voilà une vie heureusement consommée ! » Ce fut cependant pour lui un sacrifice plus sensible que s'il lui avait fallu immoler sa propre vie, tant était forte l'union que la grâce avait mise entre ces 2 coeurs ! (Batterel II, 197)

Aujourd'hui M. le Cardinal a envoyé quérir notre très R. P. Général qui l'est allé trouver à Ruel, où le roi s'est rencontré. On ne sait ce qui s'est passé ; mais on croit qu'on le veut envoyer vers Monsieur. Cela n'a pas empêché qu'à son retour il n'ait tenu l'humiliation avec sa dévotion ordinaire. Il y a enseigné entre autres choses que nous devions estimer et aimer les choses basses en l'honneur du Verbe éternel qui a estimé qu'il était plus convenable pour lui d'obéir à un charpentier et à une fille de 14 à 15 ans que de gouverner l'Empire romain. Son royaume n'étant pas de ce monde, il n'en a pas voulu prendre le gouvernement, mais il l'a laissé à des réprouvés qui avaient qq conformité avec celui qui en est le Prince. Et pour lui, il a choisi une vie humble et des actions basses qu'il a voulu pratiquer fort longtemps dans la maison de Nazareth. Nous devons non seulement adorer cette conduite, mais encore entrer dans les sentiments et les moeurs de N.S.J.C. et par nous-mêmes nous porter toujours aux choses humbles et basses et les préférer aux autres (Cloyseault, p. 71-75)